

Rapport Financier Annuel 2018

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises

CIFE



SOMMAIRE

1	CHAPITRE 1	3	4	CHAPITRE 4	56
1.1	Renseignements concernant la société	4	4.1	Comptes consolidés 2018 du Groupe CIFE	57
1.2	Des solutions constructives.....	6	4.2	Annexe aux comptes consolidés	61
1.3	Évolution du capital.....	7	4.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés.....	84
1.4	Organigramme simplifié du Groupe.....	10			
2	CHAPITRE 2	11	5	CHAPITRE 5	87
2.1	Chiffres clés.....	12	5.1	Comptes sociaux 2018 de SA CIFE	88
2.2	Exposé sommaire - résultats annuels 2018	13	5.2	Annexe aux comptes sociaux.....	91
2.3	Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale.....	14	5.3	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels.....	101
2.4	Déclaration de performance extra-financière.....	25	5.4	Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions et engagements réglementés.....	104
2.5	Rapport de l'un des commissaires aux comptes, désigné organisme tiers indépendant, sur la déclaration de performance extra-financière figurant dans le rapport de gestion	42	6	CHAPITRE 6	106
2.6	Liste des mandats et fonctions exercées au 31 Décembre 2018	46	6.1	Attestation des Responsables du Rapport Financier Annuel	107
3	CHAPITRE 3	48	7	CHAPITRE 7	108
3.1	Rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise.....	49	7.1	Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 25 Juin 2019.....	109

1

Chapitre 1

1.1	RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ	4	1.3	ÉVOLUTION DU CAPITAL	7
1.1.1	Identité de SA CIFE	4	1.3.1	Évolution du capital au cours des 5 derniers exercices	7
1.1.2	Titre	4	1.3.2	Pacte d'actionnaires	7
1.1.3	Conseil d'Administration	4	1.3.3	Déclaration de franchissement de seuil	8
1.1.4	Direction	5	1.3.4	Programme de rachat d'actions	8
1.1.5	Contrôleurs légaux des comptes	5	1.3.5	Auto détention titres CIFE	8
1.2	DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES	6	1.3.6	Informations boursières du titre CIFE	9
			1.3.7	Capitalisation boursière sur les cinq derniers exercices	9
			1.4	ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE	10

1.1 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA SOCIÉTÉ

1.1.1 Identité de SA CIFE

Dénomination sociale :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises
CIFE

Date de création de la société : 1920

Nationalité : Française

Forme Juridique : Société Anonyme à Conseil
d'Administration

Siège Social :

Challenge 92 – 101 Avenue François Arago
92 000 NANTERRE

Site Internet : www.infe.fr et www.groupe-etpo.fr

Registre du Commerce et des Sociétés :

855 800 413 – RCS NANTERRE

Code APE : 6420 Z

Durée : La Société prendrait fin le 28 Avril 2118, sauf dissolution anticipée ou prorogation

Activité : Holding Financière

Exercice social : du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018

Capital et caractéristiques : Le capital est de 24 000 000 €. Il est divisé en 1 200 000 actions d'une valeur nominale de 20 € chacune, toutes entièrement libérées et portant jouissance courante.

Aucune clause statutaire ne restreint leur libre cession. Elles peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Il n'existe pas de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions ni de plan d'attributions d'actions gratuites.

1.1.2 Titre

Place de cotation : Euronext Paris

Marché : Compartiment C

ISIN : FR 00000 66 219

Bloomberg : CFE FP

Reuters : IFDE.NT

Mnemo : INFE

Secteur : construction

Classification ICB : 2357

Eligible PEA/SRD : Oui/Non

Eligible PEA-PME : Oui

1.1.3 Conseil d'Administration

Président d'Honneur :

Daniel TARDY

Président du Conseil d'Administration :

Olivier TARDY

Membres du Conseil d'Administration (Ordre alphabétique):

Laurent BILLES-GARABEDIAN

Nicole DURIEUX

Frédéric GASTALDO

Emilie RICHAUD

SAS ALFRED DE MUSSET : repr. permanent Cécile JANICOT

Bernard THERET

Marie-Christine THERON

Sébastien GARNIER, Secrétaire du Conseil d'Administration

1.1.4 Direction

Direction générale

Olivier TARDY, Président- Directeur général

Comité de Direction Groupe

Gwendal GAUTIER, Direction Pôle Bâtiment

Stéphane DELAPLACE, Direction Métier Travaux Maritimes ou Fluviaux et Travaux Sous-Marins

Christophe PAULARD, Direction Métier Travaux Spéciaux

Mohamad ATOUI, Direction Pôle International

Lionel BERNARD, Directeur des Richesses Humaines

Sébastien GARNIER, Secrétaire Général

Bénédicte AUBRIET, Directrice du Contrôle Gestion et des Comptabilités

1.1.5 Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux Comptes titulaires :

ERNST & YOUNG Atlantique

3 Rue Emile Masson – B.P. 21919

44019 NANTES CEDEX 1

Nomination : AG du 14 Juin 2013

RSM OUEST

L'Arpège – 213 Route de Rennes – B.P. 60277

44702 ORVAULT CEDEX

Nomination : AG du 8 Juin 2007 – Renouvelé AG 14 Juin 2013

Commissaires aux Comptes suppléants :

Société AUDITEX

3 Rue Emile Masson – B.P. 21919

44019 NANTES CEDEX 1

Nomination : AG du 14 Juin 2013

Jean-Michel PICAUD

L'Arpège – 213 Route de Rennes – B.P. 60277

44702 ORVAULT CEDEX

Nomination : AG du 8 Juin 2007 – Renouvelé AG 14 Juin 2013

1.2 DES SOLUTIONS CONSTRUCTIVES



BÂTIMENT

- Construction neuve
- Extension d'ouvrages existants
- Rénovation & Réhabilitation de bâtiments libres ou occupés
- En corps d'état séparés ou en macrolot,
- En entreprise générale ou en groupement d'entreprises
- En conception / construction



IMMOBILIER

- Développement de projets tertiaires en montage
- Développement de projets résidentiels en promotion
- Plus de 100 000 m² réalisés
- Capacité de financement, en collaboration avec le fond OMNES Construction Energie Plus



TRAVAUX MARITIMES OU FLUVIAUX TRAVAUX SOUS - MARINS

- Quais pleins et quais sur pieux,
- Appontements, ducs d'Albe
- Digue et ouvrages de protection
- Écluses, prises d'eau, émissaires
- Batardeaux et estacades,
- Renflouements
- Réhabilitation



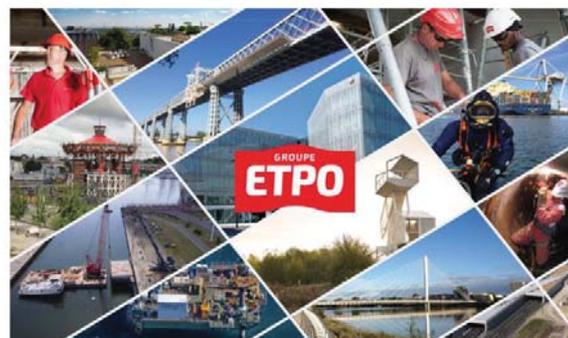
OUVRAGES D'ART GÉNIE CIVIL

- Viaducs précontraints, mixtes ou haubanés
- Ouvrages hydrauliques
- Ouvrages courants : ponts-cadres, passages supérieurs ou inférieurs
- Barrages
- Ponts ripés ou poussés
- Bâtiments industriels,
- Parkings
- Restructurations d'usines,
- Mise aux normes de sécurité
- Fondations profondes : pieux et palplanches



TRAVAUX SPÉCIAUX

- Travaux de réparation
- Renforcement & Protection d'infrastructure
- Fondations profondes
- Travaux de Voirie et de Réseaux Divers



1.3 ÉVOLUTION DU CAPITAL

1.3.1 Évolution du capital au cours des 5 derniers exercices

	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
<i>Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :</i>	-	-	-	-	-
- par division du nominal du titre par deux					
- par augmentation de capital					
- par levée d'options de souscription d'actions					
<i>Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :</i>	-	-	-	-	-
- par réduction de capital social					
Nombre d'actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
CAPITAL SOCIAL EN EUROS	24 000 000				

Répartition du capital	31/12/2018		31/12/2017	
	% du capital	% droits de vote (*)	% du capital	% droits de vote (*)
Groupe familial TARDY	76,40	77,60	76,40	76,40
- Dont SAS ALFRED DE MUSSET (SAS AM)	60,36	61,32	60,36	60,36
- Dont SAS EMBREGOUR (1)	8,05	8,18	8,05	8,05
Auto détention	1,55	-	-	-
Salariés Groupe CIFE	0,14	0,14	0,55	0,55
Public	21,91	22,26	23,05	23,05
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale

(1) La SAS EMBREGOUR détient 76,42% du capital et des droits de vote de la SAS ALFRED DE MUSSET

La SAS EMBREGOUR est la holding de la famille de Monsieur Daniel TARDY, ce dernier en assure la Présidence.

Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières. Les statuts de la société indiquent qu'en

Assemblée Générale, les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-proprétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

1.3.2 Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 13 Décembre 2016 entre des actionnaires familiaux de la famille TARDY, la SAS Alfred de Musset et la SAS Embregour dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Il a été

transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

Ce pacte ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres.

1.3.3 Déclaration de franchissement de seuil

Tout actionnaire est tenu d'en informer immédiatement la société par lettre recommandée avec avis de réception, cette obligation s'appliquant à chaque franchissement des seuils suivants, conformément à l'article L 233-7 à L 233-14 du Code de Commerce :

5% ; 10% ; 15% ; 20% ; 25% ; 30% ; 33,33 % ; 50% ; 66,67% ; 90% ; 95% du capital ou des droits de vote.

Elle informe également l'AMF dans les cinq jours du franchissement de seuil (formulaire disponible sur le site de l'AMF).

1.3.4 Programme de rachat d'actions

Un nouveau programme de rachat d'actions sera soumis pour approbation lors de l'Assemblée Générale du 25 Juin 2019 en vue des affectations suivantes :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;

- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation afin de réduire le capital social, sous réserve de l'adoption de la dix-neuvième résolution, ou ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

1.3.5 Auto détention titres CIFE

	2018	2017
% de capital auto-détenu		
Du 1 ^{er} Janvier	0,00 %	0,00 %
En fin de période	1,55 %	0,00 %
Nombre de titres en début de période	-	-
Acquis	18 601	-
Attribués gratuitement	-	-
Cédés	-	-
Annulés	-	-
En fin de période	18 601	-
Valeur brute fin de période (en KE)	1 206	-
Valeur boursière à fin d'exercice (en KE)	1 107	-
Provision pour dépréciation (en KE)	99	-

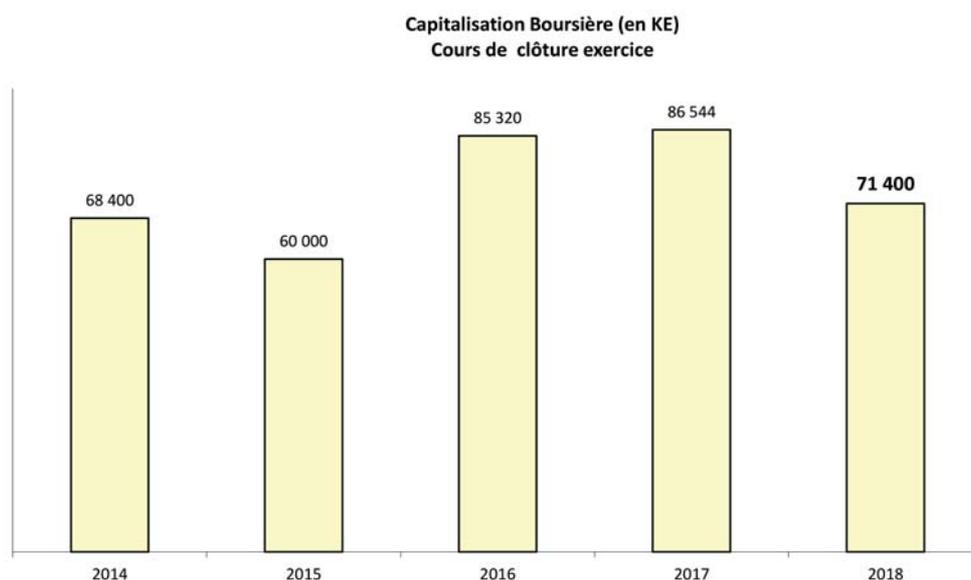
1.3.6 Informations boursières du titre CIFE

L'action **CIFE** est cotée sur le marché réglementé Euronext Paris (Compartiment C).

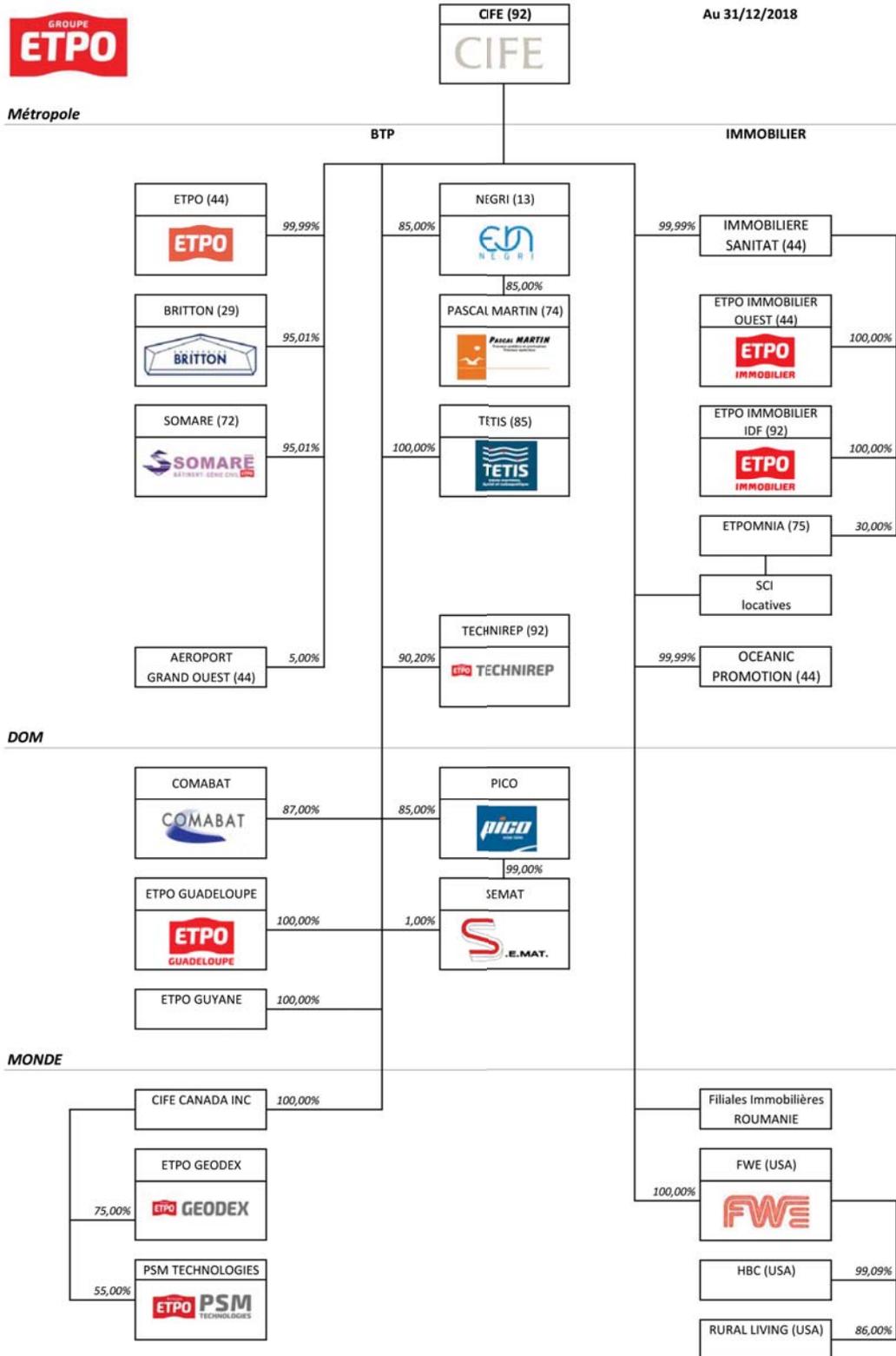
	2018	2017
Capitalisation boursière	71,40 M€	86,5 M€
Cours de l'action à la clôture	59,50 €	72,12 €
Variation annuelle du cours à la clôture en %	-17,50%	+1,43%
Plus haut cours de clôture sur l'exercice	76,50 €	82,11 €
Plus bas cours de clôture sur l'exercice	58,00 €	70,01 €
Rotation du capital sur l'exercice (en % du nombre d'actions composant le capital social)	1,30%	1,63%
Cours moyen d'échanges sur l'exercice	68,23 €	75,02 €

La société **SA CIFE** n'a pas souscrit à ce jour de contrat de liquidité.

1.3.7 Capitalisation boursière sur les cinq derniers exercices



1.4 ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DU GROUPE



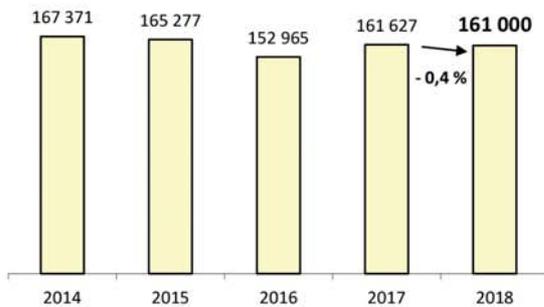
2

Chapitre 2

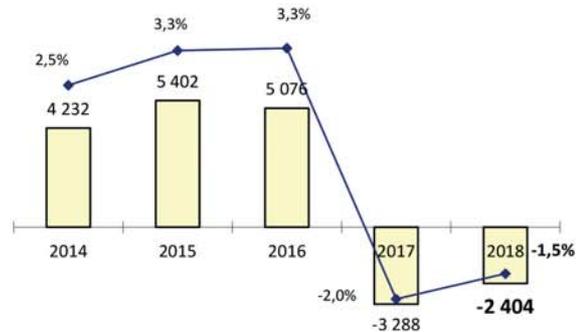
2.1	CHIFFRES CLÉS	12	2.4	DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE	25
2.2	EXPOSÉ SOMMAIRE - RÉSULTATS ANNUELS 2018	13	2.4.1	Notre modèle d'affaire	26
2.3	RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE	14	2.4.2	Les principaux enjeux pour le Groupe CIFE	29
2.3.1	Principales activités du Groupe	14	2.4.3	Améliorer les relations de l'Homme au travail	30
2.3.2	Comptes du Groupe	15	2.4.4	Valoriser les richesses humaines	32
2.3.3	Informations en matière de recherche et de développement	21	2.4.5	Réduire notre impact environnemental	34
2.3.4	Informations relatives aux Mandataires Sociaux de SA CIFE	21	2.4.6	Développer nos ancrages territoriaux et les coopérations	37
2.3.5	Assemblée Générale du 25 Juin 2019	22	2.4.7	Gouvernance et intégration de la RSE	38
			2.4.8	Table de correspondance	40
			2.4.9	Annexe sur les indicateurs	41
			2.5	RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION	42
			2.6	Liste des mandats et fonctions exercées au 31 décembre 2018	46

2.1 CHIFFRES CLÉS

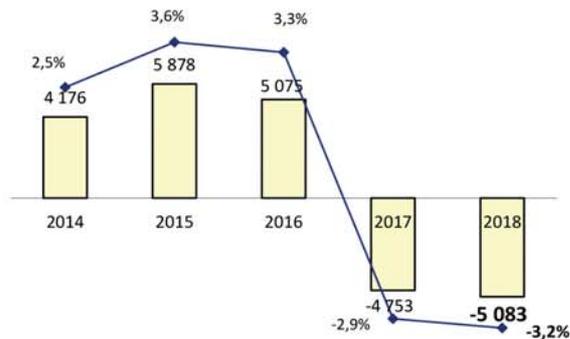
Chiffre d'affaires (En KE)



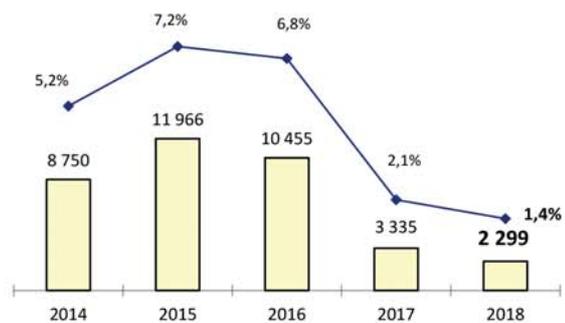
Résultat net part Groupe (en KE et % du CA)



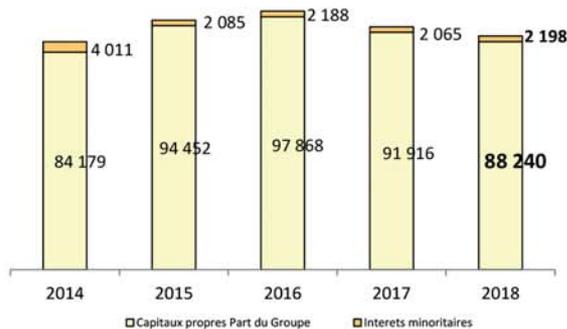
Résultat opérationnel (en KE et % du CA)



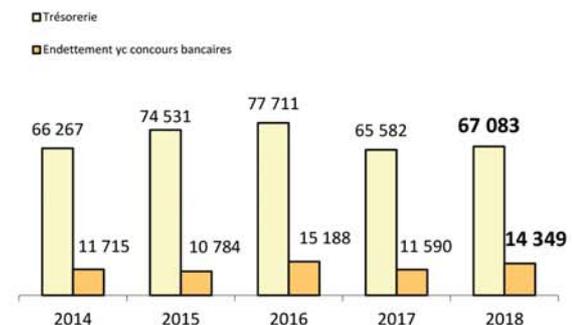
EBITDA (en KE et % du CA)



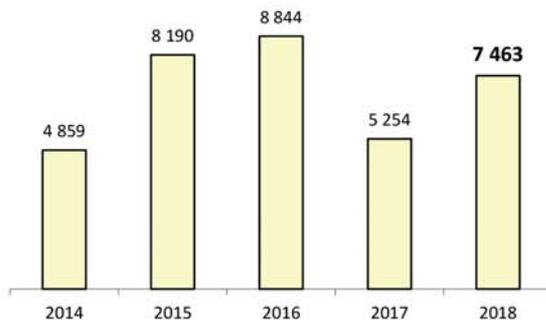
Capitaux propres (en KE)



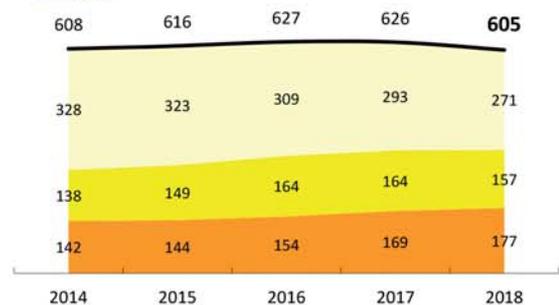
Trésorerie et Endettement (en KE)



Investissements (en KE)



Evolution des Effectifs



2.2 EXPOSÉ SOMMAIRE - RÉSULTATS ANNUELS 2018

Le Conseil d'Administration réuni le **16 Avril 2019**, a arrêté les comptes sociaux, ainsi que les comptes consolidés de l'exercice 2018. Ces derniers sont établis selon les normes comptables internationales IFRS.

Comptes Consolidés (en K€)	2018	2017	Var.
Chiffres d'affaires	161 000	161 627	-0,39 %
Résultat Opérationnel	-5 083	-4 753	- 6,94 %
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1 974	-3 210	+ 38,50 %
Part du Groupe	-2 404	-3 288	+ 26,89%
Intérêts Minoritaires	430	78	+ 451,3 %

Après la mauvaise performance de 2017, l'exercice 2018 est marqué par une dégradation de nos résultats. Nos pertes proviennent essentiellement de la principale filiale **ETPO**. Si l'activité Bâtiment, fortement déficitaire en 2017 a clairement commencé à se redresser, sans toutefois atteindre l'équilibre, l'activité Ouvrages d'Art et Génie-Civil a impacté le résultat d'ETPO, avec des pertes significatives sur deux chantiers. **ETPO** a été recapitalisée au dernier trimestre de l'année, avec une augmentation de capital significative de **16,1 M€** lui permettant d'assainir sa situation financière et de se doter de ressources propres nécessaires à la poursuite de son développement.

La société **SOVEBAT** a quant à elle été mise en liquidation et déconsolidée du périmètre du Groupe.

Le Groupe **CIFE** a réalisé un **chiffre d'affaires annuel consolidé** quasi stable (baisse de **0,4 %**) à **161,0 M€** contre **161,6 M€** en 2017. A périmètre constant, l'activité est en augmentation de **6,4 %** par rapport à 2017.

L'**activité construction BTP** qui représente 93 % de l'activité totale affiche une baisse de **1,6 %** pour s'établir à **149,4 M€** contre **151,8 M€** en 2017.

L'**activité immobilière** est, quant à elle, en augmentation de **18,4 %** avec un volume de **11,6 M€** contre **9,8 M€** en 2017.

Le **résultat opérationnel total** est une perte de **5,1 M€** contre une perte de **4,7 M€** en 2017. Rapporté à notre chiffre d'affaires, ce résultat correspond à **-3,16 %** du chiffre d'affaires contre **- 2,94 %** en 2017. Le résultat opérationnel intègre pour **0,6 M€** le résultat de la déconsolidation de **SOVEBAT**. Nos pertes sont liées principalement à la filiale **ETPO**, ainsi qu'à difficultés aux Antilles et à l'augmentation de nos coûts de structure. L'augmentation des coûts de structure en **CIFE** correspond à des investissements, en recrutement notamment, investissements que nous considérons comme indispensables pour poursuivre l'adaptation de notre groupe à l'évolution de son environnement d'affaires et afin de nous permettre de générer de la croissance rentable.

L'**activité BTP** a dégagé une perte opérationnelle de **5,8 M€** soit **- 3,9 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **149,4 M€** en 2018, contre une perte de **6,1 M€** soit **- 4,0 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **151,8 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'activité immobilière est un profit de **0,7 M€**, contre un profit de **1,4 M€** en 2017.

Notre **EBITDA** ressort en 2018 à **+ 2,3 M€** (1,4 % du CA) contre **+ 3,3 M€** (2,1 % du CA) en 2017, soit une diminution de **31 %** en volume.

Le **résultat net consolidé** (part du Groupe) est une perte de **2,4 M€** en 2018 comparée à une perte nette de **3,3 M€** en 2017. Il représente **-1,5 %** du chiffre d'affaires contre **-2,0 %** en 2017.

Ainsi, l'**activité BTP** a dégagé pour **- 2,9 M€** de résultat net (part du Groupe), contre une perte de **4,1 M€** en 2017.

L'**activité immobilière** a pour sa part dégagé un profit net part du Groupe de **0,5 M€**, contre un profit de **0,8 M€** en 2017.

Le **résultat net par action** s'élève à **-2,04 Euros** contre **-2,74 Euros** en 2017.

Les **investissements**, en matériels notamment, restent soutenus et se sont élevés en 2018 à **7,5 M€** contre **5,3 M€** en 2017.

Les **dettes financières** s'élèvent à **14,3 M€** (dont 2,9 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **11,6 M€** (dont 1,2 M€ de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. Le Groupe a financé cette année **50 %** de ses investissements par levier bancaire. Le ratio d'endettement brut ressort en augmentation à **15,9 %** contre **12,3 %** au 31 Décembre 2017.

Enfin les dettes financières représentent **21 %** du montant consolidé du cash disponible, en augmentation de **3,7 points** en relatif du 31 Décembre 2017.

La **trésorerie totale nette de découverts bancaires**, d'un montant de **64,1 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long terme, est en diminution de **0,3 M€** sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux positif de trésorerie généré par l'activité (yc variation de BFR pour **+ 6,4 M€**) de **+ 7,5 M€**, complété d'un flux positif d'emprunt de **+ 4,3 M€**, et d'un flux de cession d'actifs pour **+ 0,9 M€**. Ces flux ont financé les investissements nets corporels et financiers pour **8,3 M€**, le programme de rachat d'actions propres pour **1,2 M€**, le remboursement des dettes financières pour **3,2 M€**, et le paiement des dividendes minoritaires pour **0,3 M€**.

La structure financière du Groupe demeure solide, avec un **montant de fonds propres** à **90,4 M€** (dont 88,2 M€ part du Groupe) en diminution de **3,5 M€** par rapport au 31 Décembre 2017. Les capitaux propres consolidés sont retraités à la baisse des **1,2 M€** correspondant aux actions en autocontrôle.

La société mère **SA CIFE** a pour sa part dégagé une perte nette en 2018 de **7,4 M€** contre une perte nette de **3,6 M€** en 2017. La variation de résultat provient essentiellement de fortes dépréciations sur les titres, prêts et comptes-courants des filiales.

Perspectives 2019

Le Groupe CIFE débute l'année 2019 avec un carnet de commandes travaux d'environ **201 M€** au 1^{er} Janvier représentant un peu plus d'une année d'activité. Ce carnet est en augmentation de **30 %** par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. A partir des informations et éléments connus à ce jour, nous prévoyons un volume d'activité sur le 1^{er} semestre 2019 en augmentation de plus de 20 % par rapport à celui constaté au 1^{er} semestre 2018. L'exercice 2019 devrait être un exercice de transition, avec un objectif de retour à l'équilibre de nos résultats et la poursuite d'amélioration de nos process. Malgré cette période difficile, nous souhaitons poursuivre nos investissements humains et matériels, clés pour retrouver une rentabilité opérationnelle.

Malgré les résultats du Groupe, Il sera proposé à l'Assemblée Générale des Actionnaires, qui se réunira le mardi 25 Juin 2019, de procéder à un versement de dividende, d'un montant de **0,60 Euros par action**.

2.3 RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Mesdames et Messieurs,

Conformément aux diverses recommandations, nous nous sommes efforcés de simplifier autant que possible les informations données dans les annexes relatives aux comptes de la société mère et aux comptes consolidés du Groupe en privilégiant celles qui présentaient une importance significative.

2.3.1 Principales activités du Groupe

Les cœurs de métiers du Groupe sont la **construction** (Travaux maritimes ou fluviaux et sous-marins - Ouvrages d'art, génie civil et travaux spéciaux - Bâtiment, pour environ 93 % du CA) et l'**immobilier** (Promotion immobilière - Montage immobilier).

Dans la partie **construction**, nos principales spécialités sont les infrastructures maritimes (digues, quais, postes d'accostage...), les ouvrages d'art (ponts, viaducs, barrages...), et les travaux spéciaux (mises aux normes, confortements de structures, réparations), les bâtiments tertiaires techniques (hôpitaux, cliniques, gymnases, piscines...), les bâtiments tertiaires et les logements (neufs et réhabilitation). Notre activité est générée dans le cadre de contrats publics (Etat, collectivités territoriales...) ou de contrats privés. Dans la partie **immobilière**, nous produisons seuls ou en partenariat des bureaux ou des logements, à destination de clients privés ou de bailleurs sociaux, dans le cadre de programmes de promotion immobilière. Nous pouvons également intervenir dans des opérations de montages immobiliers, en accompagnant nos clients à toutes les étapes de leur projet :

programmation, conception, réalisation, ingénierie financière, maintenance.

Notre activité est produite en interne et également par recours à la sous-traitance.

Compte tenu de leur activité, les sociétés du Groupe sont soumises à des règles relatives aux modalités de passation et d'exécution des contrats et marchés publics et privés ainsi qu'au droit de la construction.

Le Groupe est présent en **France métropolitaine** (69 % du CA) et dans les **départements d'Outre-mer** (13 % du CA), via l'exploitation d'une quinzaine de filiales opérationnelles. Nous nous développons à l'international, dans les travaux maritimes et les travaux spéciaux, au **Maroc** et au **Canada** notamment, en complément des activités de réhabilitation et location immobilière ou de promotion immobilière historiques, aux **Etats-Unis** notamment.

La principale filiale du Groupe est la société **ETPO**, Entreprise des Travaux Publics de l'Ouest, fondée en 1913 pour réaliser des travaux maritimes et de génie civil industriel.

2.3.1.1. Environnement économique et conjoncturel

Selon la **FNTF Fédération Nationale de Travaux Publics**, 2018 a été une année de croissance forte dans les Travaux Publics, avec une progression significative des prises de commandes et de nombreux recrutements sur tous les métiers Travaux Publics. Avec la poursuite d'investissements des collectivités et les grands projets, les perspectives d'activité pour 2019 devraient rester bien orientées dans un climat social difficile. Les perspectives d'embauche sont également bonnes mais seront limitées par un manque de main d'oeuvre qualifiée.

La **FFB Fédération Française du Bâtiment** indique également une nouvelle progression d'activité de 2,3 % en 2018, qui fait

suite à celle de 4,9 % enregistrée en 2017 après la sortie de crise. Les carnets de commandes sont également en progression sur tous les métiers et sur tous les types d'entreprises. Ce contexte favorable a eu des conséquences positives sur la création d'emplois. La Fédération évoque néanmoins des mesures gouvernementales qui ont déstabilisé le secteur et qui ont eu pour conséquence la baisse des mises en chantiers de logements. Pour 2019, elle considère être en fin de cycle et prévoit une baisse d'activité d'environ 0,5 %.

2.3.2 Comptes du Groupe

Synthèse : L'année 2018 se traduit par une activité quasi stable (baisse de près de 0,4 % par rapport à 2017). A périmètre constant (hors SOVEBAT), notre activité est en augmentation de plus de 6 %. Nos effectifs permanents s'élevaient à 605 personnes, contre 626 à fin 2017. Les effectifs en intérim sont passés de 181 équivalents temps plein en 2017, à 213 en 2018. Notre rentabilité nette part du Groupe est de nouveau en perte, passant d'une perte nette de 3,3 M€ à une perte nette de 2,4 M€.

2.3.2.1. Faits significatifs de la période

Variations de périmètre

En 2018, la société **SOVEBAT** ayant été placée en redressement puis en liquidation judiciaire, est sortie du périmètre sur l'exercice.

La filiale immobilière **ETPO IMMOBILIER OUEST** (ex ETPO RED OUEST) s'est associée à 50 % dans une nouvelle opération immobilière **SARL BASSE ILE** à Rezé près de Nantes. La **CIFE** s'est associée à 50% au capital de la **SCI ILOT 3D** dans le cadre d'un programme immobilier de bureaux à Nantes. Dans le cadre du partenariat stratégique avec **OMNES CAPITAL**, le Groupe a cédé 100% des parts de la **SCI ARMEN** à la filiale commune **ETPOMNIA** détenue à 30 % par le Groupe.

Enfin, dans le cadre d'une augmentation de capital réservée, la **CIFE** a porté sa participation de 51 % à 90,20 % du capital de **TECHNIREP**.

Autocontrôle

Un programme de rachat d'actions a été approuvé en Assemblée Générale de Juin 2018 et a été activé par le Conseil d'Administration. A la date de clôture de l'exercice, la **CIFE** détenait **1,55 %** du capital en autocontrôle, acquis pour **1,2 M€**.

2.3.2.2. Comptes consolidés

Les comptes consolidés ont été arrêtés selon le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards). Les méthodes comptables et changements de méthodes éventuels sont exposés en annexe des comptes consolidés.

Chiffre d'affaires

L'activité du Groupe générée par la **CIFE** et ses filiales est demeurée centrée en 2018 sur ses métiers de base :

- Bâtiment et Travaux publics ;
- Promotion immobilière.

Le Groupe **CIFE** a réalisé un chiffre d'affaires annuel consolidé quasi-stable, avec une baisse de 0,4 % à **161,0 M€** contre **161,6 M€** en 2017. A périmètre constant, notre activité serait en augmentation de 6,4 % par rapport à 2017.

L'**activité BTP** qui représente 93% de l'activité totale affiche une baisse de **1,6 %** pour s'établir à **149,4 M€** contre **151,8 M€** en 2017.

Sur 2018, nous avons réalisé ou participé à plusieurs chantiers significatifs. A titre illustratif : Pour l'activité travaux maritimes : des travaux de construction d'apponnements, de quais, des ducs d'Albe ; des travaux de maintenance d'écluses ; Pour l'activité Ouvrages d'art et génie-civil : un chantier de pont, des chantiers de construction de viaducs pour des sociétés d'autoroute, des travaux de renforcement de chaussées et des travaux de RHI (Résorption d'Habitat Insalubre). Pour l'activité Bâtiment : la construction de plusieurs immeubles de bureaux et de logements pour des opérateurs privés dans la périphérie de Nantes et en Ile de France, la construction et la rénovation de bâtiments.

L'**activité immobilière** est, quant à elle, en augmentation de 18,4 % avec un volume de **11,6 M€** contre **9,8 M€** en 2017. Cette activité correspond pour **10,0 M€** à la commercialisation des programmes immobiliers en France et pour **1,4 M€** à l'activité de location notamment aux Etats-Unis. En 2018, le groupe a cédé ses derniers stocks d'appartements en Roumanie pour **0,2 M€**.

Sur un plan géographique, le Groupe a réalisé près de **69 %** de son activité en France métropolitaine, et près de **13 %** dans les départements d'Outre-mer, contre respectivement **71 %** et **16 %** en 2017. La part d'activité réalisée à l'étranger (Etats-Unis, Canada, Afrique et accessoirement Roumanie) progresse et s'élève à près de **18 %** du volume total contre **13 %** en 2017.

Résultat opérationnel / EBITDA

Le résultat opérationnel total est une perte de **5,1 M€** contre une perte de **4,7 M€** en 2017. Rapporté à notre chiffre d'affaires, ce résultat correspond à **- 3,16 %** du chiffre d'affaires contre **- 2,94 %** en 2017. Le résultat opérationnel intègre pour **0,6 M€** le résultat de déconsolidation de SOVEBAT. Nos pertes sont liées principalement à la filiale ETPO, à des difficultés aux Antilles et à l'augmentation de nos coûts de structure. L'augmentation des coûts de structure en CIFE correspond à des investissements, en recrutement notamment, investissements que nous considérons comme indispensables pour poursuivre l'adaptation de notre Groupe à l'évolution de son environnement d'affaires et afin de nous permettre de générer de la croissance rentable.

L'**activité BTP** a dégagé une perte opérationnelle de **5,8 M€** soit **- 3,9 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **149,4 M€** en 2018, contre une perte de **6,1 M€** soit **- 4,0 %** de marge pour un chiffre d'affaires de **151,8 M€** l'année précédente.

Le résultat opérationnel de l'**activité immobilière** est un profit de **0,7 M€**, contre un profit de **1,4 M€** en 2017.

En 2018, le Groupe a comptabilisé pour **0,8 M€**, contre **1,0 M€** à l'exercice précédent, le produit du **Crédit Impôt Compétitivité emploi « CICE »**. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus par la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour **2,8 M€** à la clôture de l'exercice 2018.

Notre **EBITDA** (RO retraité des dotations nettes aux amortissements et provisions) ressort en 2018 à **+ 2,3 M€** (**1,4 %** du CA) contre **+ 3,3 M€** (**2,1 %** du CA) en 2017, soit une diminution de **31 %** en volume.

Coût de l'endettement financier net

Notre « **coût d'endettement financier net** », c'est-à-dire le montant des produits financiers nets issus de notre trésorerie, s'élève à **0,5 M€** contre **0,3 M€** en 2017. La trésorerie a permis de générer des produits pour **0,75 M€** en augmentation de **0,14 M€**. Malgré des rémunérations de placements financiers sécurisés très basses, notre rémunération nette moyenne annuelle de la trésorerie surperforme le pur marché monétaire Euros et s'élève en 2018 à **1,12 %** contre **0,85 %** en 2017.

Les autres produits financiers et charges financières représentent un profit net de **0,6 M€** contre une perte de **1,2 M€** en 2017. Ce poste est essentiellement composé des résultats sur effets de change sur nos placements libellés en dollars US (USD) et dollars canadiens (CAD). Nous rappelons que nous conservons cette trésorerie en devises et que nous ne souhaitons pas la convertir à court-terme en euros.

Résultat net

Le résultat net consolidé 2018 (part du Groupe) est une perte de **2,4 M€** contre une perte nette de **3,3 M€** en 2017. Il représente **-1,5 %** du chiffre d'affaires contre **-2,0 %** en 2017.

Le résultat net part du Groupe intègre cette année pour **0,05 M€** de **Crédit Impôt Recherche** (CIR) contre **0,1 M€** en 2017.

Ainsi, l'**activité BTP** a dégagé pour **- 2,9 M€** de résultat net (part du Groupe), contre une perte de **4,1 M€** en 2017.

L'**activité immobilière** a dégagé un profit net part du Groupe de **0,5 M€**, contre un profit de **0,8 M€** en 2017.

Le produit d'impôt de l'exercice s'élève à **0,7 M€** contre un produit d'impôt de **2,2 M€** en 2017. Ce produit provient essentiellement de l'activation du déficit fiscal consolidé porté par la société mère. La non-activation, par prudence, de déficits constatés et susceptibles de générer une économie cumulée est évaluée à **2,6 M€** de charge d'impôts.

Le **ROE** (Return On Equity) correspondant au résultat net part du Groupe de l'exercice N rapporté aux capitaux propres part du Groupe au 31/12/N-1 s'affiche à **- 2,7 %** en 2018 contre **- 3,6 %** en 2017.

Le **résultat net par action** (résultat net part du Groupe rapporté au nombre moyen d'actions en circulation diminué des actions propres) s'élève à **-2,04 Euros** contre **-2,74 Euros** en 2017.

Structure Financière

Les **investissements**, en matériels notamment, restent soutenus et se sont élevés en 2018 à **7,5 M€** contre **5,3 M€** en 2017 selon la répartition suivante:

	2018	2017
- Investissements incorporels	228 K€	78 K€
- Immobilisations corporelles, machines et équipements	7 031 K€	4 735 K€
- Immobilisations financières	205 K€	440 K€
TOTAL	7 464 K€	5 253 K€

Le Groupe présente ses **immeubles de placement** au bilan pour leur valeur nette comptable historique soit **5,5 M€** contre **5,4 M€** à la clôture de l'exercice précédent. La juste valeur sur les immeubles de placement en France et aux Etats-Unis est estimée à **13,0 M€** au 31 Décembre 2018 contre **9,1 M€** à la clôture de l'exercice précédent. Cette appréciation de valeur est liée d'une part à l'effet favorable devise et d'autre part, à l'actualisation de nos expertises notamment aux Etats-Unis.

La **provision** non courante correspondant à la dette actualisée des indemnités de fin de carrière et médailles du travail est de **1 692 K€** contre **1 756 K€** en 2017. Le taux d'actualisation est passé de **1,80 %** à **1,57 %**.

Les provisions courantes sont en augmentation et s'élèvent à **10,8 M€** à fin 2018 contre **7,6 M€** à la clôture de l'exercice précédent. Elles correspondent essentiellement à des pertes à terminaison et à des risques chantiers.

Les **dettes financières** s'élèvent à **14,3 M€** (dont **2,9 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice, contre **11,6 M€** (dont **1,2 M€** de découverts bancaires) à la fin de l'exercice précédent. Le Groupe a financé cette année **50 %** de ses investissements par levier bancaire. La part d'endettement à taux variable est nulle et la part à moins d'un an de l'endettement représente **39 %** de l'endettement total, contre **30 %** en 2017. Le **ratio d'endettement brut** (dettes financières sur capitaux propres consolidés) ressort en augmentation à **15,9 %** contre **12,3 %** au 31 Décembre 2017. Enfin les dettes financières représentent **21 %** du montant consolidé du cash disponible, en augmentation de **3,7 points** en relatif du 31 Décembre 2017.

La **trésorerie totale nette de découverts bancaires**, d'un montant de **64,1 M€** en intégrant les placements à court, moyen et long terme, est en diminution de **0,3 M€** sur l'exercice. La variation annuelle totale tient compte d'un flux positif de trésorerie généré par l'activité (yc variation de BFR

pour + 6,4 M€) de + 7,5 M€, complété d'un flux positif d'emprunt de + 4,3 M€, et d'un flux de cession d'actifs pour +0,9 M€. Ces flux ont financé les investissements nets corporels et financiers pour 8,3 M€, le programme de rachat d'actions propres pour 1,2 M€, le remboursement des dettes financières pour 3,2 M€, et le paiement des dividendes minoritaires pour 0,3 M€. La structure financière du Groupe demeure solide, avec un montant de **fonds propres à 90,4M€** (dont 88,2 M€ part du Groupe) en diminution de 3,5 M€ par rapport au 31 Décembre 2017. Les capitaux propres consolidés sont retraités à la baisse des 1,2 M€ correspondant aux actions en autocontrôle.

Gestion des risques

Le Groupe a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et ses résultats. Il considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous :

Risque métiers

L'activité du Groupe dépend notamment de la conjoncture économique générale et des commandes publiques.

Dans le cadre de ses activités, le Groupe est exposé au risque de mauvais choix techniques, de complexité technique à l'exécution des travaux, de dépassement de délais, de dépassement des budgets et d'aléas géotechniques et climatiques.

Par ailleurs, pour l'activité de promotion immobilière dont la part dans notre activité globale reste modeste, nous identifions les risques suivants :

- Risques sur l'évolution de l'environnement économique et fiscal en France : les opérations immobilières du Groupe ont lieu essentiellement en France et sont donc sensibles à l'évolution de l'environnement économique et fiscal du pays ;
- Risque lié à la détérioration de la solvabilité des ménages : cette activité dépend fortement de la conjoncture des prix et de la capacité pour les acheteurs à souscrire et honorer des emprunts ;
- Risque lié au coût de financement : en cas d'augmentation des taux, les conséquences directes sont la limitation de l'accès aux crédits des acheteurs et le surenchérissement des charges financières sur le financement des projets ;
- Risque lié à l'abandon d'un projet : en cas d'abandon d'un projet pour taux de pré-commercialisation trop faible, les coûts engagés passent directement en perte d'exploitation.

Risque commercial

Compte tenu de la typologie de son marché, le Groupe considère n'être dépendant ni de fournisseurs, ni de sous-traitants, ni de clients. Nous portons néanmoins une attention particulière à l'évolution des investissements et financements publics qui ont une influence directe et non négligeable sur notre secteur d'activité.

Risque juridique

Le Groupe CIFE est propriétaire de tous les actifs essentiels à son exploitation. Il n'existe à la connaissance du Groupe aucun nantissement, hypothèque ou garantie donné sur des actifs incorporels, corporels ou financiers, présentant un caractère significatif.

Il n'existe à ce jour aucun litige susceptible d'affecter substantiellement l'activité, le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe CIFE.

Risque industriel lié à l'environnement

A la connaissance de la société, il n'existe pas actuellement de risques industriels et environnementaux liés aux activités du Groupe, susceptibles d'avoir un impact significatif sur le patrimoine, les résultats ou la situation financière de la société ou du Groupe CIFE.

Risque de taux d'intérêts, risque de liquidité, risque d'émetteur

Le Groupe CIFE est peu endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe, en dehors des lignes de financement portées par la maison mère qui ne sont pas activées à la clôture de l'exercice. Sur ETPO GEODEX, les lignes de financement sont également assorties de différentes clauses d'exigibilité anticipée. A la clôture de cet exercice, toutes les clauses sont respectées.

Compte-tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement.

La trésorerie du Groupe est placée principalement sur des produits monétaires Euros, titres de créances négociables et produits de capitalisation qui ne sont pas soumis de manière significative au risque du marché actions. Compte-tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

A titre plus général, si le Groupe ne se considère pas en risque vis-à-vis de ses émetteurs de placements bancaires, il attache toutefois une attention particulière à la bonne répartition de ses encours de placements.

Risque de change et fluctuation de cours de matières premières

Hormis sur ses actifs en Amérique du Nord et au Canada, ses actifs de trésorerie libellés en Dollars, et ses actifs en Roumanie représentant environ 19 % du total des actifs consolidés, le Groupe n'est pas soumis de manière significative au risque de change puisque l'essentiel de ses échanges est facturé dans la zone Euro à l'exception des Etats-Unis, du Canada, de la Roumanie et de l'Afrique qui représentent moins de 18 % de l'activité consolidée du Groupe.

Certaines matières premières utilisées dans les activités du Groupe sont soumises à fluctuation (aciers notamment) mais les risques n'ont pas de caractère à remettre en cause significativement les résultats. En règle générale, ces fluctuations sont couvertes par des clauses d'indexation contractuelles. L'indice des prix dit « TPO2 » utilisé dans la profession est en augmentation de 2,26 % entre Décembre 2017 et Décembre 2018.

En application des dispositions de l'article L225-100 al.6 du Code de Commerce, nous précisons que le Groupe n'utilise pas d'instruments financiers de couverture.

Assurances

L'activité de construction nécessite de répondre à des réglementations particulières et à des obligations légales d'assurances (décennale bâtiment par exemple). Les lignes d'assurances de responsabilité civile confèrent une couverture de 8,0 M€ par sinistre en activité Ouvrage d'Art-Génie Civil, de 15,0 M€ par sinistre en activité Bâtiment

et de **2,0 M€** pour le risque atteinte à l'environnement. L'assurance décennale donne une couverture contre les dommages aux ouvrages après réception pour une durée de 10 ans. Enfin diverses assurances souscrites au niveau du Groupe ou des filiales couvrent notamment les activités Immobilières (Responsabilité civile promoteur par exemple), le patrimoine, les moyens d'exploitation propres du Groupe (multirisques, assurances automobiles...) et les dirigeants (Assurance RCM).

Information comptable et financière

Les principales caractéristiques des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société, relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sont intégrées dans le chapitre 3 du présent document.

2.3.2.3. Activité et résultat des filiales et participations (données issues des comptes sociaux)

Activité Bâtiment - Travaux publics

En France, le volume d'activité de production de votre principale filiale **ETPO** a augmenté de 1,1 %, passant de **74,0 M€** en 2017 à **74,8 M€** en 2018. La filiale **ETPO** a dégagé des résultats fortement déficitaires. En dehors des bons résultats sur ses activités de travaux maritimes, ETPO a constaté de fortes pertes sur ses activités de bâtiments, en cours de redressement, et des pertes sur deux chantiers significatifs en ouvrages d'art et génie civil. Au dernier trimestre 2018, la **CIFE** a procédé à une recapitalisation significative de **ETPO** d'un montant de **16,1 M€** dont 8,1 M€ immédiatement libéré. Cette opération a permis d'assainir la situation financière de la société à la clôture de l'exercice et de renforcer durablement les ressources propres nécessaires à la poursuite de son développement. Elle permet également de retrouver et de conforter le climat de confiance établi historiquement avec ses partenaires clients, fournisseurs et banques. Le carnet de commandes arrêté au 1^{er} Janvier 2019 affiche un volume en augmentation de 15 % par rapport à la même époque l'année dernière à **99 M€** contre **86 M€** au 1^{er} Janvier 2018.

Les autres filiales métropolitaines : **BRITTON**, **NEGRI**, **SOMARÉ**, **PASCAL MARTIN**, **TETIS** et **TECHNIREP** ont généré un chiffre d'affaires cumulé de **48,9 M€** contre **47,3 M€** en progression de plus de 3 %. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales au 1^{er} Janvier 2019 affiche un volume en progression de 40 % à **55,5 M€** contre **39,4 M€** au 1^{er} Janvier 2018.

Suite aux fortes pertes constatées sur les exercices précédents, la filiale **SOVEBAT** a été mise en redressement puis en liquidation judiciaire en 2018.

Afin de régulariser ses capitaux propres négatifs constatés à la fin de l'exercice précédent, la filiale **TECHNIREP** a procédé, au dernier trimestre 2018, à une augmentation de capital de **0,2 M€** réservée à **CIFE**.

Dans les départements d'Outre-mer, l'activité répartie entre vos filiales Antilles Guyane : **COMABAT**, **ETPO Guadeloupe**, **ETPO Guyane**, **ETPO Martinique**, et les filiales Réunionnaises : **ETPO Réunion**, **PICO Océan Indien**, **SEMAT** et **TTCP**, représente un chiffre d'affaires cumulé en baisse de 21 % soit **22,8 M€** contre **29,0 M€** en 2017. Le carnet de commandes cumulé de ces filiales DOM au 1^{er} Janvier 2019 est en forte progression de 95 % à **49,5 M€** contre **25,4 M€** au

1^{er} Janvier 2018. La situation de ces filiales reste contrastée car si ce volume en portefeuille est globalement satisfaisant à la Réunion et en Martinique, il reste faible en Guadeloupe et en Guyane.

En 2018, la **CIFE** a procédé pour **0,3 M€** à la recapitalisation de sa filiale **ETPO GUADELOUPE**.

Au Canada, la holding **CIFE CANADA INC** n'a pas eu d'activité opérationnelle significative. En 2018, la **CIFE** a procédé pour **6,2 M€** à une augmentation de capital de sa holding canadienne, notamment par conversion de compte-courant afin d'équilibrer les ressources et emplois long terme.

Pour son deuxième exercice au sein du groupe, **ETPO GEODEX** a généré pour **17 M€** de chiffre d'affaires, soit une progression de 30 % (en équivalent Euros). Le carnet de commandes au 1^{er} janvier 2019 s'élève à **3,0 M€** contre **7,6 M€** au 1^{er} Janvier 2018.

Activités Immobilières

En France

Nos filiales immobilières **OCEANIC Promotion**, **ETPO IMMOBILIER OUEST** et **IDF** ont dégagé un profit cumulé de **259 K€** en 2018 contre un profit de **409 K€** en 2017.

Afin de leur assurer des ressources stables pour leur développement, **ETPO IMMOBILIER OUEST** et **ETPO IMMOBILIER IDF** ont bénéficié d'augmentations de capital respectives de **1,3 M€** et **0,9 M€**.

Aux Etats-Unis

FWE, via sa filiale **HBC** est propriétaire d'un parc de bureaux de 6 300 m² avec 238 places de parking dans la région de Los Angeles. La filiale a vu le taux d'occupation de son parc locatif stabilisé et ses revenus locatifs se sont élevés à **596 K€**, en hausse de 20 % par rapport à 2017.

RURAL LIVING, filiale de **FWE** est propriétaire de soixante-deux maisons individuelles achetées aux enchères en 2011 et 2012 et situées dans une même zone dans la région de Los Angeles. Depuis le démarrage de cette activité, les opportunités d'achats ont été significativement réduites avec de nouvelles réglementations financières n'obligeant plus les banques à déstocker. Sur cette filiale, les revenus locatifs se sont élevés à **688 K€**, en augmentation de plus de 3% par rapport à 2017. Nous pensons que les faibles prix constatés pour ces acquisitions permettront ultérieurement des plus-values intéressantes lorsque les effets de la crise immobilière seront définitivement effacés. Ces plus-values potentielles, au-delà d'un taux de rendement de 6 %, seront partagées à 50 % avec nos partenaires US en charge des opérations.

En Roumanie

Au 31 Décembre 2018, la commercialisation du stock des appartements de l'immeuble résidentiel **STELLA** est totalement terminée.

2.3.2.4. Comptes annuels de la société mère SA CIFE

Activité et résultat

Les comptes sociaux de **CIFE** font apparaître un chiffre d'affaires annuel de **1,5 M€** en progression de plus de 13 % par rapport à 2017 et qui se compose principalement de prestations administratives et de locations immobilières.

La société a dégagé une perte nette en 2018 de **7,4 M€** contre une perte nette de **3,6 M€** en 2017. La variation de résultat provient de l'augmentation des coûts de structure et de nouvelles dépréciations notamment sur les titres de participations des filiales. Le volume de dividendes encaissés est en légère hausse de 2 % à **1,7 M€**. Dans un contexte de taux bas de rémunération de placements de trésorerie, la trésorerie bancaire placée en certificats de dépôts, contrats de capitalisation et livret, a généré **676 K€** de résultats financiers contre **560 K€** en 2017.

La situation nette de la **SA CIFE** s'élève à **70,7 M€** en baisse de **7,4 M€**, baisse intégralement liée au résultat 2018, la société n'ayant pas procédé en 2018 à une distribution de dividendes, ni à des opérations sur son capital.

Le cash flow (résultat net retraité des dotations aux amortissements et provisions nettes de reprises) sur l'exercice est de **- 0,9 M€** contre **+ 0,8 M€** en 2017.

Le volume net de trésorerie géré par la société mère s'élève à **40,2 M€**, en diminution nette de **12,6 M€** sur l'exercice. La trésorerie issue de l'activité y compris variation du besoin en fonds de roulement pour **2,8 M€**, complétée par les flux de remboursement de prêts filiales pour **2,6 M€** et les cessions d'actifs pour **0,4 M€** ont financé les augmentations nettes de capital dans les filiales pour **15,4 M€**, les investissements pour **0,3 M€**, les financements complémentaires accordés aux filiales pour **1,5 M€**, le programme de rachat d'actions pour **1,2 M€**. En 2018, la CIFE n'a pas procédé à un versement de dividende.

Fin 2018, la société ne présente plus d'endettement vis-à-vis des établissements de crédit.

Au 31 Décembre 2018, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élèvent à **362 K€** pour 65 factures, toutes à échéance 30 jours et n'ont pas de retard de paiement. En 2017, les dettes fournisseurs (hors factures non parvenues) s'élevaient à **162 K€** (34 factures) toutes à échéance 30 jours également et n'avaient pas de retard de paiement.

Au 31 Décembre 2018, les créances clients (hors factures à établir et hors litiges) s'élèvent à **104 K€** pour 8 factures. Elles sont à échéance 30 jours et sans retard de paiement. Les créances en litige sont de **14 K€** (8 factures), totalement provisionnées et correspondant à des créances sur un client en redressement judiciaire. En 2017, les créances clients (hors factures à établir et hors litiges) s'élevaient à **74 K€** (4 factures) toutes à échéance 30 jours et sans retard de paiement. Les créances en litige étaient de **14 K€** (7 factures), totalement provisionnées et correspondaient à des créances sur un client en redressement judiciaire.

Informations à caractère fiscal

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater et 39-4 du Code Général des Impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

Intégration fiscale

Le périmètre d'intégration fiscale est constitué de la **SA CIFE** et des filiales **ETPO, BRITTON, SOMARE, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO IMMOBILIER Ouest, Océanic Promotion** et **IMMOBILIERE SANITAT**.

2.3.2.5. Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

Pour satisfaire à l'obligation des articles L 233-13 et L 225-100-3 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Structure du capital de la société

Le capital social de la **SA CIFE** s'établit à 24 M€ répartis en 1 200 000 actions de 20 € chacune. Toutes les actions composant le capital social sont ordinaires, entièrement libérées et ne disposent d'aucune prérogative particulière.

Le nombre total d'actionnaires du Groupe est d'environ **400** au 31 Décembre 2018.

Nous rappelons que les actionnaires usufruitiers ont droit de vote uniquement pour la résolution d'affectation du résultat et que les nu-proprétaires ont droit de vote pour toutes les autres résolutions.

Par ailleurs, il n'existe pas à la date de clôture de l'exercice de plans d'options de souscription ou achat d'actions ni de plans d'attribution d'actions gratuites.

Répartition du Capital	31/12/2018		31/12/2017	
	% du capital	% droits de vote (*)	% du capital	% droits de vote (*)
Groupe familial TARDY	76,40	77,60	76,40	76,40
<i>Dont SAS ALFRED DE MUSSET (SAS AM)</i>	<i>60,36</i>	<i>61,32</i>	<i>60,36</i>	<i>60,36</i>
<i>Dont SAS EMBREGOUR (détient 76,42% de la SAS AM)</i>	<i>8,05</i>	<i>8,18</i>	<i>8,05</i>	<i>8,05</i>
Auto détention	1,55	-	-	-
Salariés Groupe CIFE	0,14	0,14	0,55	0,55
Public	21,91	22,26	23,05	23,05
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00

(*) droits de vote exerçables en Assemblée Générale

La **SAS EMBREGOUR** est la holding de la famille de Monsieur **Daniel TARDY**, ce dernier en assure la Présidence.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas eu de variation significative dans cette répartition depuis la clôture jusqu'à la date d'établissement du présent document.

La Société est contrôlée comme décrit ci-dessus et a pris des mesures en vue d'assurer que le contrôle ne soit pas exercé de manière abusive avec en Assemblée Générale de Juin 2014, Juin 2015 et Juin 2016, la nomination d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil d'Administration. Il y a 4 Administrateurs indépendants à fin 2018.

Participations nominatives significatives

A l'exception des participations détenues par le Groupe familial **TARDY**, il n'existait pas de participations nominatives significatives (> à 5 %) à la clôture de l'exercice.

Autocontrôle

Au 31 Décembre 2018, la **SA CIFE** détenait 18 601 actions en autocontrôle soit **1,55 %** du capital social.

Actionnariat salarié

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce, nous vous indiquons que la proportion du capital que représentent les actions détenues par les salariés au 31 Décembre 2018 au sein d'un Plan d'Epargne d'Entreprise est égale à zéro, la Société n'ayant pas mis en place de fonds communs de placement au bénéfice des salariés du Groupe. Nous vous précisons que lors de la dernière Assemblée Générale Extraordinaire du 19 Juin 2018, la résolution appelée à statuer sur une augmentation de capital réservée aux salariés a été approuvée.

Franchissement de seuils

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant aux franchissements de seuil pour notre société.

Au cours de l'exercice écoulé, la Société n'a pas été informée de franchissements de seuils.

Droits de vote double

Il n'existe pas de dispositions spécifiques statutaires quant à l'attribution de droits de vote double pour notre société.

Lors de l'Assemblée Générale du 11 Juin 2015, la résolution confirmant ce principe et ne conférant donc pas de droit de vote double aux actions entièrement libérées et pour

lesquelles il serait justifié d'une inscription nominative depuis deux ans au même actionnaire a été approuvée.

Liste de détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Il n'existe pas de titre comportant des prérogatives particulières.

Mécanisme de contrôle

Un pacte d'actionnaires a été conclu le 13 Décembre 2016 entre des actionnaires familiaux de la famille **TARDY**, la **SAS Alfred de Musset** et la **SAS EMBREGOUR** dans le cadre de l'article 885-1.bis du Code Général des Impôts. Ce pacte concernant **66,39 %** du capital social de la société ne contient pas de clauses prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition de titres. Il a été transmis à titre d'information à l'Autorité des Marchés Financiers.

Pouvoirs du Conseil d'Administration concernant le rachat d'actions

L'Assemblée peut déléguer au Conseil d'Administration le pouvoir de procéder, conformément à l'article L.225-209 et suivants du Code de Commerce, aux dispositions du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des Règlements européens n°596/2014 et n°2016/1052, à des rachats des actions de la société dans la limite de 10 % du capital social.

Il sera proposé à l'Assemblée Générale une nouvelle résolution dans ce cadre.

Prise de participations

La part de **CIFE** dans la filiale **TECHNIREP** est passée de 51,00 % à 90,20 % en 2018, dans le cadre de l'augmentation de capital de la filiale.

Autres éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

La Société n'a pas conclu d'accords qui seraient modifiés ou prendraient fin en cas de changement de contrôle.

La Société n'a conclu aucun accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration, les salariés s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle ou sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

2.3.2.6. Événements postérieurs à la clôture des comptes

En Mars 2019, le Groupe a pris une participation complémentaire de **10,1 %** dans la filiale canadienne **ETPO GEODEX** portant sa participation de 75% à 85,10% du capital.

En Avril 2019, la **CIFE** a cédé un ensemble immobilier pour **3,1 M€** générant une plus-value brute de 3,0 M€.

2.3.2.7. Perspectives 2019

Le Groupe CIFE débute l'année 2019 avec un carnet de commandes travaux d'environ **201 M€** au 1^{er} Janvier 2019 représentant un peu plus d'une année d'activité. Ce carnet est en augmentation de **30 %** par rapport à celui enregistré à la même époque de l'année dernière. A partir des informations et éléments connus à ce jour, nous prévoyons un volume d'activité sur le 1^{er} semestre 2019 en

augmentation de plus de **20 %** par rapport à celui constaté au 1^{er} semestre 2018. L'exercice 2019 devrait être un exercice de transition, avec un objectif de retour à l'équilibre de nos résultats et la poursuite d'amélioration de nos process. Malgré cette période difficile, nous souhaitons poursuivre nos investissements humains et matériels, clés pour retrouver une rentabilité opérationnelle.

2.3.3 Informations en matière de recherche et de développement

ETPO est membre et vice-président de NOVABUILD, cluster qui regroupe en Pays de la Loire les entreprises de la construction. Dans ce cadre, elle a été partenaire les années précédentes d'un projet de recherche collaboratif retenu par le Fonds Unique Interministériel (FUI) et participe actuellement au groupe de travail NOVA'TP pour l'innovation et le développement durable dans les Travaux Publics.

Le Groupe soutient le concours national de la Création d'Entreprise Construction Durable, organisé par la Technopôle **Domolandes**, structure entièrement consacrée à la construction durable et dédiée aux entreprises innovantes de la filière du bâtiment.

ETPO coopère régulièrement avec l'Ecole Centrale de Nantes et la Faculté des sciences de Nantes, notamment sur des Projets d'Etudes Industrielles (suivi du battage, industrialisation de la construction, robotisation de la construction, matériaux spécifiques tels que les Bétons Fibrés

Ultra Hautes performances, logiciels d'éléments finis de modélisation des sols).

ETPO est membre de l'Association Française du Génie Parasismique (**AFPS**) et de l'Association Française de Génie Civil (**AFGC**) où un ingénieur structure participe notamment au groupe de travail sur la modélisation aux éléments finis constitué par cette dernière association.

ETPO numérise ses différents process à travers des démarches expérimentales traduites ensuite dans la pratique, telles que le Building Information Modeling (**BIM**) avec l'usage de logiciels de modélisation des structures dans toutes leurs dimensions, ceci sur tous ses métiers : ingénierie, ouvrages d'art, travaux maritimes et fluviaux, bâtiments, tant en construction neuve qu'en réhabilitation.

En 2018, le groupe a étudié de nouveau les possibilités de constitution d'un dossier au titre du **Crédit Impôt Recherche**. Un **CIR** total de **0,05 M€** a été comptabilisé en 2018 contre **0,1 M€** en 2017.

2.3.4 Informations relatives aux Mandataires Sociaux de SA CIFE

2.3.4.1. Mandats des Administrateurs

La liste des fonctions et mandats des Administrateurs figure en annexe du présent rapport.

Les mandats d'Administrateur de la **SAS ALFRED DE MUSSET**, de Madame **Emilie RICHAUD-SOUCARET** (Administrateur indépendant) arrivent à expiration avec la présente Assemblée Générale. Nous vous demandons de bien vouloir leur renouveler votre confiance pour une période de 3 années. Monsieur **Bernard THERET**, Administrateur de CIFE depuis le 16 Juin 1989 a souhaité ne pas prolonger son mandat qui arrive également à échéance à la présente Assemblée Générale. Le Conseil d'Administration remercie Monsieur **Bernard THERET** pour son action et son activité déployées toutes ces années en qualité d'Administrateur et d'ancien dirigeant du Groupe.

Il est sera proposé de nommer en qualité de nouveau membre du Conseil d'Administration, pour une durée de 3 années, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2021, Monsieur **Yves GABRIEL**.

Les curriculum-vitae des Administrateurs en renouvellement ou en nomination seront publiés sur le site internet de la société : www.infe.fr dans le cadre des informations réglementaires pour l'Assemblée Générale.

2.3.4.2. Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA.

La présente section constitue notamment le rapport sur les principes et les critères de détermination, de répartition et

d'attribution des rémunérations prévu aux articles L.225-37-2 et L.225-82-2 du code de commerce.

En 2018, le montant total des rémunérations brutes et jetons de présence versés à l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux et aux membres du Conseil d'Administration de **CIFE SA** s'élève à **254 K€** dont **156 K€** versés par la société mère et **98 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se décomposent en **224 K€** de salaires bruts et **30 K€** de jetons de présence.

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à un indicateur de performance, le résultat net avant impôt. Les autres membres du Conseil d'Administration ne bénéficient que de jetons de présence.

La rémunération fixe est indexée annuellement sur la base du taux d'indexation des salaires de la principale filiale ETPO.

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans la rémunération des mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages en nature.

Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'ensemble de ces différentes modalités est strictement le même que celui appliqué sur l'exercice précédent.

L'Assemblée Générale du 19 juin 2018 a décidé de maintenir à **20 K€** la somme à allouer au titre de jetons de présence au Conseil d'Administration de **CIFE** et d'allouer une enveloppe complémentaire de **12 K€** dans le cadre des comités spécialisés.

Il sera soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 25 Juin 2019 de maintenir pour 2019 ces sommes à **20 K€** et à **12 K€** pour les jetons de présence et les comités spécialisés.

2.3.4.3. Opérations sur titres CIFE

En 2018, les mandataires sociaux soumis à déclarations spontanées de leurs opérations sur titres **CIFE** ont effectué les opérations suivantes :

(en nombre de titres)

Nom des Administrateurs par ordre alphabétique	Acquisition	Cession	Apports
- Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN	-	-	-
- Madame Nicole DURIEUX	-	-	-
- Monsieur Frédéric GASTALDO	-	-	-
- Madame Emilie RICHAUD	-	-	-
- SAS ALFRED DE MUSSET (représentant permanent Cécile JANICOT)	-	-	-
- Monsieur Daniel TARDY	-	-	-
- Monsieur Olivier TARDY	-	-	-
- Monsieur Bernard THERET (et personne liée)	-	8 215	-
- Madame Marie-Christine THERON	-	-	-

2.3.4.4. Délégations en cours données au Conseil d'Administration

Délégations	AG	Durée	Echéance
Autorisation pour procéder à l'attribution d'AGA	10 Juin 2016 12ème résolution	38 mois	10 Août 2019
Autorisation pour procéder à l'augmentation de capital réservée aux salariés	19 Juin 2018 13ème résolution	26 mois	18 Août 2020
Autorisation pour lancer le programme de rachats d'actions	19 Juin 2018 5ème résolution	18 mois	18 Décembre 2019
Autorisation de procéder à réduire le capital social par annulation des actions détenues en propre	19 Juin 2018 14ème résolution	18 mois	18 Décembre 2019

2.3.5 Assemblée Générale du 25 Juin 2019

Le Conseil soumet à l'approbation de l'Assemblée Générale les comptes sociaux de **SA CIFE** et les comptes consolidés, l'affectation des résultats et la distribution de dividendes aux actionnaires, ainsi que l'approbation des opérations ressortant des conventions réglementées faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes.

2.3.5.1. Affectation du résultat de l'exercice 2018

La perte nette de l'exercice s'élevant à :	-7 378 829,58 €
- Augmentée du report à nouveau précédent de :	698 271,57 €
- Augmentée du prélèvement sur réserves facultatives :	7 500 000,00 €
FORMANT UN TOTAL DE :	819 441,99 €
- Affectation à la réserve légale	0,00 €
- Affectation à la réserve facultative	0,00 €
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 0,60 € par action	720 000,00 €
- Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	99 441,99 €
TOTAL	819 441,99 €

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions effectuées au titre des trois précédents exercices ont été les suivantes (par action) :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2015	1,42 €	1 704 000 €	1 200 000	1 200 000
2016	1,45 €	1 740 000 €	1 200 000	1 200 000
2017	- €	- €	1 200 000	1 200 000

2.3.5.2. Modification de l'article 20 des Statuts

En application de l'article L 823-1 du Code de commerce modifié par la Loi SAPIN II du 9 Décembre 2016, la désignation d'un Commissaire aux Comptes suppléant n'est désormais obligatoire que si le titulaire est une personne physique ou une société unipersonnelle.

Nous vous proposons en conséquence de modifier l'article 20 des statuts intitulé « **Commissaires aux comptes** ». La rédaction de cet article sera désormais la suivante :

« Un ou plusieurs Commissaires aux Comptes titulaires et le cas échéant, dans les cas et les conditions prévus par la loi, un ou plusieurs commissaires aux comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement de démission ou de décès, sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la Loi. Leur rémunération est fixée selon les dispositions réglementaires en vigueur ».

2.3.5.3. Programme de rachat d'actions

Nous vous proposons d'autoriser le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des Règlements européens n°596/2014 et n°2016/1052, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions en vue des affectations suivantes:

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre de tout plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation afin de réduire la capital social, sous réserve de l'adoption de la dix-neuvième résolution ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en

vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes.

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à **10 %** des actions composant le capital de la société au moment du rachat, à quelque moment que ce soit, soit à titre indicatif, au 31 Décembre 2018, **120 000 actions**, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à **65 (soixante-cinq) euros** par action (hors frais).

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de **7 800 000 euros**.

Cette autorisation est donnée pour une **période de dix-huit (18) mois** à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

2.3.5.4. Mandats des Commissaires aux Comptes

Les mandats de la Société **RSM OUEST**, Commissaire aux Comptes titulaire et de son Commissaire aux Comptes suppléant, Monsieur Jean-Michel PICAUD arrivent à échéance à la présente Assemblée. Nous vous proposons de renouveler le mandat de **RSM OUEST** en qualité de Commissaires aux Comptes titulaire pour six exercices qui prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2024 et de constater la fin du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant.

Les mandats de la Société **ERNST & YOUNG ATLANTIQUE**, Commissaire aux Comptes titulaire et de son Commissaire aux comptes suppléant, la société AUDITEX, arrivent à échéance à la présente Assemblée. Nous vous proposons de nommer la Société **ERNST & YOUNG et Autres** en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire pour un mandat de six exercices qui prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui délibérera sur les comptes de l'exercice 2024 et de constater la fin du mandat du Commissaire aux Comptes suppléant.

2.3.5.5. Attribution gratuite d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou des sociétés liées

Nous vous proposons de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans la mesure autorisée par la loi, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, et pour une durée de **rente-huit (38) mois**, à procéder, en une ou plusieurs fois, au

profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'elle déterminera parmi les membres du personnel salarié et des dirigeants de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre.

L'autorisation qui vous est proposée a pour objet de permettre à la Société de mettre en œuvre un programme d'association au capital et de fidélisation à moyen et long terme des salariés et des managers clés du Groupe, notamment en alignant leurs intérêts avec ceux des actionnaires. Cette autorisation représenterait un outil de gestion des ressources humaines stratégiques pour le Groupe.

Dans le cadre de l'autorisation à accorder, nous vous proposons de prévoir que le nombre total des actions gratuites pouvant être attribuées à l'ensemble des bénéficiaires ne pourra être supérieur à 10% du nombre des actions composant le capital social tel que constaté à l'issue de l'Assemblée Générale, nombre auquel s'ajoutera, le cas échéant, le nombre supplémentaire des actions à attribuer au titre des ajustements effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société.

Nous vous proposons de décider que l'acquisition définitive de l'ensemble des actions gratuites attribuées en vertu de la présente autorisation pourra être soumise, le cas échéant, à des conditions de présence et/ou de performance déterminées par le Conseil d'Administration. Il appartiendra alors au Conseil d'Administration de fixer, dans les conditions légales, la durée de la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendrait définitive.

La période d'acquisition ne pourrait pas être inférieure à un an à compter de la date d'attribution des actions, exception faite en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, l'acquisition définitive des actions pouvant alors être demandée conformément aux dispositions légales applicables.

Si l'autorisation est accordée, le Conseil d'Administration aura la faculté, dans les conditions légales, de prévoir, le cas échéant, une période de conservation des actions de la Société par les bénéficiaires, période qui courrait à compter de la date de leur acquisition définitive. La période de conservation ne pourrait pas être inférieure à un an. Toutefois, dans l'hypothèse où la période d'acquisition serait supérieure ou égale à deux ans, la période de conservation pourrait être supprimée par le Conseil d'Administration. Cette autorisation emporterait de plein droit au profit des bénéficiaires des actions gratuites qui seraient attribuées,

renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seraient émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation, et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée la somme nécessaire à la libération des actions nouvelles.

Dans ce cadre, il vous sera proposé de donner au Conseil d'Administration les pouvoirs les plus étendus pour, dans les conditions fixées par la loi et les limites susvisées :

- Déterminer l'identité des bénéficiaires, les critères d'attribution et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux;
- Fixer les modalités d'attribution des actions et en particulier la durée et les conditions de la période d'acquisition et, le cas échéant, la période de conservation des actions ainsi attribuées;
- Fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il serait procédé aux attributions gratuites d'actions;
- Décider la date de jouissance, même rétroactives des actions nouvellement émises;
- Procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société intervenant pendant la période d'acquisition;
- En cas d'attribution d'actions à émettre, procéder aux augmentations de capital nécessaires par voie d'incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes et modifier corrélativement les statuts de la Société;
- Et d'une manière générale, faire tout ce qui serait utile ou nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation.

2.3.5.6. Réduction de capital par annulation d'actions propres détenues par la société

Il vous est proposé de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'Administration d'annuler, sur ses seules décisions, dans la limite de 10 % du capital social au jour où le Conseil prend une décision d'annulation et par période de 24 mois, les actions acquises dans le cadre des autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et de procéder à due concurrence à une réduction de capital social. Cette autorisation sera valable pendant **dix-huit (18) mois**.

2.4 DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE

Introduction

La Déclaration de Performance Extra-Financière (DPEF), présente les informations requises par l'article L 225-102-1 du code de commerce, en application de l'ordonnance n°2017-1180 du 19 juillet 2017 relative à la publication d'informations non financières transposant la directive européenne sur la communication extra-financière.

La DPEF a notamment pour objectif de présenter des informations sur la manière dont la société prend en compte les conséquences sociales et environnementales de son activité ainsi que les effets de cette dernière quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale.

Cette DPEF est présentée par le conseil d'administration à l'assemblée générale des actionnaires de la société CIFE. Cette déclaration est également publiée sur le site internet de la société (<https://www.groupe-etpo.fr/>).

Depuis 2015, le Cabinet **RSM OUEST** a été nommé « Organisme Tiers Indépendant » chargé de vérifier les informations sociales, environnementales et sociétales publiées dans le présent rapport. La nature des travaux et les conclusions font l'objet d'un rapport spécifique.

Note méthodologique de la DPEF

Périmètre de la déclaration

Le **reporting social** couvre **100 % du chiffre d'affaires consolidé**.

Le **reporting environnemental** chiffré rassemble **uniquement les données ETPO**, soit environ 44% du chiffre d'affaires.

Le **reporting sociétal** présente des données et illustrations d'actions concernant **principalement ETPO**, mais aussi des données et actions **Groupe**. Ceci est précisé au cas par cas.

La société **ETPO** est considérée comme en avance, mais la politique Groupe sur ces deux thèmes : Environnement et RSE, est encore en cours de développement. Le Groupe est en effet constitué de nombreuses filiales, de taille et de maturité différentes. Si le Groupe dispose de données, nous considérons que ces données sont fiabilisées, cohérentes et vérifiées, sur le périmètre ETPO principalement. De ce fait, la communication et les indicateurs sont majoritairement ETPO.

Nous travaillons à la mise en place d'un reporting auditable plus exhaustif.

Méthode de consolidation des données

Les données sociales sont collectées auprès de chaque société consolidée grâce à une liasse spécifique. Elles sont ensuite contrôlées et validées par le service Richesses Humaines Groupe. Le déploiement progressif d'un outil RH (SIRH) Groupe permettra de simplifier et d'automatiser ce reporting.

Les données environnementales sont consolidées par la comptabilité d'**ETPO**, à partir des différentes factures, puis contrôlées par le responsable Qualité Environnement et RSE du Groupe. Le processus de collecte de ce type de données à l'échelle du Groupe reste à développer et à fiabiliser sur les prochains exercices afin de publier à terme une information plus représentative du périmètre du Groupe.

Les données sociétales, quant à elles, sont collectées puis analysées et contrôlées par le responsable Qualité Environnement et RSE du Groupe. Là encore, le processus de collecte de ce type de données à l'échelle du Groupe reste à développer et à fiabiliser. Des fiches indicateurs seront mises en place, afin de préciser au sein des différentes filiales la nature des données captées, les éléments justificatifs nécessaires, et les responsabilités dans les processus de consolidation et de contrôle des chiffres.

Nous nous efforçons de réaliser des contrôles de cohérence et comparaisons avec les années précédentes. Les anomalies et variations significatives sont analysées. Le rapport annuel consolide les données connues par le Groupe à la date de clôture. En cas d'anomalies significatives et sous réserve de justifications, une correction pourrait être apportée au cours de l'année suivante.

2.4.1 Notre modèle d'affaire

2.4.1.1. Politique générale

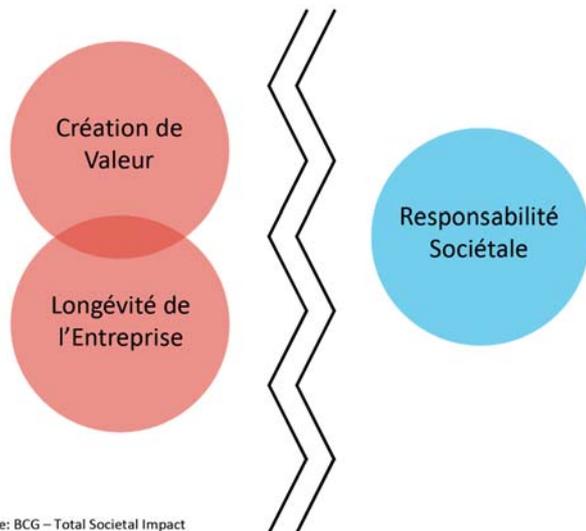
CIFE – Groupe ETPO, attentive à ses clients comme à ses collaborateurs, s'engage à être un employeur responsable en positionnant le bien-être des personnes, le respect, la dignité, l'entraide et la responsabilité au cœur de ses priorités. Elle s'efforce d'être attentive aux besoins de ses clients et de les servir du mieux de ses capacités et à traiter ses partenaires de manière équitable. Pour ce faire, les entreprises qui composent le Groupe sont engagées dans une politique d'accompagnement et de formation des collaborateurs et une politique d'intégration des nouveaux salariés. Nous nous attachons à entretenir un dialogue social et à assurer un bien-être des salariés au travail et, enfin, cultiver la diversité et l'égalité des chances et lutter contre toutes formes de discrimination ou de harcèlement.

Depuis 1913, et tout au long de son histoire le Groupe ETPO a attaché beaucoup d'importance à l'éthique et à la loyauté de ses pratiques. Faire vivre les valeurs du Groupe au quotidien,

impliquer les salariés dans un projet partagé et le traduire en actions concrètes : ces engagements portés par les sociétés du Groupe ETPO sont aujourd'hui ceux de la Responsabilité Sociétale des Entreprises et s'inscrivent dans l'histoire humaine de l'entreprise. Aujourd'hui, notre responsabilité s'adapte aux demandes implicites ou explicites des clients et des partenaires du Groupe dans les territoires où nous opérons. Nous partageons cette attention avec les différentes Institutions Représentatives du Personnel dans le cadre d'un dialogue permanent, loyal et positif, concernant notamment les sujets de sécurité, formation et insertion.

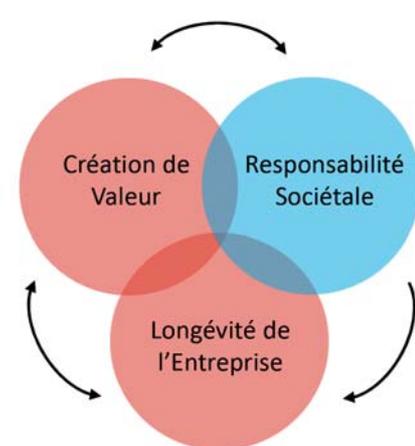
Nous considérons que la Responsabilité Sociétale fait partie intégrante de notre stratégie et de notre modèle d'activité. Notre Projet d'entreprise : **CAP 2025**, intègre de nombreux objectifs QPE (Qualité Prévention Environnement) et RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) :

La responsabilité sociétale
et la création de valeur
sont des objectifs distincts



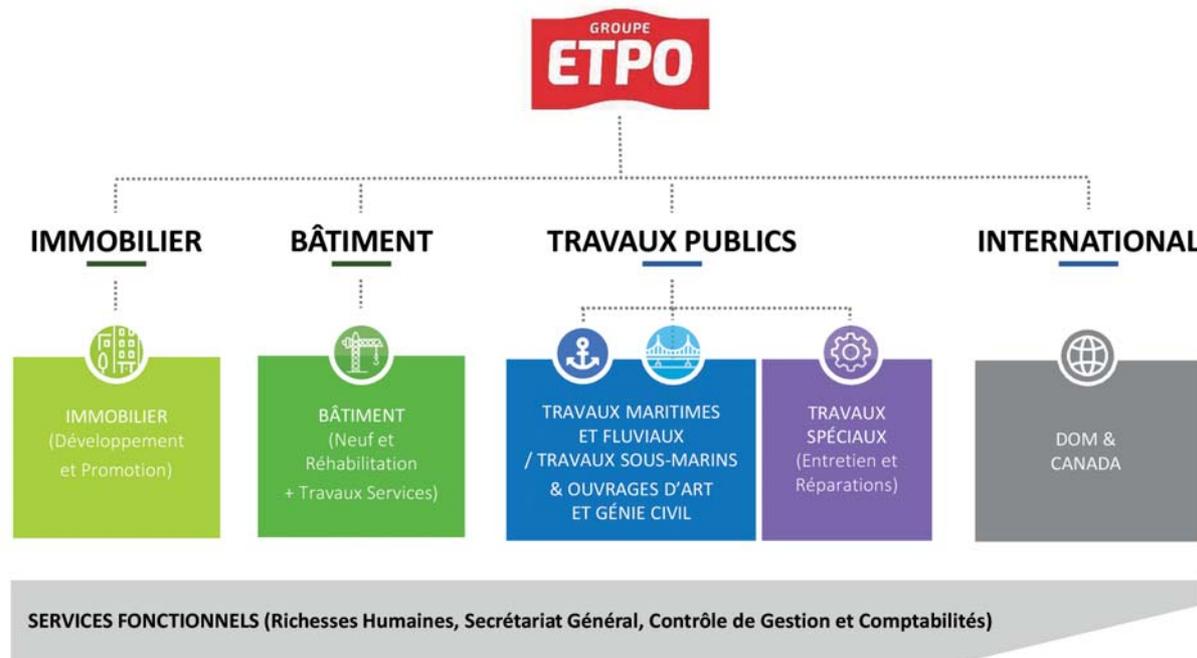
Source: BCG – Total Societal Impact

La responsabilité sociétale fait partie
intégrante de la stratégie
et de la création de valeur



2.4.1.2. Nos activités

Le Groupe est structuré en 4 Pôles (Immobilier ; Bâtiment ; Travaux Publics ; et International (DOM et Canada)), et exerce 5 Métiers (Immobilier ; Bâtiment ; Travaux Maritimes ou Fluviaux et Travaux Sous-Marins (TMF-TSM) ; Ouvrages d'Art et Génie-Civil (OA-GC) ; et Travaux Spéciaux (TS)). Le Pôle Travaux Publics exerce donc 3 métiers, et le Pôle International regroupe en fait 4 des 5 métiers (les 3 des Travaux Publics et le Bâtiment). Les différentes sociétés du Groupe sont rattachées à l'un des 4 Pôles et elles coopèrent de plus en plus fréquemment au service des clients, afin d'apporter les meilleurs savoir-faire du Groupe.



Les Services Fonctionnels soutiennent les opérationnels et les déchargent de certaines tâches spécialisées, ce qui impose de respecter certains modes opératoires communs afin d'être plus efficaces. Le périmètre d'action des fonctionnels augmente progressivement afin de couvrir l'ensemble des activités métropolitaines dans un premier temps. Le Groupe est en cours de déploiement d'outils communs, facilitant les échanges et l'adoption d'un langage commun. La Direction des Richesses Humaines du Groupe dispose de collaborateurs spécialement chargés de l'animation et du suivi des sujets QPE et RSE. Nous avons acquis un certain nombre de certifications (ISO 14001 notamment pour l'environnement et ISO 26000 pour la RSE) et travaillons afin de les déployer au sein des différentes filiales du Groupe, selon leur degré de maturité.

2.4.1.3. Nos réalisations

Nous réalisons des objets fonctionnels, au service des collectivités ou de clients privés. Nous nous efforçons de proposer des solutions constructives efficaces et innovantes et nous investissons en recherche et développement afin notamment, d'améliorer la performance environnementale de nos réalisations.

Nous maîtrisons l'utilisation de matériaux de construction tels que le bois, et sommes à même de proposer des variantes performantes.

Le partenariat avec le fonds OMNES Croissance Energie Plus, pour former ETPOMNIA, foncière destinée à financer la

construction d'immeubles tertiaires dépassant les performances environnementales requises actuellement et la construction de notre premier projet commun, « AR-MEN » à Saint-Herblain, sont une illustration de notre engagement pour améliorer nos performances et contribuer aux territoires dans lesquels nous travaillons.

Notre activité Travaux Spéciaux permet également de contribuer à améliorer la sécurité et la durée de vie d'ouvrages structurels, tels que des ponts ou des barrages ce qui a clairement un impact positif en relatif de solutions de démolition reconstruction découlant d'un manque ou d'une absence d'entretien.

2.4.1.4. Nos ressources

Nous utilisons des matériaux variés, notamment des bétons et des aciers ainsi que du bois. Nous utilisons également des énergies (électricité et carburants) et différents outils pour construire. Nous possédons de nombreux outils en propre, dans le domaine des Travaux Maritimes et Fluviaux notamment, et nous en assurons l'entretien voire le développement, afin d'en améliorer les performances. Nous investissons une part importante de nos revenus, soit une moyenne annuelle de près de 8 M€, en matériels et équipements, afin de maintenir notre compétitivité.

Plusieurs cellules spécialisées (Bureaux d'Etudes de Prix, équipe « Building Information Modelling » (ou « BIM »), équipes Méthodes et équipe du Bureau d'Etudes Techniques) contribuent à la préparation des appels d'offres et des

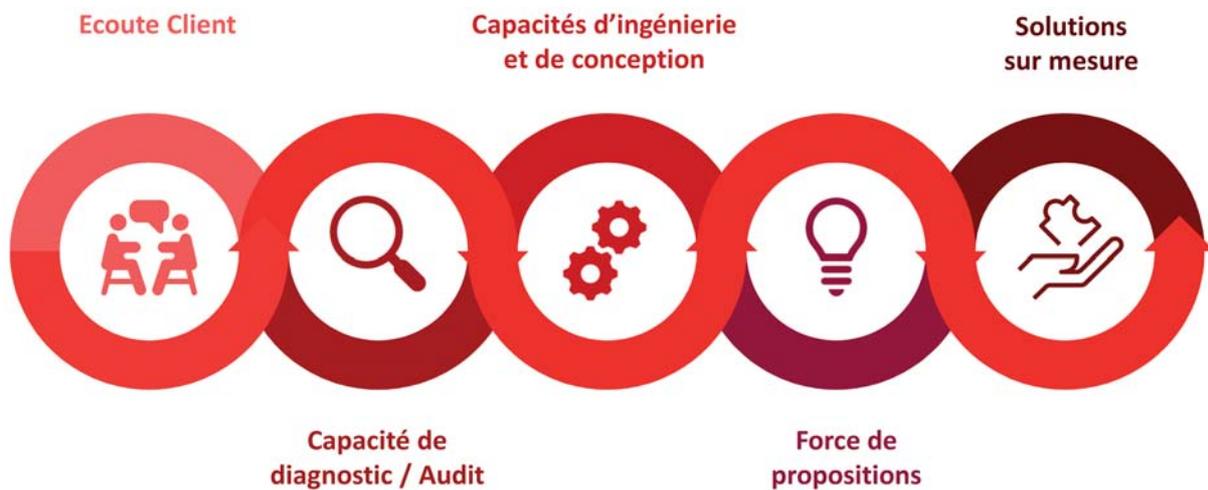
chantiers. Ces ressources sont dans la mesure du possible partagées au sein du Groupe. Elles développent des savoir-faire qui leur permettent d'offrir des solutions constructives à nos clients, publics et privés.

Nos équipes (605 personnes hors effectifs syndiqués au Canada et hors Technirep) sont formées et entraînées, très régulièrement, ainsi souvent que les équipes externes (intérimaires notamment, soit près de 213 équivalents temps

pleins) avec lesquelles nous travaillons, afin de minimiser l'impact de nos actions sur le milieu qui nous entoure. En effet, que nos chantiers soient situés en centre-ville, en zone industrielle ou en pleine nature, nous sommes toujours en contact avec l'environnement et souvent avec des riverains. Nos efforts pour minimiser nos impacts sont donc permanents.

2.4.1.5. Notre positionnement dans la filière BTP

Nous sommes un acteur de taille intermédiaire, maîtrisant bien certains métiers spécialisés. Notre mode d'intervention auprès de nos clients associe capacité d'écoute et le cas échéant, capacité de diagnostic et capacité d'ingénierie, afin de définir des propositions de solutions constructives.



Ces solutions sur-mesure sont clés pour servir les Clients au mieux de leurs intérêts.

2.4.2 Les principaux enjeux pour le Groupe CIFE

2.4.2.1. Les thématiques abordées

L'équipe de Direction du Groupe se réunit de manière mensuelle en Comité de Direction, et tous les deux mois, une équipe élargie fait le point sur l'avancement de notre Projet d'entreprise, **CAP 2025**, lui-même composé de 7 chantiers de transformation :

- Vendre des solutions innovantes à valeur ajoutée (ce chantier est décliné selon les 5 métiers du Groupe) ;
- Gérer et développer les talents ;
- Améliorer la compétitivité ;
- Soutenir les opérationnels ;
- Mieux fonctionner en Groupe ;
- Croître pour se renforcer ;
- Coordination et communication.

Au cours de ces réunions, nous abordons un certain nombre de thématiques clés, que nous avons traduit, pour certaines en objectifs managériaux, et parfois intégrées (dans le cas de la Prévention par exemple) dans les systèmes de rémunération des collaborateurs du Groupe.

Parmi ces thématiques on trouve :

- L'usage des biens et services que nous produisons, l'urbanisation et la mobilité ;
- Les ressources utilisées pour les réaliser et l'économie circulaire ;
- La transition énergétique et nos engagements sociétaux en faveur du développement durable et de la biodiversité ;
- Les accords collectifs conclus dans l'entreprise et leur impact sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés ;
- Les actions visant à lutter contre les discriminations et à promouvoir les diversités ainsi que les mesures prises en faveur de l'emploi des personnes handicapées ;
- Et les actions visant à lutter contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- Ainsi que celle liées au respect des droits de l'homme.

Les actions de lutte contre le gaspillage et la précarité alimentaire, le respect du bien-être animal, l'alimentation responsable, équitable et durable n'entrent pas dans le périmètre de notre reporting car ces enjeux ne sont pas significatifs au regard de l'activité du Groupe.

2.4.2.2. La sélection des enjeux

Les thématiques clés sélectionnées par l'équipe de Direction du Groupe sont au nombre de 5. Elles correspondent à des enjeux importants pour le Groupe :



AMÉLIORER LES RELATIONS DE L'HOMME AU TRAVAIL

Il nous semble fondamental d'être à même de garantir l'intégrité physique de nos collaborateurs et la santé de tous. « Rentrer en bonne santé chez soi après son travail » est clé. Notre objectif et celui de tous les collaborateurs du Groupe est donc le zéro accident et le zéro maladie professionnelle.

Les efforts de rigueur que ces objectifs impliquent sont très importants. L'équipe Sécurité, devenue équipe Prévention du

Groupe forme et anime sans relâche, et nous avons intégré dans les systèmes de prime des incitations importantes permettant d'améliorer nos résultats dans ce domaine.

Les risques associés en termes humains bien sûr mais également en termes de coût économique font clairement de ce thème le thème prioritaire pour nous à ce stade de notre développement.



VALORISER LES RICHESSES HUMAINES

Être à mêmes de préserver et développer les savoir-faire de l'entreprise est notre deuxième axe clé.

Pour ce faire, les actions écoles, l'accueil d'apprentis ou de stagiaires, le recrutement, la formation ainsi que des discussions honnêtes et franches sur la performance sont clés. Permettre à chacun de nos collaborateurs de se développer au mieux de ses talents et de trouver sa place au sein du Groupe nous semble être un objectif mutuellement bénéfique.

L'équipe des Richesses Humaines du Groupe anime un certain nombre d'actions et de processus clés, en soutien des opérationnels. Nous portons une attention particulière à la diversité des profils et au respect de modes de fonctionnement permettant de combiner confiance et rigueur. Notre métier peut clairement s'inspirer des processus de développement des Richesses Humaines en vigueur dans de nombreuses entreprises de services très performantes.



RÉDUIRE NOTRE IMPACT ENVIRONNEMENTAL

Compte-tenu de la nature de nos métiers, nous nous devons d'être exemplaires en termes d'efforts de réduction des impacts environnementaux que nous sommes susceptibles d'avoir. C'est notre troisième axe de travail.

Influencer dans la mesure du possible la nature des objets que nous construisons, en tant que promoteur ou en conception-construction par exemple, proposer des variantes permettant d'améliorer la performance environnementale de

l'objet fini ou de son mode constructif, entretenir et réparer des ouvrages, sont des objectifs très importants pour notre Groupe.

Nous nous efforçons de dépasser les exigences des certifications actuelles dans certains domaines et nous nous appuyons sur les référentiels de certification ISO 14001 pour de nombreuses actions. Nos équipes sont bien conscientes de ces sujets et y apportent une attention soutenue.



DÉVELOPPER NOS ANCRAGES TERRITORIAUX ET LES COOPÉRATIONS

Nos clients, qu'ils soient publics ou privés, sont généralement des acteurs importants du développement local. La nature même de nos métiers nous permet de contribuer au développement économique des territoires dans lesquels nous opérons. Nous nous efforçons donc, que ce soit pour l'emploi, les achats de fournitures ou de services, ou même pour des contributions à la vie locale, de jouer pleinement notre rôle de partenaire.

Même s'il n'est pas toujours possible pour nos clients de prendre en compte ces ancrages locaux, il nous semble important d'être dans un échange constructif.

De même, pour un certain nombre de thèmes, dont la recherche et le développement, nous pensons intéressant de coopérer avec certains acteurs de référence au niveau local. Nous nous efforçons de nourrir des échanges mutuellement positifs avec ces partenaires.



GOVERNANCE ET INTÉGRATION DE LA RSE

Garantir la conformité aux lois, règlements et politiques auxquels nous sommes soumis est fondamental.

De même, promouvoir l'éthique et promouvoir la mise en application d'un certain nombre de principes nous semble clé : Contracter nos projets de manière honnête, franche et loyale, lutter contre toutes les formes de corruption, ou

encore éviter les conflits d'intérêt, tous ces objectifs font partie de notre Charte Ethique.

Nous mettons en place, depuis 2017 un certain nombre d'actions, conformément aux exigences de la Loi SAPIN II, afin de garantir la conformité de nos pratiques et de celles de nos partenaires.

Ces cinq thèmes sont détaillés ci-après, en termes de politiques, d'actions et d'indicateurs de performance.

2.4.3 Améliorer les relations de l'Homme au travail

2.4.3.1. Les politiques existantes

Le Groupe ETPO est présent dans des métiers particulièrement exposés aux risques d'accident du travail. La santé-sécurité au travail est l'une des préoccupations majeures du Groupe. Le Groupe s'engage à mener une politique de sécurité sur la recherche du « zéro accident ».

Le Groupe déploie également une politique de prévention autour de 4 piliers, qui permettent de garantir l'intégrité physique et la santé de tous :

- Maitrise des risques et prévention ;
- Culture de la prévention par le dialogue ;
- Protection de la santé ;
- Prévention avec nos partenaires.

2.4.3.2. Nos actions

Maitrise des risques et prévention

Sur les chantiers par nature évolutifs, la mise en œuvre des moyens de prévention change sans cesse et des situations dangereuses apparaissent constamment. Conscients de cette problématique, la santé-sécurité au travail est une de nos préoccupations majeures.

En 2010, la filiale principale ETPO s'est engagée dans une démarche de prévention santé-sécurité en s'appuyant sur la norme **OHSAS 18001** (Occupational Health and Safety Assessment Series) et est certifiée depuis Juin 2011.

Un responsable Qualité Sécurité Environnement et une chargée de Prévention ont pour principales missions :

- Le support à l’encadrement dans l’analyse des risques et des mesures de prévention à appliquer ;
- Une présence terrain accrue pour analyser les situations dangereuses récurrentes ;
- Des actions concrètes en termes de prévention des risques ;
- Des formations sécurité ;
- Une analyse systématique des accidents de travail ;
- Une sensibilisation méthodique des équipes par la réalisation mensuelle de sessions 1/4h QSE.

Notre démarche s’appuie sur une politique QSE devenue **QPE** (Qualité Prévention Environnement). En effet, la Prévention prend une place de plus en plus prépondérante dans nos actions. Elle est revue annuellement par la Direction en concertation avec l’ensemble des Directeurs d’Agence. C’est un acte fort démontrant notre volonté affichée et permanente pour la prévention des risques et la promotion de la santé.

Cette démarche est déclinée et suivie par le biais d’un plan d’actions Santé-Sécurité, dont la base est issue du programme de prévention du CHSCT (Comité d’Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail).

Culture de la prévention par le dialogue

Tous les ans, la Direction et le CHSCT analysent le bilan Santé-Sécurité de l’année : accidents de travail, maladies professionnelles, situations dangereuses et/ou presque-accidents, audits QSHE, conformité réglementaire, document unique d’évaluation des risques, plan d’action pénibilité, afin de définir les axes et actions à engager pour l’année suivante (Programme de Prévention du CHSCT).

Mensuellement, les salariés d’ETPO et de certaines filiales sont conviés à assister à un « rendez-vous QSE » et une session de sensibilisation Sécurité. Au cours de chaque session, chaque corps de métier est représenté afin que chacun puisse s’exprimer. Les thèmes abordés sont en lien

avec les principales actions santé sécurité définies en début de chaque année. Ils sont définis en fonction des différentes actions et résultats de l’année précédente.

Dans le cadre du CHSCT, les salariés sont également sensibilisés trimestriellement sur la sécurité au travail via le service QSE, par une communication écrite du nombre de jours sans accident et du nombre de jours d’arrêt de travail pour chaque agence.

À l’issue de toutes ces sessions, le service QSE formalise les actions retenues et à déployer, afin d’améliorer et renforcer la culture santé sécurité de l’entreprise.

Protection de la santé

Acquérir la culture santé-sécurité pour éviter les accidents, les maladies professionnelles, et devenir acteur d’une véritable démarche de prévention, tels sont nos objectifs. Afin d’y parvenir, une formation **SPOTE** est obligatoire pour tous les nouveaux compagnons. 100% du personnel terrain a suivi cette formation. Cette formation intègre des modules en sécurité et en santé : accueil général, prévention des risques physiques, élingage en sécurité, conduite en sécurité des Véhicules Utilitaires Légers et Véhicules Légers, la protection de l’environnement sur les chantiers, les conditions pour le port du harnais en sécurité, l’utilisation en sécurité des outils électroportatifs.

Prévention avec nos partenaires

ETPO étend sa politique également aux sous-traitants, fournisseurs et aux entreprises de travail temporaire, via notamment des clauses sécurité introduites dans les contrats ou commandes depuis 2015. En capitalisant nos savoirs et nos bonnes pratiques, ceci nous permet d’améliorer la préparation de nos chantiers, nos méthodes de travail et de faire évoluer nos comportements sur le terrain afin d’acquérir une meilleure culture sécurité seule susceptible d’entraîner une amélioration durable de nos résultats en la matière.

Accidents du travail arrêté	Statistiques			
	2018	2017	Var. %	CTN B 2017
- Taux de fréquence avec arrêt ⁽¹⁾	32	39	-17,9	36,2
- Taux de gravité ^{(2) (3)}	1,97	1,92	+2,6	2,6

(1) Nombre d’accidents avec arrêt de travail > 1 jour, survenus au cours d’une période de 12 mois par million d’heures travaillées

(2) Nombre de journées indemnisées pour 1 000 heures travaillées

(3) En 2018, la filiale ETPO a eu des accidents du travail avec arrêt et rechute

En 2018, le nombre de jours d’absence pour maladies professionnelles dans le Groupe s’est élevé à **1 072 jours** contre **779 jours** en 2017.

Absences pour maladies professionnelles	2018	2017	Var. %
Taux de fréquence pour maladies professionnelles ⁽¹⁾	2,15	4,75	-54,7
Taux de gravité ⁽²⁾	1,15	0,74	+55,4

(1) Nombre de maladies professionnelles reconnues au cours d’une période de 12 mois par million d’heures travaillées

(2) Nombre de journées d’absence pour maladies professionnelles pour 1 000 heures travaillées

2.4.4 Valoriser les richesses humaines

2.4.4.1. Les politiques existantes

L'une des priorités de notre politique sociale est l'engagement, car la motivation de nos collaborateurs impacte significativement leur bien-être au travail et leur capacité d'innovation.

Pour cela, le **Groupe ETPO** engage une politique soutenue d'accompagnement et de formation auprès de ses

collaborateurs et porte une attention particulière à l'intégration de ses nouveaux salariés, afin d'entretenir un dialogue social et un bien-être de ses salariés au travail et, enfin, de cultiver la diversité et l'égalité des chances et lutter contre toutes formes de discrimination ou de harcèlement.

2.4.4.2. Nos actions

Formation

Le plan de formation de l'entreprise est mis en place annuellement à l'issue des entretiens individuels des salariés, des besoins et orientations générales des agences ou filiales et services.

Le budget formation reste significatif et témoigne de la volonté de l'entreprise d'investir dans ce domaine afin de valoriser ses salariés et de préserver et développer ses savoir-faire.

Un total de **17 341 heures** de formation ont été dispensées contre **17 395** en 2017 suivant la répartition ci-dessous :

Évolution et répartition des heures de formation	Cadres	ETAM	Compagnons	2018	%	2017	%	Var. %
Formation métier technique	693	525	269	1 487	8,6	2 643	15,2	-43,7
Hygiène et sécurité	693	828	3 065	4 586	26,4	4 651	26,7	-1,4
Environnement	175	56	21	252	1,7	301	1,7	-16,3
Management, langues, administration	797	621	705	2 123	12,2	1 575	9,1	+34,8
Autres (alternance)	322	6 090	2 481	8 893	51,3	8 225	47,3	+8,1
TOTAL	2 680	8 120	6 541	17 341	100	17 395	100	-0,3

L'entreprise investit également dans la formation par alternance.

La répartition des actions de formation par domaines et catégories montre l'importance de l'accueil des jeunes en formation par alternance et des sujets Sécurité. Nous veillons à équilibrer les formations selon la classification des salariés.

En 2018, **74 %** des collaborateurs du Groupe ont suivi au moins une formation dans l'année contre **70 %** en 2017.

Relations sociales et accords collectifs

35 collaborateurs dans le Groupe contre **29** en 2017 détiennent un mandat de représentant du personnel (y compris mandats des suppléants). Il n'y a pas eu de nouvel accord collectif signé cette année.

Chez **ETPO**, il y a eu des élections des représentants en mai 2018 avec la mise en place du Comité Social Economique.

Nous avons fait le choix d'augmenter le crédit d'heures de délégation. En effet, la réunion des instances des Délégués du Personnel, du Comité d'entreprise et du CHSCT permettait à nos élus compte tenu de la taille de la société de n'avoir que 22 heures de délégation pour remplir leurs missions. Nous avons porté à 30 heures leur crédit d'heures afin d'entretenir la qualité du dialogue social.

En matière de santé et de sécurité au travail, il n'y a pas eu cette année d'accords signés avec les organisations syndicales ou représentants du personnel.

Diversité et égalité des chances

La politique de recrutement et de promotion interne au sein de notre Groupe repose essentiellement sur le principe de la compétence. Notre culture est fondée sur le brassage des origines et des expériences. Nous combattons toutes formes de discrimination. Cela signifie que nous tenons compte

uniquement des compétences des collaborateurs, indépendamment de toute autre considération, dans les décisions de recrutement, de formation et d'évolution de carrière. La nature même de notre métier facilite un recrutement diversifié, à l'exception peut-être des chantiers pour lesquels le taux de féminisation au niveau Compagnons reste peu élevé. Nous considérons cependant que le taux de féminisation du Groupe peut fortement progresser et nous nous engageons à féminiser notre encadrement.

Chez **ETPO**, un accord égalité hommes-femmes a été signé en Décembre 2014 afin de promouvoir les principes d'égalité de traitement et de diversité, à toutes les étapes de la vie professionnelle.

L'insertion est une notion importante pour notre activité et se traduit de différentes manières :

- Au titre du handicap, le Groupe emploie 14 personnes en 2018 (12 personnes en 2017), soit 2 % de l'effectif global ;
- Par l'accueil régulier de stagiaires (59 personnes en 2018, 70 personnes en 2017) ;
- Par des contrats d'alternance et apprentissage (17 personnes en 2018 et contre 17 en 2017).

Travailler sur le handicap, sur l'égalité des chances, sur la diversité, c'est s'interroger sur des préjugés et des stéréotypes qui peuvent exister, pour être sûr que la notion

de compétence est au cœur de nos processus de recrutement, d'évolution et de promotion. Nous avons une responsabilité particulière vis-à-vis des salariés déclarés inaptes après un accident dans une de nos sociétés et il est clair qu'il est possible de progresser beaucoup sur le sujet handicap. La Direction des Richesses Humaines du Groupe est au cœur de cette réflexion.

Une démarche visant à améliorer notre dynamique collective sur ce sujet reste à formaliser. Elle portera notamment sur la sensibilisation de nos collaborateurs aux handicaps, le maintien dans l'emploi des collaborateurs en situation de handicap et les adaptations aux postes avec les différents acteurs institutionnels.

ETPO est membre de deux GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'insertion et la Qualification) sur Nantes et Dol de Bretagne. **BRITTON** est membre du GEIQ BTP de Brest.

Comme l'année dernière, le Groupe a sollicité **8** organismes ESAT (Établissement Service d'Aides au Travail) pour des prestations de nettoyage, entretien d'espaces verts, etc.

À fin 2018, l'effectif consolidé du Groupe est de **605** collaborateurs à fin 2018, effectif en légère baisse par rapport à l'année dernière, suite à la sortie du périmètre de l'entité **SOVEBAT** (environ 41 personnes).

Les effectifs du Groupe sont composés de **29 %** de Cadres, **26 %** d'Etam et **45 %** de Compagnons contre respectivement **27 %**, **26 %** et **47 %** en 2017.

Répartition de l'effectif par catégorie	2018	%	2017	%	Var. %
- Cadres	177	29	169	27	+4,7
- ETAM	157	26	164	26	-4,3
- Compagnons	271	45	293	47	-7,5
TOTAL	605	100	626	100	-3,4

Présent en France métropolitaine, dans les départements d'Outre-mer et au Canada, le Groupe emploie **80 %** de ses collaborateurs en métropole, contre **81 %** fin 2017. Ces chiffres ne prennent pas en compte les effectifs ouvriers au Canada, qui sont employés par les syndicats de la construction, ni les chiffres TECHNIREP, société qui ne fait pas partie du périmètre de consolidation du Groupe.

Répartition de l'effectif par zone géographique	2018	%	2017	%	Var. %
France	485	80	506	81	-4,2
France DOM	101	17	100	16	+1,0
Monde	19	3	20	3	-5,0
TOTAL	605	100	626	100	-3,4

Nos métiers sont encore peu féminisés, au niveau Compagnons notamment. En revanche, le développement de métiers tel que l'Immobilier permet des progrès en termes de diversité.

Répartition de l'effectif féminin	Cadres	ETAM	Compagnons	2018	2017
- Femmes	26	49	1	76	69
- En % du total catégories	14,7 %	31,2 %	NS	12,6 %	11,0 %

Notre pyramide des âges ne reflète pas encore les évolutions à venir, conséquences d'une politique de recrutement et de formation renforcée.

Répartition de l'effectif par âge	2018	%	2017	%	Var. %
- Moins de 25 ans	38	6,3	40	6	-5,0
- 25 à 34 ans	113	18,7	138	22	-18,1
- 35 à 44 ans	172	28,4	164	26	+4,9
- 45 à 54 ans	181	29,9	182	29	-0,5
- Au-dessus de 55 ans	101	16,7	102	16	-1,0
TOTAL	605	100	626	100	-3,4

Nous employons également des **travailleurs intérimaires** sur nos chantiers. En 2018, nous avons eu recours à **213** équivalents temps plein, contre **181** en 2017 (dont 12 pour l'entité SOVEBAT).

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'organisation internationale du travail

La déclaration de l'Organisation Internationale du Travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail est un des instruments du programme Global Compact, auquel ETPO adhère depuis 2012. Dans ce cadre, les entreprises membres sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective, à éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire, à abolir le travail des enfants et à éliminer toute discrimination en matière d'emploi et de profession.

Recrutements – Départs

Le recrutement et la formation sont des enjeux majeurs pour notre Projet **CAP 2025**. Nous souhaitons combiner croissance et préservation des valeurs fondamentales du Groupe.

Le marché actuel est visiblement très tendu, l'impact du Grand Paris se faisant sentir à tous les niveaux. L'augmentation de la rotation des personnels et l'inflation des salaires sont perceptibles.

Le Groupe a recruté sur l'année **114** nouveaux collaborateurs (dont 87 en CDI), contre **84** (dont 68 en CDI) sur l'exercice précédent.

Recrutements et départs	2018	2017	Var. %
Nombre de recrutements	114	84	+35,7
Dont CDI	87	68	+27,9
Nombre de départs	89	86	+3,5

Avantages sociaux

Fin 2018, **70 %** des collaborateurs du Groupe sont couverts par des accords de participation et/ou d'intéressement. Ce taux est stable par rapport à 2017.

Au total, le Groupe a versé en 2018 au titre de l'intéressement et de la participation **160 K€** contre **80 K€** en 2017.

2.4.5 Réduire notre impact environnemental

2.4.5.1. Les politiques existantes

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, nous mettons en place des actions qui s'inscrivent dans la transition énergétique et écologique, sur les chantiers et pour les constructions durables que nous concevons ou que nous réalisons.

Nous voulons placer nos actions dans le respect de notre environnement et aider à la lutte pour sa préservation ; aussi notre politique environnementale se décline autour d'axes forts :

- Minimiser les consommations et les prélèvements afin de réduire notre empreinte sur les ressources ;
- Réduire, trier et valoriser nos déchets afin de mieux consommer ;
- Agir pour la transition énergétique en proposant à nos clients la réalisation de projets éco conçus moins énergivores et en adaptant notre politique de transports ;
- Protéger la biodiversité dans le cadre de nos chantiers.

2.4.5.2. Nos actions

Actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

Chez ETPO, les nouveaux collaborateurs de niveau encadrant (ETAM/Cadre) suivent dans les six mois suivant leur arrivée une formation intitulée « Système de management QSE-RSE »

qui dure 2 journées complètes. Cette formation a pour but de dresser les grandes lignes des obligations en termes de qualité, de sécurité et d'environnement dans les différents métiers de la société. Sur ces 2 jours, ½ journée est consacrée à l'environnement.

Tous les salariés CNRO suivent une formation SPOTE, qui permet de rappeler les règles élémentaires en santé sécurité mais aussi en environnement. Ainsi, c'est tout le personnel qui est formé.

La sensibilisation du personnel est aussi une action importante pour le Groupe. Sur les chantiers, les ¼ d'heure QSE rappellent les fondamentaux, les affiches et les livrets d'accueil permettent un complément de sensibilisation aux bonnes pratiques environnementales.

Certifications environnementales

Les filiales **ETPO** et **COMABAT** ont la certification environnementale ISO 14001, délivrée par l'AFAQ-AFNOR Certifications.

48 % du chiffre d'affaires du Groupe est ainsi réalisé sous certification ENVIRONNEMENT ISO 14001.

Minimiser les consommations et les prélèvements

Aujourd'hui, nous devons faire mieux avec moins. Les ressources ne sont pas infinies, et il convient de les préserver, non seulement pour nos enfants, mais aussi pour assurer notre modèle économique.

L'économie de ressource est donc devenue un modèle vertueux qu'il convient de privilégier : réfléchir et investir pour mieux et moins consommer. La construction s'oriente vers l'économie circulaire.

Depuis des années, nous suivons nos consommations d'eau et d'énergie. Ce suivi permet de contrôler ses consommations, et aussi de se comparer avec d'autres acteurs de la profession.

Nous investissons aussi dans des bases vie moins énergivores, équipées de dispositifs qui permettent de limiter les consommations d'eau (boutons poussoirs, limiteurs de pression, électro vannes de coupure...) et d'électricité (détecteurs de présence, horloges programmables, ampoules Led...).

Notre politique d'investissement matériel, permet d'avoir des matériels et des engins thermiques récents, consommant moins de carburant et émettant moins de gaz à effet de serre.

Minimiser nos prélèvements, c'est aussi contribuer à préserver la ressource, à ne pas la polluer. Afin de prévenir et maîtriser les nuisances environnementales générées par ses activités, ETPO a instauré un Plan de Respect de l'Environnement, qui a pour objet de :

- Définir les impacts environnementaux et les dispositifs de maîtrise adaptés ;
- Choisir des indicateurs de fonctionnement et d'efficacité de ces dispositifs ;
- Améliorer cette maîtrise en actualisant régulièrement l'analyse et les dispositifs mis en place.

L'analyse des risques environnementaux, la détermination des impacts environnementaux significatifs, le choix des dispositifs de prévention et de protection de l'environnement et les choix des indicateurs de fonctionnement et/ou de performance constituent quatre étapes successives, résumées et synthétisées dans le Plan de Respect de l'Environnement.

L'analyse se décompose en domaines issus des réglementations européenne et française.

Ces 9 domaines sont : généralités environnementales et aspect paysager, l'air, l'eau, le sol, le bruit, les déchets, les riverains, les produits dangereux et ICPE.

Pour chaque domaine, il est précisé :

- Un rappel de la sensibilité du site ;
- Les impacts environnementaux significatifs, les dispositifs de maîtrise, les enregistrements et éventuels indicateurs.

Pour les chantiers, le Plan de Respect de l'Environnement (PRE) est associé au Plan Particulier de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) et au Plan d'Assurance Qualité (PAQ). Cela permet de disposer d'un PPSPS-PAQ-PRE.

Pour chaque domaine, le personnel ETPO est informé de la sensibilité du site et des moyens à mettre en œuvre pour le préserver.

Les tableaux ci-dessous présentent nos principales consommations :

Consommation d'eau	2018	En unités ⁽¹⁾	2017	En unités ⁽¹⁾
- Eau en m ³ ⁽²⁾	4 284	57	6 329	86

(1) Pour 1 M€ de chiffres d'affaires :

Les données concernent exclusivement ETPO

(2) Les consommations peuvent être très fluctuantes car elles dépendent directement de la typologie des affaires produites au cours de l'exercice. Certains de nos chantiers étant réalisés en partenariat, nous n'avons pas encore la capacité à remonter l'information complète sur cette donnée.

Consommation énergies	2018	En unités ⁽¹⁾	2017	En unités ⁽¹⁾
- Électricité en Mwh	711	10	778	11
- Carburant en m ³ ⁽²⁾	198	1	186	1
- Fuel (GNR) en m ³ ⁽²⁾	204	3	230	3

(1) Pour 1 M€ de chiffres d'affaires :

Les données concernent exclusivement ETPO

(2) Les consommations peuvent être très fluctuantes car elles dépendent directement de la typologie des affaires produites au cours de l'exercice.

Réduire, trier et valoriser nos déchets afin de mieux consommer

Le tri et la valorisation des déchets constituent une part importante de nos problématiques quotidiennes.

« Réduire, Réutiliser, Recycler », sont les maîtres mots chez ETPO.

Depuis 2009, ETPO a contractualisé un accord-cadre avec des prestataires déchets afin de traiter tous les déchets de chantier. Les déchets sont triés directement dans des bennes de tri clairement identifiées et mises à disposition sur le chantier par type de déchets : bois, carton, ferraille... Enfin, chaque déchet dangereux est traité suivant sa filière spécifique.

D'importants progrès ont été réalisés pour optimiser le tri des déchets. Pour cela il faut investir dans du matériel, passer du temps à sensibiliser et nouer des partenariats avec des prestataires déchets pour faire avancer les choses.

Sur les chantiers, nous investissons dans des bennes roulantes pouvant être manutentionnées à la grue. Ces petites bennes sont placées à proximité des postes de travail (qui par nature évoluent dans le temps et dans l'espace en fonction de l'avancement du chantier).

De plus, en fonction des filières de traitement mises en place par le prestataire déchets, les taux de valorisation des déchets peuvent varier de manière importante.

Emission et revalorisation des déchets ⁽¹⁾	2017
Déchets dangereux	
- Déchets en tonnes	7
Déchets non dangereux	
- Déchets en tonnes	2 709
Déchets non dangereux inertes	
- Déchets en tonnes	3 478
Total Déchets en tonnes	6 194
Taux de valorisation DIB en % ⁽¹⁾	77%

(1) Les données concernent exclusivement ETPO

Agir pour la transition énergétique

Le secteur de la construction est responsable de 40% des émissions mondiales de CO₂. Sur ces 40 %, la moitié résulte directement du transport, de la conception et de l'utilisation des matériaux dans la phase de la construction.

Le Groupe ETPO propose des solutions constructives de réalisation durable, éco conçues qui permettent des projets moins énergivores, plus respectueux de leurs environnements, moins émissifs en CO₂ et potentiellement labélisables (HQE, BEPOS, BBC...).

Il s'agit dans la proposition de réalisation du projet de penser l'ensemble du cycle de vie du bâtiment. De la genèse à la destruction, en comprenant, la construction, l'utilisation, le changement éventuel d'utilisation, les rénovations.

Il faut donc intégrer les contraintes et les exigences de tous les acteurs aux différents stades du projet. Il faut être force de proposition pour le client et lui amener des solutions innovantes et adaptées à son besoin.

Il faut enfin former et accompagner nos collaborateurs pour mettre en œuvre de nouveaux matériaux avec de nouvelles techniques constructives.

ETPO a réalisé en 2010, un bilan carbone afin d'évaluer et réduire plus efficacement ses émissions de gaz à effet de serre, suivant le référentiel du Bilan carbone © de l'ADEME.

Cela se traduit sur les chantiers par privilégier lorsque cela est possible les matériels électriques au détriment des matériels thermiques. Les matériels et engins thermiques sont tous conformes à la réglementation sur les émissions de gaz de combustion, ils sont tous régulièrement entretenus pour s'assurer que la carburation est correcte et que les dispositifs d'échappement sont conformes.

Parmi les mesures adoptées certaines visent les émissions liées aux déplacements du personnel :

- Incitation aux transports en commun et modes de déplacement alternatifs à la voiture ;
- Limitation des valeurs de rejets CO₂ des véhicules des collaborateurs (voitures de société ou fonction) ;
- Formation à l'éco-conduite.

En 2015, ETPO a fait partie des 20 entreprises sélectionnées parmi 600 de la région Pays de la Loire afin de réaliser une étude pour l'ADEME sur la gestion de la flotte automobile. Les objectifs ont été de mieux connaître les véhicules

professionnels et leurs usages, et de mieux appréhender le volume de véhicules.

Protéger la biodiversité

Que ce soit en pleine nature ou en zone urbaine, un chantier a un impact important sur le paysage et perturbe l'écosystème en place avec de potentielles atteintes aux espèces animales et végétales les plus fragiles existantes sur les sites d'implantation de nos ouvrages.

Nos chantiers sont le plus souvent soumis à un cahier des charges important dans lequel les exigences du volet environnemental sont de plus en plus élevées.

En 2014, ETPO a réalisé sa première évaluation grâce à l'outil EBEvie, développé par le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de l'Énergie. La méthode comporte trois axes : Comprendre, Évaluer et Agir. Un plan d'actions biodiversité a été mis en place comportant différents domaines : étude, stratégie/politique, bonnes pratiques, formation et communication.

Par le renforcement et l'évolution constante des exigences législatives encadrant et protégeant le monde vivant et la biodiversité, ETPO poursuit sa politique dans le développement durable, et face à ces enjeux, ETPO a dressé un dossier en trois parties, remis à l'ensemble des salariés, qui comprend :

- Une synthèse de la législation en lien avec la biodiversité et de la réglementation applicable à l'entreprise ;
- Une liste des actions que les chantiers d'ETPO sont amenés à mettre en place selon les cas pour protéger la biodiversité ;
- Un livret de sensibilisation à la biodiversité rappelant les fondamentaux.

Dans les activités de Bâtiment et de Travaux Publics, les aspects réglementaires en lien avec la biodiversité sont souvent à prendre en compte par la maîtrise d'ouvrage, très en amont du chantier au cours de la phase de conception du projet.

En phase travaux, le respect des préconisations contenues dans l'arrêté d'autorisation préfectorale des travaux, dans le permis de construire, dans les documents contractuels ou dans notre Plan de Respect de l'Environnement permet de se conformer aux exigences réglementaires.

2.4.6 Développer nos ancrages territoriaux et les coopérations

2.4.6.1. Les politiques existantes

Depuis 1913, le Groupe ETPO est resté un groupe familial, indépendant et à taille humaine, ayant pour ambition de poursuivre sa participation au développement harmonieux des hommes et des territoires, en conservant ses valeurs d'éthique et de loyauté dans ses pratiques envers ses clients, ses collaborateurs, ses partenaires et la société civile.

Comme la société civile, le Groupe ETPO est un groupement de femmes et d'hommes mus par la volonté commune de bâtir pour demain.

ETPO fait du territoire un espace de projet en s'engageant pour le développement de l'écosystème local : transport, énergie, mobilité, loisirs, habitations.

Le Groupe décline sa stratégie suivant trois axes :

- Développer nos ancrages territoriaux ;
- Privilégier l'emploi, l'insertion et les achats locaux ;
- Participer à des actions d'animation de la vie sociale et de solidarité.

2.4.6.2. Nos actions

Développer nos ancrages territoriaux

Rendre nos métiers attractifs en développant nos relations écoles et universités :

Le groupe ETPO a participé à plusieurs forums et actions auprès de différentes écoles : participation aux forums de Centrale Nantes, Polytech 'Nantes, ICAM Nantes, ESIT de Caen, ESTP Paris et visites des élèves sur nos chantiers.

Cette présence poursuit divers objectifs : identifier nos futurs stagiaires en leur présentant le Groupe et ses valeurs, leur proposer des stages responsabilisants en conduite de travaux et en études sur des opérations à taille humaines. Accueillir des jeunes en stage ou en apprentissage est un élément clé de la politique de Richesses Humaines de notre Groupe. Les stagiaires ou apprentis sont nos futures recrues.

Présence auprès des jeunes diplômés :

Le Groupe ETPO s'engage pour les quartiers avec l'association NQT (« Nos Quartiers ont du Talent »).

En 2018, le Groupe ETPO a signé une convention de partenariat avec l'association Nos Quartiers ont du Talent en faveur de l'égalité des chances. L'association NQT accompagne des jeunes diplômés vers l'emploi et l'alternance, en les mettant en relation avec des parrains/marraines en activité qui donnent de leur temps pour accompagner les jeunes dans leur recherche d'un premier emploi. Le parrainage professionnel permet à nos salariés de concrétiser un engagement citoyen bénévole. Le parrain et le filleul construisent leur collaboration en fonction des besoins, des attentes et des disponibilités de chacun. Une dizaine de parrains et marraines bénévoles ont déjà accompagné 5 jeunes diplômés avec succès dans leurs recherches.

Relation avec les parties prenantes :

Depuis 2006, ETPO est adhérente au plan de mobilité de Nantes Métropole visant le développement des transports

alternatifs. Différentes actions sont toujours menées au sein de l'entreprise pour développer cette thématique.

ETPO fait partie d'un club de dirigeants d'entreprises, Dirigeants Responsables de l'Ouest – DRO – qui regroupe des dirigeants d'entreprises régionales ayant décidé de mettre la RSE au cœur de leur stratégie d'entreprise.

Le Groupe ETPO est également actif au sein des METI régionaux (METI Ile de France notamment).

Privilégier l'emploi et les achats locaux

Emploi local

Sur la région Nantaise, ETPO a signé un engagement sur la non-utilisation de la main-d'œuvre détachée. Le choix du Groupe ETPO est un choix socialement responsable de conserver ses collaborateurs et notamment ses compagnons. L'entreprise fait le choix de maintenir ses compétences, gage de qualité de ses ouvrages. ETPO a également mis en place la carte du BTP afin de lutter contre le travail dissimulé.

Conscient de sa responsabilité, l'entreprise poursuit son engagement dans le développement et l'épanouissement de ses collaborateurs et nous assumons un rôle de trait d'union avec les collectivités, tissus associatifs, les écoles, et l'écosystème industriel.

Insertion

L'insertion, est régulièrement pratiquée sur nos chantiers, et selon les agences, cette insertion peut se décliner de différentes façons.

Avant de faire partie de GEIQ (Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification), nous avons organisé plusieurs formations en interne, en créant un espace dans notre dépôt. Nous avons abandonné ce système au profit de structures comme les GEIQ qui sont plus qualifiées et pertinentes, avec des résultats bien meilleurs. L'objectif est de participer à la socialisation, à la formation et à l'intégration des personnes. Ces insertions au travers des GEIQ sont couplées avec des formations par alternance pour permettre aux candidats d'avoir une expérience solide en fin de contrat et d'avoir la possibilité d'obtenir un CDI (suivant les besoins de l'entreprise). Les critères de recrutement reposent essentiellement sur la motivation des candidats.

En 2016, dans le cadre de la première édition du Trophée des entreprises à Saumur, ETPO a reçu le prix spécial du réflexe social responsable pour avoir réalisé 2 000 heures d'insertion au lieu des 600 heures contractuellement prévues sur le chantier avec l'Armée à Fontevraud.

ETPO a signé dès 2004 une convention avec « ARBRES » pour la collecte des papiers et cartons. Cela représente des tonnes de papiers, de cartons et de cartouches d'encre collectées durant ces années au siège administratif du Groupe, mais surtout des contrats d'insertion pour des personnes en demande de sociabilisation.

Achats locaux

Nos achats représentent environ 70 % du chiffre d'affaires du Groupe, avec un poids de la sous-traitance de l'ordre de 40 % du total. Il a été fait le choix réfléchi de laisser une latitude aux agences et aux chantiers pour le choix des sous-traitants et des fournisseurs, considérant que les responsables chantiers étaient les mieux à même de faire les bons choix sur des critères de prix, de qualité des produits ou services, de

délai de mise à disposition et de connaissance de l'entreprise sous-traitante ou du fournisseur.

Le **Service Achat**, mis en place en 2017 a pour objectif de créer des référentiels achats et des synergies entre les filiales, d'accroître la compétitivité du Groupe et de créer des partenariats avec les fournisseurs et sous-traitants.

Depuis 2015, les contrats de sous-traitance de l'activité Bâtiment d'ETPO intègrent la **Charte de sous-traitance** de la Fédération Française du Bâtiment (FFB).

Le Groupe est particulièrement attentif aux engagements RSE de ses fournisseurs. Nous privilégions les entreprises engagées RSE et si possible locales.

Participer à des actions d'animation de la vie sociale et de solidarité

Nous citons ci-après quelques exemples qui démontrent que les domaines d'actions pour « AGIR RSE » sont très larges et que l'engagement du personnel du Groupe ETPO est bien présent en RSE. Chacune des actions prise séparément peut sembler anecdotique, mais la somme de toutes ces actions contribue à conforter la démarche globale du Groupe.

Le Groupe ETPO s'est mobilisé pour l'association « Action contre la faim » le 19 octobre dernier à l'occasion du Challenge contre la Faim organisé à Nantes. 25 salariés ont relevé ce défi sportif et solidaire au travers d'activités sportives. Pour cette seconde édition, 226 225 € de dons ont été collectés, dont 2 200 € grâce aux salariés du Groupe

ETPO. Ces dons seront affectés aux missions d' « Action Contre la Faim », au Tchad et en Côte d'Ivoire.

Depuis 2014 et pour 5 ans ETPO est membre de la fondation représenté par le Docteur Philippe MOULLIER, de l'Institut de Thérapie Génique du CHU de Nantes. La mission de la fondation est de favoriser la recherche fondamentale et appliquée, à caractère public, dans le domaine médical de la thérapie génique et de développer la formation de jeunes chercheurs, avec pour objectif de constituer un pôle permettant l'émergence d'idées scientifiques innovantes et le développement de traitements médicaux d'avant-garde.

ODYSSEA, c'est une vague rose qui envahit Nantes au printemps en faveur de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest-René Gauducheau et le Comité Loire-Atlantique de la Ligue Nationale contre le cancer. Il s'agit d'une marche / course (au choix) pour la lutte contre le cancer du sein. Depuis 2011 ETPO inscrit une équipe. On y vient en famille car l'esprit n'est pas à la compétition, mais à la solidarité.

Suite à une proposition dans la boîte à idée d'ETPO, 3 à 4 sessions de dons de sang sont organisées chaque année en collaboration avec le CHU de NANTES. Après un sondage positif réalisé auprès des salariés, et compte-tenu de la proximité géographique de notre site de Nantes, nous avons proposé que les salariés viennent donner leur sang sur ce site. Cela permet de créer un climat fédérateur, rassurant et qui favorise la venue de nouveaux donneurs, qui se sentiront à leur tour à l'aise et rassurés d'être accompagnés par leurs collègues. La collecte s'organise sur le temps de travail, par groupe de 5 salariés.

Nous effectuons un suivi du nombre d'actions RSE territoriales du Groupe ETPO. En 2018, on recense :

ETPO	11	ODYSSEA / ACF / Don du sang/ Marathon Nantes/Triathlon la Baule / Thérapie génique/ Badminton / tournois de foot en salle/Nettoyons la nature / Berges saine/ Matériel topo en Afrique/
TETIS	1	Course pirogue
BRITTON	2	Défi de mer / Challenge aviron

2.4.7 Gouvernance et intégration de la RSE

2.4.7.1. Les politiques existantes

Assurer une croissance raisonnée du Groupe par un mix de croissance interne et externe sur des secteurs d'activités et/ou des territoires connus.

Assurer une croissance équilibrée du Groupe par la complémentarité de nos activités.

Poursuivre notre politique d'investissement de nos matériels et outils spécifiques.

Agir RSE.

La démarche RSE du Groupe ETPO est portée par une solide gouvernance.

Cette gouvernance passe par une politique de communication interne active pour sensibiliser et impliquer

l'ensemble des collaborateurs dans la démarche stratégique du Groupe et le Projet **CAP 2025**.

Outre une information continue sur les actions RSE du Groupe et de ses différentes entités, cette politique se concrétise par un partage de la démarche éthique et des règles de conformité de nos pratiques.

La gouvernance RSE se conjugue au quotidien et par l'ensemble des collaborateurs du Groupe autour de 2 axes principaux :

- Garantir les conformités aux lois, règlements et politiques auquel nous sommes soumis ;
- Promouvoir l'éthique :
 - lutter contre l'évasion fiscale,
 - contracter nos affaires de manière honnête, franche et loyale,
 - lutter contre la corruption,
 - éviter les conflits d'intérêts.

2.4.7.2. Nos actions

Garantir les conformités aux lois, règlements et politiques

Groupe ETPO s'engage à respecter les lois et règlements en France et dans tous les pays où l'entreprise exerce ses activités et à réaliser les missions qui lui sont confiées avec honnêteté, équité et respect de l'ensemble des parties prenantes conformément aux engagements pris à l'égard du Global Compact et aux principes inscrits dans le référentiel ISO 26000.

L'engagement de conformité du Groupe passe par un dialogue franc et honnête avec ses parties prenantes. Le Groupe se soumet aux contrôles et vérifications obligatoires auquel il est astreint.

L'ensemble des collaborateurs est formé et sensibilisé aux respects des lois et règlements en vigueur.

Le Groupe a mis en place une veille réglementaire afin d'anticiper les évolutions des réglementations, afin de mieux s'y préparer et y faire face.

Dans le cadre de la conformité de ses chantiers, ETPO effectue régulièrement des inspections réglementaires qui permettent de connaître la conformité du chantier aux exigences réglementaires du code du travail et de l'environnement.

Promouvoir l'éthique

Dans la continuité de ses démarches de progrès, ETPO a décidé de formaliser ses comportements en conformité avec ses valeurs, en rendant publiques ses pratiques par la formalisation d'une Charte Ethique. Cette charte professionnelle définit les valeurs fondamentales et détaille les engagements collectifs à suivre par chacun des collaborateurs d'ETPO. Les décisions et actions s'inspirent d'un ensemble durable de valeurs fondamentales dans quatre domaines clés : respect des personnes, loyauté des pratiques, respect de l'environnement et amélioration continue de nos savoir-faire. Cette charte d'éthique n'est pas un concept abstrait. Chacun des cadres supérieurs aux jeunes employés faisant partie de l'entreprise doit lire ce texte, acquérir une connaissance de son contenu et le mettre en pratique.

Depuis 2012, ETPO est membre du programme Global Compact et applique les dix principes du programme. Cette adhésion marque ainsi notre attachement à un ensemble de valeurs fondamentales comme le respect et la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans notre sphère d'influence ainsi que l'attention portée à ce que nos filiales ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Par ailleurs, au Québec, ETPO CANADA devenue ETPO GEODEX s'est doté en Octobre 2015 d'un code éthique, précisant les valeurs et comportements fondamentaux du Groupe. Ce code a été déposé à l'Autorité des Marchés Financiers canadienne qui a accordé à notre filiale l'autorisation de conclure des contrats publics au Québec.

ETPO a informé l'ensemble de ses collaborateurs sur la procédure de recueil des signalements dans le cadre de la Loi Sapin II. La procédure de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte vient en complément de la Charte Ethique ETPO pour préciser les modalités pratiques de l'alerte afin de garantir aux lanceurs d'alertes une totale confidentialité et une absence de discrimination.

ETPO a mis en place un comité d'éthique, constitué de 5 personnes - dont le PDG, et 4 membres ayant des mandats de 3 ans, renouvelables une fois. Ce comité d'éthique est une instance indépendante de réflexion et de conseil à la Direction Générale, sur toute question liée à l'éthique professionnelle dont il a connaissance ou pour laquelle il est saisi. Le comité d'éthique est constitué de collaborateurs du Groupe ETPO.

Le comité d'éthique peut intervenir soit de sa propre initiative, soit sur la base d'une saisine de la Direction générale, d'un responsable ou par tout collaborateur confronté à une question d'éthique.

Le comité d'éthique peut diligenter une enquête en assurant la confidentialité que peut requérir la protection des personnes et de l'entreprise.

Les missions du comité d'éthique sont les suivantes :

- Veiller au respect de la politique d'éthique professionnelle établie par l'entreprise ;
- Répondre aux saisines sur des questions relatives à l'éthique professionnelle ;
- Analyser les dysfonctionnements, auditer les parties concernées et proposer des éléments de réponse à la Direction générale.

Lutter contre l'évasion fiscale

Le Groupe ETPO ne possède pas de filiale ni de compte bancaire dans un pays inscrit sur la liste des pays non coopératifs.

Les choix d'implantations des sociétés du Groupe ne sont pas motivés par des considérations fiscales. Elles ne bénéficient pas indûment de régimes privilégiés d'imposition. Le Groupe porte une attention particulière à la conformité fiscale des entités le composant et veille à entretenir des relations saines avec les autorités représentatives.

Le Groupe dont le siège se situe à Nanterre, en région parisienne, contribue aux ressources publiques à de nombreux titres :

- Le taux d'imposition du Groupe est de 18,41 % en 2018 contre 39,60 % en 2017;
- Le montant des cotisations sociales du Groupe versées au titre de l'année 2018 est de 10 656 K€ contre 10 214 K€ en 2017.
- En 2018, le volume d'heures 2018 est valorisé à 11,2 M€ contre 7,8 M€ en 2017.

Contracter nos affaires de manière honnête, franche et loyale

Au cours des échanges avec nos clients, il est important que chacun fasse preuve de discernement et de modération à l'égard des éventuels cadeaux, divertissements ou invitations / hospitalité. La corruption passive ou active est irrecevable de la part des collaborateurs du Groupe ETPO, directement ou indirectement, envers toute personne employée ou affiliée à un client, sous-traitant, fournisseur dans le but d'obtenir des affaires, concessions, traitement favorable ou autre décision favorable.

Le Groupe peut avoir accès à des informations confidentielles concernant ses clients, ses partenaires ou ses fournisseurs. Chacun s'impose de protéger la confidentialité des informations non publiques, et de ne pas les utiliser ou les

divulguer autrement que selon les besoins liés à son emploi au sein du Groupe.

Les comportements attendus à l'égard de nos clients, fournisseurs et partenaires sont précisés ainsi dans la Charte ETPO :

- Nous contractons nos affaires d'une manière honnête, franche et loyale ;
- Nous respectons nos engagements à l'égard de toutes nos parties prenantes ;
- Nous évitons les conflits d'intérêts ;
- Nous respectons les lois, les règlements et politiques gouvernant nos activités ;
- Nous refusons de faire ou de recevoir des paiements irréguliers ;
- Nous respectons la libre concurrence, nos échanges devront s'inscrire dans le cadre d'un commerce libre.

Lutter contre la corruption

Depuis 2017, le Groupe ETPO a mis en place une démarche de mise en application de la loi Sapin II avec, après une phase

d'audit et d'identification des risques, huit documents de référence en cours de formalisation :

- Cartographie des risques ;
- Code de conduite anti-corruption ;
- Dispositif de formation aux risques de corruption ;
- Engagement de l'instance dirigeante dans la prévention et la détection des faits de corruption ;
- Procédures de contrôle comptable ;
- Procédure d'évaluation des tiers identifiés, notamment partenaires à l'international ;
- Dispositif d'alerte interne ;
- Contrôle et évaluation internes.

Eviter les conflits d'intérêts

En 2018, aucun litige ou controverse n'a été identifié sur ce thème.

Nous restons particulièrement attentifs à ces sujets.

2.4.8 Table de correspondance

Tableau de concordance des informations requises par l'article L.225-102-1 et l'article R.225-105 du code de commerce

Le présent document de référence comprend des informations requises par les articles L.225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce.

Le tableau de concordance suivant renvoie aux sections du document correspondant à la déclaration de performance extra-financière.

Déclaration de performance extra-financière	Chapitre(s)/Section(s)
I. Modèle d'affaires et paragraphe introductif	2.4.1.
II. Présentation des principaux enjeux	2.4.2.
III. Procédures et indicateurs clés de performance	Annexe
IV. Conséquences sociales de l'activité	2.4.3. ; 2.4.4.
V. Conséquences environnementales de l'activité	2.4.5.
VI. Respect des droits de l'Homme	2.4.7.2.
VII. Lutte contre la corruption	2.4.7.2.
VIII. Lutte contre l'évasion fiscale	2.4.7.2.
IX. Changement climatique	2.4.5.
X. Economie Circulaire	2.4.5.
XI. Accords collectifs conclus dans l'entreprise et à leurs impacts sur la performance économique de l'entreprise ainsi que sur les conditions de travail des salariés	2.4.4.
XII. Lutte contre le gaspillage alimentaire	2.4.2.1.
XIII. Lutte contre les discriminations et promotion de la diversité	2.4.4.
XIV. Mesures prises en faveur des personnes handicapés	2.4.4.
XV. Lutte contre la précarité alimentaire	2.4.2.1.
XVI. Respect du bien-être animal et d'une alimentation responsable, équitable et durable	2.4.2.1.

2.4.9 Annexe sur les indicateurs

Les indicateurs clés de performance ont été choisis en concertation avec le cabinet **RSM OUEST**, notre Organisme Tiers Indépendant et sont les suivants :

Indicateurs clés de performance	2018	2017	Var. %
Taux de fréquence des accidents de travail	32	39	-17,9
Taux de gravité des accidents de travail	1,97	1,92	+2,6
Nombre de recrutements	114	84	+35,7
Nombre de départs	89	86	+3,5
Nombre d'heures de formations	17 341	17 395	-0,3
Nombre d'accords avec les parties prenantes	Non produit en 2018	Non produit en 2017	N/A
Consommation d'eau en m ³	4 284	6 329	-32,3
Consommation de fuel en m ³	204	230	-11,3
Consommation de carburant en m ³	198	186	+6,5
Emission des déchets en T	Non produit en 2018	6 194	N/A
Taux de valorisation DIB	Non produit en 2018	77	N/A
Nombre d'actions RSE Territoriales	14	Non produit en 2017	N/A
Montant des contributions sociales sur salaires en K€	10 656	10 214	+4,3
Taux moyen d'imposition	18,41	39,60	-53,5

Ci-dessous, quelques précisions sur les indicateurs présentés dans ce rapport :

Taux de fréquence avec arrêt	= (Nombre d'accident de travail de l'exercice avec arrêt x 1 000 000) / Nombre d'heures travaillées
Taux de gravité	= (nombre de journées indemnisées au titre d'un AT ou d'une rechute d'AT x 1000) / nombre d'heures travaillées
Taux de fréquence pour maladie professionnelles	= (Nombre de maladie professionnelle déclarée sur l'exercice x 1 000 000) / Nombre d'heures travaillées
Taux de gravité pour maladie professionnelles	= (nombre de journées indemnisées au titre d'une MP ou d'une rechute de MP x 1000) / nombre d'heures travaillées
Effectif à la clôture	L'effectif de clôture inclut toutes les personnes qui sont sous contrat de travail et rémunérées dans les différentes filiales du Groupe
Recrutements	Il s'agit du nombre de contrats CDI CDD signés sur l'exercice.
Départs	Il s'agit du nombre de fins de contrat de travail (CDI CDD) sur l'année, sont exclus les effectifs en lien avec une sortie de périmètre. Pour 2018, il n'est pas repris dans cette statistique les départs de salariés de la société SOVEBAT.
Consommation d'eau	Il s'agit de la consommation totale annuelle d'eau du réseau public en mètres cubes. La donnée a été agrégée à partir des consommations facturées en 2018.
Consommation d'électricité	Il s'agit de la consommation totale annuelle en mégawatt-heure. La donnée a été agrégée à partir des consommations facturées en 2018. Les corrections de consommation sur les années antérieures qui ont fait l'objet d'avoirs de la part du fournisseur ont été imputées sur les années correspondantes.
Consommation de carburant	Il s'agit de la consommation totale annuelle en mètres cubes. La donnée est transmise à partir des relevés de cartes TOTAL.
Consommation de Fuel	Il s'agit de la consommation totale annuelle en mètres cubes La donnée a été agrégée à partir des consommations facturées en 2018.
Emission des déchets	(DIB valorisation matière + DIB valorisation Energétique + Ferrailles) / (Total DIB + Ferrailles) Il s'agit des tonnages de déchets traités par les prestataires adéquats sur l'année 2018 (Veolia, FERS...).
Taux de valorisation DIB	La donnée 2018 n'a pas pu être intégrée car elle n'a pas été fiabilisée. Il s'agit du calcul suivant : (DIB valorisation matière + DIB valorisation Energétique + Ferrailles) / (Total DIB + Ferrailles) La donnée 2018 n'a pas pu être intégrée car elle n'a pas été fiabilisée.
Emission des gaz à effets de serre	Le dernier bilan effectué remontant à 2010, nous avons jugé pertinent de ne pas produire une donnée trop obsolète. Un bilan sera produit pour les prochaines années nous permettant de transmettre une donnée fiable et à jour.

2.5 RAPPORT DE L'UN DES COMMISSAIRES AUX COMPTES, DÉSIGNÉ ORGANISME TIERS INDÉPENDANT, SUR LA DÉCLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIÈRE FIGURANT DANS LE RAPPORT DE GESTION

Exercice clos le 31 Décembre 2018

Aux actionnaires,

En notre qualité de l'un des commissaires aux comptes de votre société désigné organisme tiers indépendant, accrédité par le COFRAC sous le numéro 3-1092 (portée d'accréditation disponible sur le site www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225-102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'Administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie en appliquant les procédures de l'entité, (ci-après le « Référentiel ») dont les éléments significatifs sont présentés dans la Déclaration.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité du commissaire aux comptes désigné OTI

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225-105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nos travaux décrits ci-après ont été effectués conformément aux dispositions des articles A. 225-1 et suivants du code de commerce déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission et selon la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette intervention.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité et de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;
- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225-102-1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;

Rapport de l'organisme tiers indépendant sur la déclaration de performance extra-financière

- nous avons vérifié que la Déclaration comprend une explication des raisons justifiant l'absence des informations requises par le 2eme alinéa du III de l'article L. 225-102-1 ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs ⁽¹⁾ que nous avons considérés les plus importants :
 - des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
 - des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices⁽²⁾ et couvrent entre 8 et 100 % des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes⁽³⁾ ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Moyens et ressources

Nos travaux ont mobilisé les compétences de trois personnes et se sont déroulés entre décembre 2018 et avril 2019 sur une durée totale d'intervention de 2 semaines.

Nous avons mené onze entretiens avec les personnes responsables de la préparation de la Déclaration, représentant notamment les directions générale, financière, ressources humaines, formations, QSE.

Conclusion

Le périmètre de reporting est majoritairement centré sur l'entité ETPO couvrant uniquement 44 % du chiffre d'affaires du groupe.

Sur la base de nos travaux, à l'exception des éléments décrits ci-dessus, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la Déclaration est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

(1) Liste des informations quantitatives (indicateurs clés de performance et résultats), en annexe 1 du rapport

(2) Pour les informations sociales, les tests ont portés sur les entités ETPO et BRITTON. Pour les informations environnementales, les tests ont portés sur l'entité ETPO. Pour les informations sociétales, les tests ont portés sur les sociétés ETPO, TETIS et BRITTON

(3) Liste des informations qualitatives (actions et résultats), en annexe 2 du rapport

Commentaires

Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus et conformément aux dispositions de l'article A. 225-3 du code de commerce, nous formulons les commentaires suivants :

- **Modèle d'affaires** : le poids de chaque activité sera ajouté dans la Déclaration 2019 afin d'apporter une meilleure lisibilité aux lecteurs.
- **Résultat de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance** : les indicateurs suivants :
 - Nombre d'accords avec les parties prenantes (Indicateur clé de performance) ;
 - Nombre de réalisations éco-certifiées (Autres résultats quantitatifs)

n'étant pas disponible à ce jour, ceux-ci seront présentés dans la Déclaration 2019. Les impacts seront analysés et présentés pour la prochaine Déclaration.

Par ailleurs, l'indicateur :

- Quantité de déchets émis et taux de valorisation des déchets (Indicateur clé de performance) ; n'a pas pu être fiabilisé pour la Déclaration 2018. Un travail sera mené par le Groupe en 2019 afin de produire cette donnée dans la Déclaration 2019.

ORVAULT, le 30 avril 2019

L'un des commissaires aux comptes

RSM Ouest

Nicolas PERENCHIO

Associé

Annexe 1 : Liste des indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants

Indicateur	Qualification
Taux de fréquence des accidents du travail	Indicateur clé de performance
Taux de gravité des accidents du travail	Indicateur clé de performance
Nombre de recrutements	Indicateur clé de performance
Nombre de départs	Indicateur clé de performance
Nombre d'heures de formations	Indicateur clé de performance
Quantité de déchets et taux de valorisation	Indicateur clé de performance
Consommation d'eau	Indicateur clé de performance
Consommation de fuel	Indicateurs clé de performance
Consommation de carburants	Indicateur clé de performance
Nombre d'actions RSE territoriales	Indicateur clé de performance
Montant des contributions sociales sur salaires	Indicateur clé de performance
Taux moyen d'imposition	Indicateur clé de performance
Répartition de l'effectif féminin	Autres résultats quantitatifs
Consommation d'électricité	Autres résultats quantitatifs
Répartition de l'effectif par âge	Autres résultats quantitatifs
Absences pour maladies professionnelles (Taux de fréquence et taux de gravité)	Autres résultats quantitatifs

N.B : les indicateurs concernant les déchets ont fait l'objet de tests mais les données 2018 n'ayant pas été suffisamment fiabilisées, celles-ci n'ont pas été produites.

Annexe 2 : Liste des informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérés les plus importants

Informations qualitatives	Méthode de vérification
Partenariat fonds OMNES Croissance Energie Plus	Obtention des documents
Plan de respect de l'environnement	Obtention du modèle
Mise en place SAPIN II	Obtention slide comité d'audit
Augmentation heures de délégation	Obtention du document
Certifications ETPO et COMABAT ISO 14001	Obtention des documents
ETPO a réalisé en 2010 un bilan carbone	Obtention du document
Investissements dans des bases vies moins énergivores	Obtention des documents
Incitation des salariés aux transports en commun	Obtention du document
ETPO a contractualisé un accord-cadre avec des prestataires déchets	Obtention du document
Les déchets spéciaux font l'objet d'un tri séparé	Obtention des documents
Sensibilisation du personnel en matière de protection de l'environnement	Obtention des documents
Actions RSE territoriales	Obtention des documents
Partenariat ETPO avec l'association NQT	Obtention des documents
ETPO fait partie du GEIQ	Obtention des documents
ETPO a signé une convention avec ARBRES	Obtention des documents
ETPO a reçu le prix spécial du reflexe social en 2016	Obtention des documents
Mise en place de la charte de sous-traitance	Obtention des documents
ETPO est membre du programme Global Compact	Obtention des documents
ETPO a formalisé une charte éthique	Obtention des documents
ETPO est certifié OHSAS 18001	Obtention du document
Le groupe a sollicité 8 ESAT	Obtention des documents
ETPO a signé un accord égalité hommes-femmes	Obtention du document

2.6 LISTE DES MANDATS ET FONCTIONS EXERCÉES AU 31 DÉCEMBRE 2018

NOM	SOCIETE	FONCTION
Monsieur Daniel TARDY	SA CIFE	Administrateur - Président d'honneur
Né le 17 Février 1934	SA ETPO	Administrateur - Président d'honneur
Date Entrée au CA CIFE : 18 Juin 1971	SAS ALFRED DE MUSSET	Président
Date Échéance du mandat : Juin 2021	SAS EMBREGOUR	Président
	SCI Alindez	Gérant
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Administrateur
Administrateur indépendant : non	FWE Co, Inc	Président
	Rural Living, Inc	Président
	FW Fund Co, Inc	Président
Monsieur Olivier TARDY	SA CIFE	Administrateur
		Président - Directeur général
Né le 29 Juillet 1960		
Date Entrée au CA CIFE: 17 Juin 1994	SA ETPO	Administrateur
Date Échéance du mandat : Juin 2021		Président - Directeur général
		Représentant permanent de la SA CIFE, membre du Conseil d'Administration
Administrateur indépendant : non		
	SARL IMMOBILIERE SANITAT	Gérant
	SARL ECG	Gérant
	SARL ETPO GUYANE	Gérant
	SARL SEMAT	Co-Gérant
	SARL ETPO REUNION	Co-Gérant
	SAS EMBREGOUR	Directeur Général
	SRL J. VERNE IMOBILIARE	Président du Conseil d'Administration
	SRL NUTRIBIO	Gérant
	CIFE CANADA INC	Président et Administrateur
	ETPO GEODEX INC	Président et Administrateur
	PSM TECHNOLOGIES INC	Vice Président et Administrateur
Monsieur Bernard THERET	SA CIFE	Administrateur
Né le 25 Septembre 1949	SA ETPO	Administrateur - Président d'honneur
Date Entrée au CA CIFE: 16 Juin 1989		
Date Échéance du mandat : Juin 2019		
Administrateur indépendant : non		
Madame Nicole DURIEUX	SA CIFE	Administrateur
Née le 22 Novembre 1963		
Date Entrée au CA CIFE : 08 Avril 2002		
Date Échéance du mandat : Juin 2021		
Administrateur indépendant : non		
Madame Cécile JANICOT	SA CIFE	Représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET, membre du Conseil d'Administration
Née le 18 Aout 1975		
Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2008		
Administrateur indépendant : non		
SAS ALFRED DE MUSSET	SA CIFE	Administrateur, Représentée par Madame Cécile JANICOT

NOM	SOCIETE	FONCTION
Siren 352403364 RCS NANTERRE Date Entrée au CA CIFE : 24 Juin 2005 Date Échéance du mandat : Juin 2019 Administrateur indépendant : non		
Monsieur Frédéric GASTALDO Né le 25 Septembre 1963 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2014 Date Échéance du mandat : Juin 2020 Administrateur indépendant : oui	SA CIFE CELEMAK AG MYSTROM AG SMARTLIFE CARE SA tiko Energy solutions AG	Administrateur Président Président du Conseil Président du Conseil Directeur Général
Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN Né le 25 Juillet 1963 Date Entrée au CA CIFE : 13 Juin 2014 Date Échéance du mandat : Juin 2020 Administrateur indépendant : oui	SA CIFE LBG Conseil Ezygain	Administrateur Gérant Membre du conseil de surveillance
Madame Marie-Christine THERON Née le 02 Novembre 1959 Date Entrée au CA CIFE : 11 Juin 2015 Date Échéance du mandat : Juin 2021 Administrateur indépendant : oui	SA CIFE AVENIR DIRIGEANT	Administrateur Président
Madame Emilie RICHAUD Née le 25 mai 1974 Date Entrée au CA CIFE : 10 Juin 2016 Date Échéance du mandat : Juin 2019 Administrateur indépendant : oui	SA CIFE SNM GARANDEAU MATERIAUX SEM Territoires Charente SNE-CO	Administrateur Gérante Administratrice Administratrice

3

Chapitre 3

3.1	RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE	49	3.1.4	Condition de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration	52
3.1.1	Introduction	49	3.1.5	Autres éléments d'informations	53
3.1.2	Code de référence	49	3.1.6	Contrôle interne	54
3.1.3	Gouvernement d'entreprise	49	3.1.7	Conclusion	55

3.1 RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

3.1.1 Introduction

Ce rapport est présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) des Actionnaires de CIFE du 25 Juin 2019, en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce. Ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 16 Avril 2019.

Groupe ETPO est un Groupe de sociétés ayant à sa tête une holding, la société anonyme **CIFE**, qui contrôle directement ou indirectement un ensemble d'entreprises exerçant leur activité dans la construction (Travaux maritimes ou fluviaux et sous-marins - Ouvrages d'art, génie civil et travaux spéciaux - Bâtiment, pour environ 93% du CA) et l'immobilier (Promotion immobilière - Montage immobilier)

Le Président-Directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la

société, dans la limite de l'objet social et sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration.

Le présent rapport rend compte notamment :

- De la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ;
- De l'organisation de la Direction générale ;
- Des règles et principes arrêtés pour les rémunérations et avantages en nature accordés aux mandataires sociaux ;
- Des procédures de contrôle interne mises en place par le Groupe.

3.1.2 Code de référence

Le Conseil d'Administration a décidé, à compter de l'exercice 2015, de se référer, au sens de l'article L. 225-37 du Code de commerce, au Code de gouvernement d'entreprise

Middlenext pour les valeurs moyennes et petites, rendu public en Décembre 2009 et actualisé en Septembre 2016.

Le Conseil a pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » du Code de référence.

3.1.3 Gouvernement d'entreprise

3.1.3.1. Modalités d'exercice de la Direction Générale

Président - Directeur général

La **CIFE** est dirigée par son Président - Directeur général, Monsieur **Olivier TARDY** depuis le 14 Juin 2013.

Le Conseil d'Administration du 19 Juin 2018 en deuxième séance, après en avoir délibéré, a confirmé à l'unanimité sa décision du 14 Juin 2002 selon laquelle la Direction Générale de la Société est assurée, sous sa responsabilité, par le Président du Conseil d'Administration. Cette option est prise pour la durée effective du mandat de Président du Conseil d'Administration.

Le Président - Directeur général n'est titulaire d'aucun contrat de travail avec le Groupe.

Le Conseil n'a pas apporté de limites particulières aux pouvoirs du Directeur général. Le Président- Directeur général est ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance, au nom de la société.

Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux

Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représente la société dans ses rapports avec les tiers et assure le pilotage opérationnel du Groupe.

Le Président a été élu par le Conseil d'Administration du 19 Juin 2018 pour une durée qui expirera à la date du Conseil qui suivra l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice annuel 2018, soit le 25 juin 2019.

Le mandat d'Administrateur de Monsieur **Olivier TARDY** a été renouvelé le 19 Juin 2018 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Monsieur **Olivier TARDY** est Administrateur depuis le 17 Juin 1994.

Direction générale déléguée

Le Conseil d'Administration peut nommer, sur proposition du Directeur général, un Directeur général délégué afin d'assister le Directeur général dans l'exécution de son mandat. Ce mandat peut être révoqué à tout moment par le Conseil d'Administration.

En Janvier 2019, le Conseil a acté la renonciation de mandat de Monsieur **Mohamad ATOUI** en tant que Directeur général délégué de CIFE, à effet du 16 Octobre 2018.

Comité de Direction

Le Comité de Direction est présidé par le Directeur général et rassemble les Directeurs opérationnels (5 métiers et le Pôle International) et fonctionnels (Richesses Humaines, Contrôle de Gestion et Comptabilités, Secrétariat Général) du Groupe.

Ce Comité accompagne le Directeur général dans la mise en oeuvre de la stratégie définie avec le Conseil d'Administration et assure le pilotage opérationnel des décisions.

3.1.3.2. Le Conseil d'Administration

Composition du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration de la CIFE est composé au 31 Décembre 2018 de neuf Administrateurs, comprenant une seule personne morale : la société SAS ALFRED DE MUSSET.

A l'Assemblée Générale de Juin 2016, un quatrième Administrateur indépendant a été nommé. Le taux d'Administrateurs indépendants au sein du Conseil est de 44 % depuis 2016.

Depuis Juin 2016, le Conseil d'Administration est composé pour 55 % d'hommes et 45 % de femmes.

Au 31 Décembre 2018, la moyenne d'âge des Administrateurs se situe à 58 ans contre 57 ans à la fin de l'exercice précédent.

Au 31 Décembre 2018, l'ancienneté moyenne au sein du Conseil est de 15 ans contre 14 ans à la fin 2017.

Avec un Administrateur représentant le principal actionnaire de la Société, le Conseil considère que sa composition prend en compte de façon appropriée la participation au capital de ses actionnaires.

Il est également précisé qu'aucun Administrateur représentant les actionnaires salariés ni aucun Administrateur représentant les salariés n'est présent au Conseil d'Administration, les seuils légaux au-delà desquels ces Administrateurs sont élus ou désignés (respectivement en application des articles L. 225-23 et L. 225-27-1 du Code de commerce) n'étant pas dépassés par la société.

Membres du Conseil d'Administration

Aux côtés de Monsieur Olivier TARDY qui assure les fonctions de Président - Directeur général, les 8 autres membres du Conseil sont par ordre d'ancienneté :

- Monsieur Daniel TARDY,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Daniel TARDY a été renouvelé le 19 Juin 2018 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Monsieur Daniel TARDY est par ailleurs Président d'Honneur de CIFE depuis le 14 Juin 2013.

- Monsieur Bernard THERET,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard THERET a été renouvelé le 14 Juin 2013 pour une durée de 6 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

- SAS ALFRED DE MUSSET, représentée par Madame Cécile JANICOT,

Le mandat d'Administrateur de la SAS ALFRED DE MUSSET a été renouvelé le 10 Juin 2016 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

- Madame Nicole DURIEUX,

Le mandat d'Administrateur de Madame Nicole DURIEUX a été renouvelé le 19 Juin 2018 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

- Monsieur Frédéric GASTALDO,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Frédéric GASTALDO a été renouvelé le 16 Juin 2017 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

- Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN,

Le mandat d'Administrateur de Monsieur Laurent BILLES-GARABEDIAN a été renouvelé le 16 Juin 2017 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2019.

- Madame Marie-Christine THERON,

Madame Marie-Christine THERON a été nommée le 19 Juin 2018 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

- Madame Emilie RICHAUD,

Madame Emilie RICHAUD a été nommée le 10 Juin 2016 pour une durée de 3 exercices, mandat expirant à l'issue de l'AGO, statuant sur les comptes de l'exercice 2018.

Il n'y a pas eu de changement dans la présidence et la constitution du Conseil d'Administration au cours du dernier exercice clos et jusqu'à la date d'établissement du présent rapport.

Informations particulières relatives aux Administrateurs

Il est précisé que Monsieur Daniel TARDY est le père de Mesdames DURIEUX et JANICOT et de Monsieur Olivier TARDY. Il est par ailleurs Président de la SAS ALFRED DE MUSSET et de la SAS EMBREGOUR. Monsieur Olivier TARDY est Directeur Général de la SAS EMBREGOUR.

À la connaissance de la société et au jour d'établissement du présent document, aucun des membres du conseil d'administration et de la direction générale, au cours des cinq dernières années, n'a été condamné pour fraude, n'a été associé à une faillite, à une mise sous séquestre ou à une liquidation, n'a fait l'objet d'une incrimination ou d'une sanction publique officielle prononcée par une autorité statutaire ou réglementaire ou n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Conflits d'intérêts des Administrateurs

Aucun conflit d'intérêts n'est identifié entre les devoirs de chacun des membres du Conseil d'Administration et de la Direction générale à l'égard de CIFE en leur qualité de mandataire social et leurs intérêts privés ou autres devoirs. Le règlement intérieur du conseil prévoit expressément que chaque administrateur a l'obligation de faire part au Conseil de toute situation de conflit d'intérêt même potentielle et doit s'abstenir de participer au vote de la délibération correspondante. Une absence d'information équivalait à la reconnaissance qu'aucun conflit d'intérêts n'existe.

Durée des mandats

S'inspirant des recommandations pour la gouvernance d'entreprises, le Conseil d'Administration a, dans sa séance

du 10 Avril 2014, raccourci la durée de mandats des Administrateurs de 6 ans à **3 ans** pour les nominations et renouvellements à compter l'Assemblée Générale du 13 Juin 2014.

Autres mandats sociaux des membres du Conseil d'Administration au 31 Décembre 2018

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, nous vous communiquons en annexe du rapport de gestion la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toutes sociétés françaises ou étrangères par chacun des Administrateurs de la Société durant l'exercice.

Aucun Administrateur n'est titulaire d'un contrat de travail à titre individuel avec le Groupe.

Actions détenues par les Administrateurs

Chaque Administrateur doit détenir au minimum 120 actions de la société au nominatif.

Les actions détenues par les mandataires sociaux sont toutes inscrites au registre nominatif.

Au 31 Décembre 2018, les actions détenues par les membres du Conseil d'Administration représentaient **62,84% du capital** et **63,83% des droits de vote**, contre 63,11% du capital et des droits de vote au 31 Décembre 2017.

Administrateurs indépendants

Au 31 Décembre 2018, le Conseil a quatre Administrateurs indépendants : Monsieur **Laurent BILLES-GARABEDIAN** et Monsieur **Frédéric GASTALDO** nommés en Juin 2014, Madame **Marie-Christine THERON** nommée en Juin 2015 et Madame **Emilie RICHAUD** nommée en Juin 2016.

Le Conseil d'Administration considère que les personnes ci-dessus sont indépendantes dans la mesure où celles-ci n'ont entretenu au cours des trois dernières années aucune relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de leur jugement. Étant en outre précisé que, elles ne sont ni client ni fournisseur ni banquier de la société, sont sans lien familial avec un mandataire social ou un actionnaire de référence et n'ont pas été auditeurs de la société.

Ces personnes ne sont soumises à aucun engagement visant à préserver les conditions de leur qualification d'Administrateur indépendant et n'entretiennent aucune relation d'affaires avec la société CIFE.

Rémunérations et avantages accordés

La rémunération des dirigeants mandataires sociaux est déterminée et approuvée par le Conseil d'Administration.

Elle se compose d'une rémunération fixe et d'une rémunération variable liée à un indicateur de performance, le résultat avant impôt. Les autres membres du Conseil d'Administration ne bénéficient que de jetons de présence.

La rémunération fixe est indexée annuellement sur la base du taux d'indexation des salaires de la principale filiale ETPO.

Il n'y a pas d'éléments exceptionnels dans la rémunération des mandataires sociaux. Il n'y a pas d'avantages en nature.

Il n'existe pas de système d'attribution de stock-options ou d'actions gratuites.

Il n'existe pas d'engagement de rémunération à raison de la prise ou de la cessation de fonction des mandataires sociaux.

Il n'existe pas de système de retraite supplémentaire pour les mandataires sociaux.

L'ensemble de ces différentes modalités est strictement le même que celui sur l'exercice précédent.

Les informations concernant les rémunérations sont précisées de manière globale et non de façon individuelle dans le rapport de gestion au § 2.3.4.2

Jetons de présence

L'Assemblée Générale des Actionnaires du 19 Juin 2018 a maintenu le montant annuel des jetons de présence à **20 000 Euros** et a alloué dans le cadre des Comités spécialisés, une enveloppe complémentaire de **12 000 Euros** à compter de l'exercice 2018.

Il sera soumis à approbation de l'Assemblée Générale du 25 Juin 2019 de maintenir ces sommes.

Afin de se conformer aux usages en vigueur et aux différents codes de gouvernance, le Conseil d'Administration a approuvé au Conseil du 27 Novembre 2012 des modalités de répartition intégrant le paramètre d'assiduité (présence physique) des Administrateurs aux séances du Conseil d'Administration. Ces modalités sont les suivantes :

- Détermination du montant maximum attribué par Administrateur lors de la dernière séance du Conseil d'Administration de l'année ;
- La part fixe du jeton de présence sera équivalente à 50 % du montant maximum défini en point 1 ;
- La part variable du jeton de présence sera équivalente à 50% du montant maximum défini en point 1 sur lequel sera appliqué le taux d'assiduité de l'Administrateur aux séances du Conseil d'Administration de l'année ;
- Le versement se fera dans les jours qui suivront le dernier Conseil de l'année et au plus tard le 31 Décembre de l'exercice.

Le Président perçoit une allocation complémentaire qui est déterminée selon les mêmes modalités que celles du jeton de présence des Administrateurs.

Délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée Générale des Actionnaires pour les augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2 du code de commerce

Ces informations sont intégrées dans le § 2.3.4.4 de notre rapport de gestion.

3.1.4 Condition de Préparation et d'Organisation des Travaux du Conseil d'Administration

3.1.4.1. Gouvernement d'entreprises, Règlement Intérieur, Comités

Règlement intérieur

Un règlement intérieur organisant le fonctionnement du Conseil qui est régi par les dispositions statutaires et légales a été approuvé par le Conseil d'Administration d'Avril 2016. Il précise le mode de fonctionnement du Conseil et les modalités de mise en œuvre des prescriptions légales et des dispositions statutaires ainsi que son rôle dans la gestion de la société et du Groupe. Il indique également les droits et les devoirs des membres du Conseil d'Administration, principalement au regard de la prévention des conflits d'intérêt, du cumul de mandats, de la stricte confidentialité de ses délibérations et de la diligence nécessaire à la participation aux travaux du Conseil. Il traite enfin des règles relatives aux opérations réalisées sur les titres CIFE, telles qu'elles sont recommandées par l'Autorité des Marchés Financiers.

Compétence du Conseil d'Administration

Outre les prérogatives que tient le Conseil d'Administration de la loi, le Conseil est chargé de déterminer les orientations de l'activité de la société et du Groupe CIFE dans les domaines stratégiques, économiques et financiers. Il veille à leur bonne mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par les assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent, notamment toutes les décisions stratégiques de la société et du Groupe, à l'initiative de son Président - Directeur Général.

Organisation des travaux du Conseil d'Administration

Le Président du Conseil d'Administration réunit le Conseil aussi souvent qu'il le juge opportun, en fonction de l'intérêt social.

Le calendrier prévisionnel des réunions pour l'année à venir est fixé en fin d'exercice. Les réunions programmées sont au nombre de cinq, les suivantes sont optionnelles en fonction des sujets nécessitant des décisions à prendre.

Les Administrateurs sont convoqués systématiquement par lettre personnelle intégrant l'ordre du jour, lettre adressée environ quinze jours avant la réunion. En cas d'extrême urgence, la convocation serait adressée par le moyen le plus rapide et le plus approprié.

Les réunions des Conseils d'Administration se déroulent au siège social à Nanterre (92), à Paris (75) ou au siège administratif à Nantes (44).

Le taux de présence physique des Administrateurs s'est élevé en 2018 à **97,78 %**, contre **88,89 %** sur l'exercice précédent.

Comité d'audit

Le comité d'audit s'est réuni 2 fois en 2018. Il est présidé par **Bernard THERET** et est composé de deux membres dont **Frédéric GASTALDO** en tant qu'administrateur indépendant.

Conformément à l'article L.823-19 du Code de commerce, le Comité d'audit assure le suivi des questions relatives à :

- L'élaboration et à l'examen des comptes sociaux et des comptes consolidés ;
- L'indépendance et à l'objectivité des Commissaires aux Comptes ;
- L'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ;
- L'approbation des services autres que la certification des comptes ;
- La procédure de sélection des Commissaires aux Comptes et à l'émission d'une recommandation sur les nominations et renouvellements des Commissaires aux Comptes.

Ce Comité entend le Directeur général, le Secrétaire Général, la Directrice du Contrôle de Gestion et des Comptabilités et les Commissaires aux Comptes.

En 2018, le Comité a notamment consacré ses réunions à l'examen des comptes et aux sujets de gestion des risques pour certaines entités du groupe suite à l'audit des Commissaires aux Comptes.

Comité des rémunérations et nominations

Le Comité s'est réuni 3 fois en 2018. Il est présidé par Marie-Christine THERON et est composé de cinq membres dont **Nicole DURIEUX**, **Cécile JANICOT**, **Laurent BILLES-GARABEDIAN** et **Frédéric GASTALDO**.

La proportion actuelle d'Administrateurs indépendants au sein de ce comité est de **trois cinquième** de ses membres.

Ce comité a notamment pour missions principales :

- De formuler, auprès du conseil, des recommandations et propositions concernant : la rémunération, le régime de retraite et de prévoyance, les compléments de retraite, les avantages en nature, les droits pécuniaires divers des dirigeants mandataires sociaux de CIFE, les attributions d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions ;
- De procéder à la définition des modalités de fixation de la part variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et d'en contrôler l'application ;
- De proposer une politique générale d'attribution d'actions de performance, d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'en fixer la périodicité selon les catégories de bénéficiaires ;
- D'examiner le système de répartition des jetons de présence entre les membres du conseil ;
- De donner son avis à la Direction Générale sur la rémunération des principaux cadres dirigeants ;
- De recommander au Conseil d'Administration les personnes susceptibles d'être nommées Administrateurs ou mandataires sociaux ;
- De veiller à la préparation de l'avenir quant à la composition des instances dirigeantes de la Société ;

- De débattre de la qualification d'administrateur indépendant de chaque administrateur lors de sa nomination et chaque année avant la publication du rapport financier annuel et rendre compte de ses avis au conseil d'administration.

Les travaux du Conseil d'Administration

En 2018, le Conseil s'est réuni **cinq fois**. Toutes les séances du Conseil ont été présidées par le Président (en cas d'empêchement, elles le seraient par un Administrateur délégué par le Conseil).

Dans le courant de l'exercice 2018, le Conseil, qui a arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2017 et ceux au 30 Juin 2018, a notamment procédé à l'examen régulier de la situation financière du Groupe et de l'activité de ses filiales. Il a également examiné les projets de croissance externe et de prises de participations.

Il a également débattu sur le suivi des affaires significatives et sur la stratégie d'évolution du Groupe.

Enfin, au moins une séance est consacrée en partie à la visite d'un chantier et des équipes le réalisant.

Depuis le début de l'année 2019, le Conseil d'Administration s'est réuni deux fois et a notamment procédé à l'examen des comptes annuels de l'exercice 2018.

Evaluation du Conseil d'Administration

S'inspirant des recommandations pour la gouvernance d'entreprises et à compter de l'exercice 2015, le Président invite en principe une fois par an les membres à s'exprimer

sur le fonctionnement du Conseil et sur la préparation de ses travaux.

Ce questionnaire a pour objet d'évaluer le fonctionnement du Conseil sur les thèmes suivants :

- Composition et équilibre du Conseil ;
- Les missions du Conseil ;
- Les règles de fonctionnement ;
- La qualité des informations, délibérations et prises de décisions ;
- Les améliorations suggérées.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion et communiqués pour approbation à tous les Administrateurs. Le Président a fourni aux Administrateurs les informations leur permettant d'exercer pleinement leur mission. Chaque Administrateur reçoit et peut se faire communiquer les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Le secrétariat du Conseil est assuré par le secrétaire du Conseil d'Administration qui est le Secrétaire Général de la société.

Convocation des Commissaires aux comptes

Les Commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec avis de réception, tant aux réunions qui arrêtent les comptes annuels qu'à celles qui statuent sur les comptes intermédiaires. Ils sont également convoqués à l'Assemblée Générale Annuelle.

3.1.5 Autres éléments d'informations

Modalités relatives à la participation des Actionnaires à l'Assemblée Générale

Les modalités de participation des actionnaires à l'Assemblée Générale sont décrites à l'article 21 des statuts, reproduit ci-après :

Article 21 - Assemblées d'Actionnaires

Les Assemblées d'Actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la Loi.

Les réunions ont lieu au Siège Social ou en tout autre lieu en France métropolitaine, suivant les indications figurant dans les avis de convocation.

Le vote a lieu et les suffrages sont exprimés selon la décision qui est prise à cet égard par le bureau de l'Assemblée :

- Soit par mains levées ;
- Soit par assis et levés ;
- Soit par appel nominal.

Toutefois, le scrutin secret peut être réclamé :

- Soit par le Conseil d'Administration ;

- Soit par les Actionnaires représentant au moins le quart du Capital et à la condition qu'ils en aient fait la demande écrite aux auteurs de la convocation, trois jours au moins avant la réunion de l'Assemblée.

Tout Actionnaire est réputé présent pour le calcul du quorum et celui de la majorité lorsqu'il participe aux réunions de l'Assemblée Générale par des moyens de visioconférence.

Tous moyens de communication – vidéo, télex, télécopie, email, etc. – peuvent être utilisés dans l'expression des décisions à l'exception des décisions relatives à l'augmentation, l'amortissement ou la réduction du capital, la fusion, la scission, la dissolution, la nomination des Commissaires aux comptes, l'approbation des comptes annuels et l'affectation des résultats, ainsi que l'exclusion d'un associé.

L'Assemblée est présidée par le Président du Conseil d'Administration ou, en son absence, par un autre membre du Conseil d'Administration, délégué par celui-ci. A défaut, l'Assemblée élit elle-même son Président.

Les procès-verbaux d'Assemblées sont dressés, et leurs copies sont certifiées et délivrées, conformément à la Loi.

Résolutions qui seront soumises au vote de l'Assemblée Générale

Le Conseil d'Administration a approuvé le projet des vingt résolutions soumises au vote à la prochaine Assemblée Générale.

Les principales résolutions sont exposées dans les § 2.3.4.1 et 2.3.5 du rapport de gestion et le projet complet de résolutions est annexé au chapitre 7 du présent rapport.

Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

Ces informations sont intégrées dans le § 2.3.2.5 de notre rapport de gestion.

3.1.6 Contrôle interne

3.1.6.1. DEFINITION DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne peut être défini dans le Groupe comme étant un processus mis en œuvre par tous les collaborateurs, sous la responsabilité du Conseil d'Administration et du Comité de Direction, en vue de garantir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- Le bon fonctionnement et l'efficacité des processus internes ;
- La fiabilité de l'information financière et des budgets ;
- Le respect des règles internes applicables, et la conformité aux lois et réglementations.

Il conviendra d'observer que le contrôle interne devant donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs, il ne peut donc fournir une garantie absolue que ces derniers seront atteints et que les risques seront totalement éliminés ou maîtrisés.

Le périmètre retenu en matière de contrôle interne est l'ensemble des filiales qu'elle contrôle exclusivement ou conjointement.

3.1.6.2. ACTEURS DU CONTROLE INTERNE

Le dispositif de contrôle interne consiste en un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions adaptés à la structure et à chaque activité du Groupe.

Les principaux acteurs du contrôle interne sont :

- La Direction Générale, chargée de donner des instructions et des orientations ;
- Le Secrétariat Général du Groupe, chargé d'émettre ou d'actualiser les normes comptables et financières applicables dans le Groupe ;
- La Direction du Contrôle de Gestion et des Comptabilités dépendant du Président- Directeur-général ;
- Les différentes Directions fonctionnelles assurant une fonction de supervision dans leur domaine de compétence.

3.1.6.3. CONTROLE INTERNE RELATIF A L'ELABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION FINANCIERE ET COMPTABLE

La société mère **CIFE** est une holding assurant exclusivement des prestations de gestion et de direction générale. Elle est Administrateur de la principale filiale **ETPO** et en règle générale, Présidente des SAS filiales opérationnelles.

La décentralisation des responsabilités au sein du Groupe s'effectue à travers un ensemble de filiales à taille humaine dont les responsables doivent disposer de délégations nécessaires à la maîtrise de leur activité. La taille humaine des filiales facilite le suivi opérationnel, administratif et financier et contribue à la réduction des risques.

Le système de reporting et de contrôle interne mis en place, privilégie également la remontée directe des informations avec pour objectif la recherche d'efficacité.

Le processus de contrôle interne repose sur l'ensemble des contrôles mis en œuvre par la Direction générale, en vue d'assurer dans toute la mesure du possible, une gestion rigoureuse du Groupe et d'élaborer des informations fiables données aux actionnaires sur la situation financière et les comptes.

Pour l'essentiel, l'activité des sociétés du Groupe est réalisée sur des chantiers (commandes ou affaires) de tailles unitaires très variables ; chaque affaire est placée sous la responsabilité de collaborateurs qui rendent compte à leur direction. Chaque affaire fait l'objet d'un suivi personnalisé du devis à l'élaboration de son prix de revient et de son résultat.

Un reporting du portefeuille d'activités travaux (prise de commandes, facturation et niveau de carnet de commandes) est diffusé mensuellement à la Direction générale et aux membres du Conseil d'Administration. Il fait par ailleurs l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration de **CIFE**.

En complément du suivi des résultats mensuels, un processus de Plan stratégique financier a été mis en place par la Direction générale afin de suivre la prévision et la réalisation d'objectifs chiffrés pluriannuels.

La trésorerie du Groupe étant un indicateur fondamental de sa bonne santé économique, un reporting de trésorerie est diffusé mensuellement à la Direction générale et aux membres du Conseil d'Administration. Il fait par ailleurs l'objet également d'un point spécifique en Conseil d'Administration de **CIFE**.

Les engagements hors bilan (principalement cautions marchés) sont suivis par chaque filiale et font l'objet d'un reporting semestriel à la Direction du Groupe.

Le Secrétaire Général est responsable de la production et de l'analyse des informations financières diffusées à l'intérieur et à l'extérieur du Groupe et il doit s'assurer de leur fiabilité. Il a en particulier en charge l'établissement, la validation et l'analyse des comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés de la CIFE. Il assure également la définition, le suivi des procédures comptables et l'application des normes IFRS. Il fixe un calendrier et les instructions de clôture pour la préparation des comptes semestriels et annuels.

Les comptes sociaux et consolidés sont systématiquement revus et présentés en Comité d'audit.

Dans le cadre de leurs missions, les Commissaires aux comptes examinent les procédures de contrôle interne et

peuvent être amenés à présenter des recommandations et des observations à la Direction générale et au Comité d'audit.

Les conventions conclues au cours de l'exercice 2018 ou au cours d'exercices antérieurs font l'objet du rapport des Commissaires aux comptes inclus dans le rapport financier annuel. L'ensemble des conventions est par ailleurs revu une fois par an en Conseil d'Administration.

Préalablement à la signature de leurs rapports, les Commissaires aux comptes recueillent des lettres d'affirmation auprès de la Direction générale. Dans ces déclarations, la Direction générale confirme notamment qu'elle considère que l'incidence des éventuelles anomalies relevées dans le cadre de la mission d'audit et non corrigées, prises isolément ou dans leur ensemble est non significative.

Le suivi juridique et administratif des assemblées et réunions des Conseils est assuré pour l'essentiel par CIFE.

3.1.7 Conclusion

La recherche d'une meilleure maîtrise des risques dans un Groupe relativement décentralisé, susceptible de poursuivre son développement par croissance externe ou par création de nouvelles filiales, demeure essentielle.

Le Groupe poursuit de manière permanente ses activités de définition, de formalisation et d'actualisation de ses procédures internes.

L'article L.225-235 du Code de commerce précise que les Commissaires aux comptes présentent leurs observations sur le rapport des comptes annuels, ce rapport est présenté au paragraphe 5.3 du présent document.

Le Conseil d'Administration.

4

Chapitre 4

4.1	COMPTES CONSOLIDÉS 2018 DU GROUPE CIFE	57	4.2	ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS	61
4.1.1	Bilan consolidé au 31 Décembre 2018	57	4.2.1	Faits significatifs au 31 Décembre 2018	61
4.1.2	Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global	59	4.2.2	Informations relatives au périmètre de consolidation	62
4.1.3	Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 Décembre 2018	60	4.2.3	Principaux principes et méthodes comptables	64
4.1.4	Variation des capitaux propres consolidés	61	4.2.4	Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat 2018	70
			4.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	84

4.1 COMPTES CONSOLIDÉS 2018 DU GROUPE CIFE

4.1.1 Bilan consolidé au 31 Décembre 2018

Actif

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2018	DECEMBRE 2017
		Net	Net
Actif non courant			
Immobilisations incorporelles	a	440	322
Goodwill	d	494	493
Immobilisations corporelles	a	27 091	26 114
Immeubles de placement	b	5 472	5 378
Titres mis en équivalence	e	6 086	4 205
Autres actifs financiers	f	1 139	998
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courant	g	11 560	13 323
Impôts différés	4.2.4.4	1 018	398
TOTAL ACTIF NON COURANT		53 300	51 231
Actif courant			
Stocks	h	2 446	6 599
Clients	i	56 121	55 843
Autres créances opérationnelles	j	18 358	15 598
Impôts courants	j	4 367	4 949
Autres actifs	j	1 357	478
Actifs financiers de gestion de trésorerie courant	k	18 164	26 251
Trésorerie et équivalents de trésorerie	k	37 359	26 008
TOTAL ACTIF COURANT		138 172	135 726
Actifs destinés la vente	c	136	80
TOTAL DE L'ACTIF	4.2.4.2	191 608	187 037

NB : Les actifs financiers ne répondant pas aux critères de l'IAS 7 sur les actifs de Trésorerie et Equivalents de trésorerie ont été reclassés sur la ligne "Actifs financiers de gestion de trésorerie courant" (actif courants)

Capitaux propres et Passif

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2018	DECEMBRE 2017
		Net	Net
Capitaux propres			
Capital	m	24 000	24 000
Réserves consolidées		66 644	71 204
Résultat de l'exercice (Part du groupe)		-2 404	-3 288
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES PART DU GROUPE		88 240	91 916
Intérêts Minoritaires - Participations ne donnant pas le contrôle		2 198	2 065
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		90 438	93 981
Passif non courant			
Emprunts et dettes financières (part à + 1 an)	p	8 753	8 047
Impôts différés	4.2.4.4	895	2 772
Provisions non courantes	n	1 692	1 756
TOTAL PASSIF NON COURANT		11 340	12 575
Passif courant			
Fournisseurs		33 267	38 610
Emprunts et dettes financières (part à - 1 an)	p	5 596	3 544
Dettes d'impôt sur le résultat		570	164
Provisions courantes	o	10 833	7 598
Avances et acomptes reçus	l	7 596	2 939
Autres dettes opérationnelles		21 094	22 089
Autres passifs	l	10 873	5 537
TOTAL PASSIF COURANT		89 829	80 481
TOTAL DES PASSIFS		101 169	93 056
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	4.2.4.3	191 607	187 037

4.1.2 Compte de résultat consolidé et Etat du résultat global

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2018	DECEMBRE 2017
		Net	Net
Chiffre d'affaires		161 000	161 627
Autres produits de l'activité		68	181
TOTAL PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	4.2.4.5	161 068	161 808
Achats consommés		-75 220	-82 506
Charges de personnel		-38 879	-37 300
Charges externes		-39 804	-35 624
Impôts et taxes		-2 248	-1 939
Dotations nettes aux amortissements		-5 335	-5 443
Dotations nettes aux provisions		-2 048	-2 647
Variation de stocks de produits en cours		-3 503	-1 179
Autres produits et charges d'exploitation		278	77
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT		-5 691	-4 753
Autres produits et charges opérationnels		608	
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	4.2.4.5	-5 083	-4 753
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		747	608
Coût de l'endettement financier brut		-255	-272
COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	4.2.4.5	492	336
Autres produits et charges financiers		664	-1 232
Quote part du résultat des entreprises associées		1 230	202
Impôt sur le résultat		723	2 237
RÉSULTAT NET	4.2.4.5	-1 974	-3 210
Part du groupe		-2 404	-3 288
Intérêts minoritaires - Participation ne donnant pas le contrôle		430	78
Nombre d'actions sous déduction Auto-contrôle		1 181 399	1 200 000
Résultat net par action part du Groupe hors Auto-contrôle en Euros ⁽¹⁾	4.2.4.6	-2,03	-2,74
Résultat net de la période		-1 974	-3 210
Éléments recyclables en résultat net			
- Variation des écarts de conversion		91	-1 061
Éléments non recyclables en résultat net			
- Gains et pertes actuariels sur engagements de retraite (IAS19)		68	163
Total éléments recyclables et non recyclables en résultat net		159	-898
RÉSULTAT GLOBAL TOTAL DE LA PÉRIODE		-1 815	-4 108

(1) Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.1.3 Tableau des flux de trésorerie consolidé au 31 Décembre 2018

En Milliers d'euros	NOTES	DECEMBRE 2018	DECEMBRE 2017
Trésorerie nette à l'ouverture		24 822	40 991
Résultat net avant Impôts sur les résultats		-2 697	-5 447
Impôts sur les résultats		723	2 237
+ Résultat des sociétés mises en équivalence		-1 230	-204
+ Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence		93	162
+ Dotations aux amortissements et provisions		10 610	10 439
- Reprises d'amortissements et de provisions		-2 934	-2 472
+ Résultats sur cession		-372	-71
+ Résultats sur cession non courant		-608	-
+ impôts différés		-2 506	-2 946
= Capacité d'autofinancement		1 079	1 698
Variation de stocks		3 071	1 226
Variation de créances		-3 857	-8 176
Variation de dettes		4 256	6 035
Variation des comptes de régularisation		2 963	-2 161
= Variation des besoins en fonds de roulement		6 433	-3 076
Flux nets de trésorerie générés par l'activité	A	7 512	-1 378
Acquisitions d'immobilisations :			
. Incorporelles		-228	-79
. Corporelles		-7 031	-4 737
. Financières		-1 411	-440
Produits de cession des actifs et remboursement immo. Financières		875	493
Acquisitions de titres de filiales sous déduction de la trésorerie acquise		-801	-65
Flux nets de trésorerie liés aux activités d'investissements	B	-8 596	-4 828
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		4 288	4 854
Remboursements d'emprunts		-3 178	-8 090
Var. nette des autres actifs de gestion de trésorerie courants-non courants		9 850	-4 278
Augmentation (nette) des capitaux propres			170
Dividendes payés (1)		-330	-2 052
Flux nets de trésorerie liés aux activités de financement	C	10 630	-9 396
VARIATION DE LA TRÉSORERIE (A + B + C)	A+B+C	9 546	-15 602
Variation de périmètre		-206	-18
Ecarts et variations de conversion		234	-549
TRÉSORERIE NETTE À LA CLÔTURE		34 396	24 822
<i>(1) Les montants portés sur cette ligne sont dorénavant limités aux dividendes décaissés</i>			
	NOTES	DECEMBRE 2018	DECEMBRE 2017
Trésorerie et équivalents de Trésorerie nette de Découverts bancaires (liquide)	k	34 396	24 822
Autres actifs de gestion de Trésorerie courant	k	18 164	26 251
Autres actifs de gestion de Trésorerie non courant (Échéance-liquidité > 1 an)	k	11 560	13 323
TRÉSORERIE NETTE ET ACTIFS DE GESTION DE TRÉSORERIE À LA CLÔTURE	k	64 120	64 396
Variation de la Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie		-276	-11 891

4.1.4 Variation des capitaux propres consolidés

En Milliers d'euros	Capitaux propres part du Groupe					Minoritaires	
	Capital social	Primes	Autres Réserves	Réserves consolidées et Résultat	Total	Participations ne donnant pas le contrôle	Total
CAPITAUX PROPRES AU 01 JANVIER 2017	24 000	858	53 839	19 171	97 868	2 188	100 056
Affectation du Résultat 2016			4 609	-4 609			
Mouvements Titres en autocontrôle							
Dividendes distribués en 2017			-1 740		-1 740	-312	-2 052
Retraitement réserves consolidées				-13	-13		-13
Variation de périmètre				-84	-84	182	98
<i>Résultat consolidé 2017</i>				-3 288	-3 288	78	-3 210
<i>Autres éléments du résultat Global : Ecart de change</i>				-827	-827	-71	-898
Résultat global de la période				-4 115	-4 115	7	-4 108
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2017	24 000	858	56 708	10 350	91 916	2 065	93 981
Retraitement 01 JANVIER 2018 - IFRS 15				-127	-127		-127
Affectation du Résultat 2017			-3 609	3 609			
Mouvements Titres en autocontrôle				-1 206	-1 206		-1 206
Dividendes distribués en 2018						-330	-330
Retraitement réserves consolidées				-65	-65		-65
Variation de périmètre							
<i>Résultat consolidé 2018</i>				-2 404	-2 404	430	-1 974
<i>Autres éléments du résultat Global comptabilisés directement en capitaux propres</i>				126	126	33	159
Résultat global de la période				-2 278	-2 278	463	-1 815
CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2018	24 000	858	53 099	10 283	88 240	2 198	90 438

4.2 ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'euros)

Les informations fournies seront classées de la manière suivante :

- I Faits significatifs au 31 Décembre 2018,
- II Informations relatives au périmètre de consolidation,
- III Principaux principes et méthodes comptables,

IV Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat des comptes consolidés 2018.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018.

Ces comptes annuels consolidés, établis aux normes IFRS, ont été arrêtés le 16 Avril 2019 par le Conseil d'Administration et seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 25 Juin 2019.

4.2.1 Faits significatifs au 31 Décembre 2018

Suite à la liquidation judiciaire de sa filiale **SOVEBAT** en 2018, le Groupe, ne détenant plus le contrôle de cette entité, a déconsolidé l'entité du périmètre de consolidation au 1er janvier 2018. L'impact de cette sortie de périmètre est un produit de **0,6 M€** comptabilisé en Autres produits et charges opérationnels.

4.2.2 Informations relatives au périmètre de consolidation

Société consolidante :

Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises CIFE

Société Anonyme à conseil d'administration au capital social de 24 000 K€

Siège social : Challenge 92, 101, Avenue François Arago – 92000 NANTERRE

N° SIREN : 855 800 413 – APE 6420 Z

Place de cotation : Euronext – Compartiment C – ISIN FR0000066219

Les cœurs de métier du Groupe **CIFE** sont la construction (Bâtiment-Travaux Publics) et la promotion immobilière.

Le Groupe est présent principalement en France métropolitaine et dans les départements d'Outre-mer.

4.2.2.1. Sociétés consolidées par intégration globale

Activité BTP		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SA ETPO	NANTES (44)	320 116 916	99,99 %	99,99%
SAS SOMARÉ	CHERRÉ (72)	340 210 236	95,00 %	95,00%
SAS BRITTON	PLABENNEC (29)	433 072 477	95,01 %	95,01%
SAS TETIS	BELLEVIGNY (85)	394 453 237	100,00%	100,00%
SAS Jean NEGRI & Fils	FOS SUR MER (13)	383 421 989	85,00 %	85,00%
SARL PASCAL MARTIN	LUGRIN (74)	393 414 388	85,00 %	72,25%
SARL ECG	NANTES (44)	868 801 598	100,00%	100,00%
SAS COMABAT	FORT DE FRANCE (97)	333 882 058	87,00 %	87,00%
SARL ETPO Martinique	LE LAMENTIN (97)	390 571 503	100,00%	100,00%
SAS ETPO Guadeloupe	BAIE MAHAULT (97)	394 832 919	100,00%	100,00%
SARL ETPO Guyane	CAYENNE (97)	408 594 455	100,00%	100,00%
SAS PICO Océan Indien	SAINTE CLOTILDE (97)	407 484 732	85,00 %	85,00%
SARL ETPO Réunion	SAINTE CLOTILDE (97)	479 257 677	100,00%	85,15%
SARL SEMAT	SAINTE SUZANNE (97)	414 863 688	100,00%	85,15%
SAS TTCP	SAINTE CLOTILDE (97)	810 878 488	51,00 %	43,35%
SARL NEGRI TRAVAUX MARITIMES	CASABLANCA (Maroc)	R.C 278819	85,00 %	72,25 %
SARL ETPO MAROC	CASABLANCA (Maroc)	R.C 380765	100,00%	99,99%
CIFE CANADA INC.	MONTREAL (CANADA)	921462-3	100,00%	100,00%
ETPO GEODEX INC.	MONTREAL (CANADA)	921467-4	75,00%	75,00%

Activités immobilières

SAS OCEANIC Promotion	NANTES (44)	335 050 894	100,00%	99,99%
SAS ETPO IMMOBILIER OUEST	NANTES (44)	809 347 347	100,00%	99,99%
SAS ETPO IMMOBILIER IDF	NANTERRE (92)	832 049 480	100,00%	99,99%
SARL IMMOBILIERE SANITAT	NANTES (44)	343 254 496	100,00%	99,99%
SCI 15 PLACE VIARME	NANTES (44)	491 160 545	100,00%	99,99%
SCI PARC COLETRIE	NANTES (44)	485 189 336	100,00%	99,99%
SCI LE LITTORAL	NANTES (44)	489 642 421	100,00%	99,99%
SCI LES JARDINS DE PRESSENSÉ	NANTES (44)	501 181 655	100,00%	99,99%
SCCV CROIX DE VIE	NANTES (44)	750 399 685	100,00%	99,99%
SCCV LES JARDINS DE THOUARE	NANTES (44)	822 930 285	100,00%	99,99%
SCCV CLOS DES CAPUCINES	NANTES (44)	830 440 897	100,00%	99,99%
SCI DE L'OCEAN	LA ROCHE SUR YON (85)	484 984 067	100,00%	100,00%
SCI CIFE LE ROYEUX	NANTES (44)	751 981 366	100,00%	100,00%
SCI CIFE PENHOAT	NANTES (44)	820 627 180	100,00%	100,00%
SRL JULES VERNE IMOBILIARE	BUCAREST (Roumanie)	J40/10247/2005	87,00 %	87,00%

SRL INTERMED TURISM	BUCAREST (Roumanie)	J40/17644/2003	100,00 %	87,00 %
COLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5350/2013	100,00 %	99,99 %
LIZESTATE SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5348/2013	100,00 %	99,99 %
STELLESTATE DEVELOPMENT SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5166/2013	90,00 %	89,99 %
LELHESTATE SRL	BUCAREST (Roumanie)	J40/5167/2013	100,00 %	99,99 %
FWE Co, Inc.	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		100,00 %	100,00 %
HBC	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		99,09 %	99,09 %
RURAL LIVING	RANCHO CUCAMONGA – Etats Unis (Californie)		86,00 %	86,00 %

4.2.2.2. Sociétés consolidées par intégration proportionnelle

		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SCI TEMPLAIS	NANTES (44)	420 531 994	35,00 %	35,00 %
SCI RESIDENCE CHANZY	PARIS (75)	505 321 729	40,00 %	39,98 %
SCCV BAGATELLE	NANTES (44)	538 532 128	40,00 %	38,39 %

4.2.2.3. Sociétés mises en équivalence

		SIREN	% Contrôle	% Intérêts
SAS TECHNIREP	NANTERRE (92)	692 027 287	90,20 %	90,20 %
SAS AEROPORTS DU GRAND OUEST	BOUGUENAI (44)	528 963 952	5,00 %	4,99 %
SAS DPCC	CARQUEFOU (44)	509 349 569	7,41 %	7,40 %
SCI LA GAUDINIÈRE	NANTES (44)	532 045 382	50,00 %	49,99 %
SCCV NOVAVEST	SAINT-HERBLAIN (44)	819 693 672	40,00 %	39,99 %
SCCV 95 REPUBLIQUE	NANTERRE (92)	832 797 534	50,00 %	49,99 %
SAS ETPOMNIA	PARIS (75)	829 713 684	30,00 %	29,99 %
SARL BASSE ILE	VERTOU (44)	837 815 927	50,00 %	49,99 %
SCI ILOT 3D	NANTES (44)	839 612 504	50,00 %	50,00 %
PSM TECHNOLOGIES	MONTREAL (CANADA)	9248-7867	55,00 %	55,00 %

4.2.2.4. Variations du périmètre de consolidation

Au cours de la période, sont entrées dans le périmètre les entités suivantes :

- Création de la **SCI ILOT 3D**, détenue à 50 % par le Groupe ;
- Création de la **SARL BASSE ILE**, détenue à 50 % par le Groupe ;

La filiale **TECHNIREP** est détenue à 90,2 % par le Groupe contre 51 % en 2017. La société a été maintenue en équivalence suite à l'analyse des droits et obligations des associés.

Au cours de la période, sont sorties de périmètre les entités suivantes :

- **SCCV THOUARE COEUR DE VILLE** (programme immobilier terminé) ;
- **SAS SOVEBAT** : cette entité a été placée en redressement judiciaire en février 2018 et en liquidation judiciaire en décembre 2018.
- **SCI ARMEN** a été cédée à ETPOMNIA.

4.2.2.5. Variations de périmètre significatives postérieures au 31 Décembre 2018

En Mars 2019, le Groupe a pris une participation complémentaire de 10,1% dans la société **ETPO GEODEX** portant sa participation de 75 % à 85,10 % du capital.

4.2.3 Principaux principes et méthodes comptables

4.2.3.1 Normes et Interprétations appliquées

Référentiel

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 Juillet 2002, à compter du 1er Janvier 2005, le Groupe CIFE établit ses comptes consolidés conformément aux normes et interprétations IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne au 31 Décembre 2018. Il n'est fait mention dans ce rapport que des nouvelles normes, amendements et interprétations d'importance significative et s'appliquant au Groupe. L'ensemble des textes adoptés par l'Union Européenne est disponible sur le site Internet de la commission européenne à l'adresse suivante :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm

Ces principes comptables retenus sont cohérents avec ceux utilisés dans la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos le 31 Décembre 2017, à l'exception des normes et/ou amendements de normes décrits ci-après, adoptés par l'Union européenne, applicables de façon obligatoire à partir du 1^{er} janvier 2018.

Le Groupe applique les normes IFRS 10,11,12 et IAS 28 révisée. En application de la norme IFRS 11, les partenariats, au travers desquels au moins deux parties exercent un contrôle conjoint, sont comptabilisés sur la base des droits et obligations de chacune des parties au partenariat, en prenant en compte notamment la structure, la forme juridique des accords, les droits conférés à chacune des parties par les accords, ainsi que les faits et circonstances le cas échéant.

Normes, amendements et interprétations applicables à compter du 1^{er} Janvier 2018

Les normes, amendements de normes et interprétations, publiées par l'IASB et présentées ci-dessous sont applicables à partir des exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- IFRS 9 « Instruments financiers : classifications et évaluations des actifs et passifs financiers et comptabilité de couverture » - cette norme remplace la norme IAS 39 sur les instruments financiers ;
- IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients » - cette norme remplace les normes IAS 18 « Produits des activités ordinaires » et l'IAS 11 « Contrats de construction » ;
- Modifications d'IFRS 2 - Classement et évaluation des transactions dont le paiement est fondé sur des actions ;
- Améliorations annuelles des IFRS - Cycle 2014-2016 – IFRS 1 « Première adoption des normes IFRS », IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » et IAS 28 « Participations dans des entreprises associées et des coentreprises » ;
- Interprétation IFRIC 22 – Transactions en monnaie étrangère et contrepartie anticipée.

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'incidence significative sur les résultats et la situation financière du Groupe.

Le Groupe applique depuis le 1^{er} janvier 2018 les normes **IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients »** et **IFRS 9 « Instruments financiers »**

selon la méthode de transition dite « rétrospective simplifiée » : les effets cumulatifs de la première application ont été comptabilisés dans les capitaux propres d'ouverture au 1^{er} janvier 2018 et les données 2017, présentées à titre comparatif, n'ont pas été ajustées.

De manière générale, le Groupe n'a pas identifié de divergences significatives entre ses pratiques de comptabilisation sous les anciens référentiels comptables et les dispositions d'**IFRS 15** ou d'**IFRS 9**.

Au titre de la première application d'**IFRS 15**, le Groupe a diminué le montant de ses capitaux propres au 1er janvier 2018 de **126 KE**, nets d'impôts différés.

Ce retraitement a été effectué uniquement sur notre métier Immobilier. Le chiffre d'affaires et la marge associée sont comptabilisés proportionnellement à l'avancement des programmes mesuré par le produit :

- du prorata des coûts cumulés engagés directement rattachables à la construction (y compris le prix de revient du foncier) par rapport au budget total prévisionnel (actualisé à chaque clôture) et,
- du prorata des ventes régularisées sur le total des ventes enregistrées correspondant à l'avancement de la commercialisation.

Le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires est donc le démarrage des travaux de construction combiné à la signature d'actes authentiques de vente.

La norme n'a pas de conséquence significative sur les principes de reconnaissance du chiffre d'affaires sur notre métier BTP dans la mesure où le groupe s'estime débiteur d'une seule obligation de performance et qu'**IFRS 15** permet de conserver la méthode de calcul de l'avancement puisqu'elle mesure le transfert progressif du contrôle au client.

Les impacts de la mise en œuvre d'**IFRS 9** concernent principalement les modalités de dépréciation des créances clients (passage d'un modèle de « perte avérée » à un modèle de « perte attendue ») ainsi que des précisions relatives à la comptabilité de couverture. Sur ces deux items, le Groupe considère qu'aucun impact n'est à constater dans ses capitaux propres d'ouverture ou sur le compte de résultat de la période.

Normes, amendements et interprétations d'application non obligatoires au 1^{er} Janvier 2018

Les normes et amendements suivants ont été adoptés par l'Union européenne avec une date d'application ultérieure possible. Ces normes n'ont pas été appliquées par anticipation par le Groupe :

- IFRS 16 - Contrats de location : applicable au 1^{er} Janvier 2019 ;
- IFRIC 23 – Incertitudes relatives à l'impôt sur le résultat.

Les travaux, concernant la norme IFRS 16 - Contrats de location, qui remplace la norme IAS 17 et les interprétations associées à compter du 1^{er} Janvier 2019, sont en cours de finalisation et de vérification. Les contrats de location de longue durée (supérieure à 12 mois) d'un actif identifiable (valeur supérieure à 5 000 euros) seront désormais à porter à l'actif (droit d'utilisation) et au passif au titre des droits et obligations créés par les dits contrats.

4.2.3.2. Principes et méthodes comptables

Bases de préparation des états financiers

Les états financiers sont préparés selon la convention du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur. Les catégories d'actif et passif sont précisées dans les notes ci-dessous.

La juste valeur de tous les actifs et passifs financiers est déterminée à la clôture soit à des fins de comptabilisation soit à des fins d'informations données en annexes. La juste valeur est déterminée :

- Soit en fonction de prix cotés sur un marché actif (niveau 1);
- Soit à partir de techniques de valorisation interne faisant appel à des méthodes de calcul mathématiques usuelles intégrant des données observables sur les marchés (cours à terme, courbes de taux...), les valorisations issues de ces modèles sont ajustées afin de tenir compte d'une évolution raisonnable du risque du Groupe ou de la contrepartie (niveau 2) ;
- Soit à partir de techniques de valorisation interne intégrant des paramètres estimés par le Groupe en l'absence de données observables (niveau 3).

Pour préparer les états financiers conformément aux IFRS, des estimations et des hypothèses ont été faites ; elles ont pu affecter les montants présentés au titre des éléments d'actif et de passif, les passifs éventuels à la date d'établissement des états financiers, et les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les estimations et hypothèses significatives correspondent essentiellement à l'évaluation du chiffre d'affaires des contrats de construction selon la mesure de l'avancement (cf §4.2.3.2), aux valorisations des stocks et encours (cf. §4.2.3.5), la valorisation recouvrable des Goodwills (cf. § 4.2.3.3) et la valorisation des provisions courantes et non courantes pour risques et charges (cf. §4.2.3.7 et 4.2.3.8).

Ces estimations et appréciations sont évaluées de façon continue sur la base d'une expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement des appréciations de la valeur comptable des éléments d'actif et de passif. Les résultats réels pourraient différer sensiblement de ces estimations en fonction d'hypothèses ou de conditions différentes.

Enfin, en l'absence de normes ou interprétations applicables à une transaction spécifique, le Groupe a fait usage de jugement pour définir et appliquer les méthodes comptables qui permettront d'obtenir des informations pertinentes et fiables, afin que les états financiers :

- Présentent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et des flux de trésorerie du Groupe ;
- Traduisent la réalité économique des transactions ;
- Soient neutres, prudents, et complets dans tous leurs aspects significatifs.

L'agrégat opérationnel retenu par le groupe est le résultat opérationnel. En cas d'éléments significatifs non récurrents, ceux-ci seraient inclus au sein de la ligne du compte de résultats « autres produits et charges d'exploitation ». Notre résultat opérationnel exclut tout élément lié au coût de l'endettement financier et tout élément relatif aux sociétés mises en équivalence.

Présentation des états financiers (IAS 1 révisée)

Le Groupe a retenu la possibilité de présenter son compte de résultat par nature.

Principes et modalités de consolidation

Pour les entreprises placées sous le contrôle exclusif de la CIFE (majorité des droits de vote en particulier, pouvoir de direction sur les politiques opérationnelles et financières) la méthode de l'intégration globale a été retenue.

Les sociétés contrôlées conjointement (partage du contrôle d'une entreprise exploitée en commun par un nombre limité d'associés sans qu'il y ait prédominance en vertu d'un accord contractuel) sont consolidées par l'intégration proportionnelle. Cette méthode est également retenue pour toutes les SCI détenues au plus à 50 %.

Les sociétés en participation (SEP) constituées pour la réalisation de chantiers, avec d'autres partenaires, sont consolidées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.

Enfin, lorsque la société-mère dispose d'au moins 20 % des droits de vote et/ou exerce une influence notable dans la gestion d'une société, la méthode dite de "Mise en équivalence" est adoptée. A la valeur comptable des titres est alors substituée une quote-part des capitaux propres augmentée du goodwill. En cas de détention inférieure à 20 % des droits de vote, l'influence notable peut être mise en évidence notamment par une représentation au Conseil d'Administration ou à tout autre organe de direction équivalent, une participation au processus d'élaboration des politiques, la fourniture d'informations techniques essentielles.

Toutes les sociétés du groupe clôturent leur exercice au 31 Décembre, à l'exception d'anciennes SCI de Promotion Immobilière qui arrêtent leurs comptes annuels au 30 Novembre et qui ne sont plus significatives.

L'intégration des sociétés a été effectuée en appliquant la méthode dite de "consolidation directe".

Information sectorielle

Le Groupe présente son information sectorielle selon deux formats : - segmentation par activités et segmentation géographique. L'information sectorielle de premier niveau est présentée par pôles d'activités : BTP, activité immobilière. L'information sectorielle de second niveau est présentée par secteurs géographiques : France métropole, France DOM, reste du monde. Conformément à la norme IFRS 8, les informations sectorielles correspondent à l'organisation interne et à la structure du groupe. Ces informations sont établies selon le référentiel IFRS applicable aux comptes consolidés.

Par ailleurs et dans le cadre de l'IFRS8, il est rappelé qu'aucun client pris individuellement ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires.

Etats financiers des entités étrangères

Tous les actifs et passifs des entités consolidées dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges sont convertis au cours moyen de change mensuel de l'exercice clôturé. L'utilisation de ce cours moyen est une valeur approchée du cours à la date de transaction en l'absence de fluctuations significatives des cours. Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique "Ecart de conversion" dans l'état du résultat global.

Principaux taux de conversion

Pays	Unité monétaire	Cours de clôture		Cours moyen annuel	
		2018	2017	2018	2017
EUROPE					
- Roumanie	Nouveau Leu roumain RON	0,214431	0,214661	0,214786	0,218637
AMERIQUE DU NORD					
- Etats-Unis	Dollar des Etats-Unis USD	0,873362	0,833820	0,847961	0,879507
- Canada	Dollar canadien CAD	0,640820	0,664938	0,652358	0,679117
AFRIQUE					
Maroc	Dharam marocain MAD	0,091258	0,089112	0,090299	0,090964

Convention : 1 unité monétaire locale = x euros

Opérations intra-groupe

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminées dans les comptes consolidés. Cette élimination est réalisée :

- En totalité si l'opération est réalisée entre deux filiales ;
- A hauteur du pourcentage d'intégration de l'entreprise intégrée proportionnellement si l'opération est réalisée entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise intégrée proportionnellement ;
- A hauteur du pourcentage de détention de l'entreprise mise en équivalence dans le cas de résultat interne réalisé entre une entreprise intégrée globalement et une entreprise mise en équivalence.

Comptabilisation des contrats de construction

Activités de construction

Pour l'ensemble de ces activités, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires et marge s'effectue selon la méthode dite "à l'avancement". Le produit pris en compte correspond au prix de vente avancé, calculé sur la base de la dernière estimation du prix de vente total du contrat, multiplié par le taux d'avancement réel de l'opération. Ce dernier correspond au rapport entre les coûts comptabilisés à la clôture et aux coûts budgétés de l'affaire. Certains contrats de construction font l'objet d'un traitement spécifique pour tenir compte du risque propre à certaines contreparties et à l'environnement économique des pays dans lesquels elles opèrent. Pour ce faire, une provision de prudence de 10% du prix de vente total du contrat est incluse dans les coûts budgétés de l'affaire.

Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison inscrite au passif du bilan en provisions courantes. La perte est provisionnée en totalité dès qu'elle est connue et estimée de façon fiable, quel que soit le degré d'avancement.

Activité immobilière

Les règles d'appréciation de l'activité sont les suivantes :

Le chiffre d'affaires et la marge associée sont comptabilisés proportionnellement à l'avancement des programmes mesuré par le produit :

- du prorata des coûts cumulés engagés directement rattachables à la construction (y compris le prix de revient du foncier) par rapport au budget total prévisionnel (actualisé à chaque clôture) et,
- du prorata des ventes régularisées sur le total des ventes enregistrées correspondant à l'avancement de la commercialisation.

Le fait générateur de la reconnaissance du chiffre d'affaires est donc le démarrage des travaux de construction combiné à la signature d'actes authentiques de vente.

4.2.3.3. Actif non courant

Goodwills

Un goodwill est constaté, dans le cadre d'une opération de regroupement d'entreprises, lorsque la valeur des titres acquis est supérieure à la juste valeur des actifs et passifs éventuels identifiables. Les fonds de commerce inscrits au bilan des sociétés du Groupe sont regroupés dans le poste « Goodwill ». Les goodwills ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de dépréciation annuel et à chaque fois qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur recouvrable d'un goodwill est inférieure à sa valeur comptable, une dépréciation est constatée. La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité, estimée à partir de la méthode des flux de trésorerie futurs actualisés générés par ces actifs. Par principe, une UGT (Unité Génératrice de Trésorerie) est une filiale opérationnelle. La perte de valeur d'une UGT peut être appréciée par le suivi d'indices tels que l'évolution et la qualité du carnet de commandes et de sa position de trésorerie.

Immobilisations incorporelles

Ces immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement en fonction de leur durée de vie estimée. Elles comprennent principalement les logiciels informatiques.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeurs.

Les immobilisations corporelles sont amorties sur les durées suivantes d'utilisation probables :

- Constructions, immeubles de placement : de 10 à 40 ans (selon méthodologie composant) ;
- Matériels et outillages : de 5 à 15 ans ;
- Matériels et mobiliers de bureau : de 3 à 10 ans.

Conformément à la norme IAS 16, lorsqu'une immobilisation est structurée par composants à durées d'utilisation différentes, ceux-ci sont comptabilisés et amortis comme des éléments distincts dans les actifs corporels.

Ces durées d'amortissement sont revues annuellement et sont modifiées si les attentes diffèrent significativement des estimations précédentes. Lorsque des incidences de perte de valeur sont identifiées, la valeur comptable de l'actif est comparée à sa valeur recouvrable afin de déterminer l'éventuelle dépréciation.

Contrats de location financement (IAS 17)

Les contrats de location d'immobilisations corporelles pour lesquels le groupe CIFE supporte substantiellement la quasi-totalité des avantages et des risques inhérents à la propriété des biens, sont considérés comme des contrats de location-financement et font à ce titre l'objet d'un retraitement. La qualification d'un contrat s'apprécie au regard des critères définis par la norme IAS 17. Les locations financement et crédits-bails correspondent intégralement à du matériel d'exploitation.

Le Groupe n'applique pas de manière anticipée la norme IFRS 16 « Contrats de location » qui remplacera la norme IAS 17

Immeubles de placement (IAS 40)

Le Groupe détient en propre un certain nombre d'immeubles dont il retire des loyers. Ceux-ci sont classés sous la rubrique "Immeubles de placement". Dans le cadre du principe de prudence et pour éviter tout impact de fluctuation immobilière sur ses comptes et capitaux propres, le Groupe présente ses immeubles de placement au bilan pour leur valeur nette comptable historique.

Une information concernant la juste valeur est indiquée dans le rapport de gestion et en annexes. La juste valeur est déterminée par des évaluations de tiers et actualisée en appliquant un coefficient d'indexation du prix du marché. Les durées et modes d'amortissements des immeubles de placement sont précisés ci-dessus.

Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants incluent notamment les prêts et créances rattachés ou non aux participations et des immobilisations financières diverses : dépôts et cautionnements, participations diverses dans lesquelles le Groupe n'exerce ni contrôle, ni influence notable.

Les lignes « prêts » et « dépôts, cautionnements et créances immobilisés » font partie de la catégorie des prêts et créances évalués au coût amorti.

Les titres de participation non consolidés sont évalués à leur juste valeur à la date de clôture et les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les réserves consolidées.

Une dépréciation est enregistrée en compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de perte de valeur. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur des titres détenus en deçà de leur coût constitue une indication objective de dépréciation.

Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie correspondant à des placements à moyen et long terme. Leur liquidité est supérieure à 1 an et l'intention du Groupe est de les conserver jusqu'au terme de l'échéance. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

4.2.3.4. Imposition différée

Les impositions différées sont constatées pour les différences entre les valeurs comptables et fiscales des éléments d'actif et de passif. Elles résultent des différences temporaires apparaissant lorsque la valeur comptable d'un actif ou d'un passif est différente de sa valeur fiscale. Elles sont soit sources d'impositions futures : (impôts différés passif) il s'agit essentiellement de produits dont l'imposition est différée ; soit sources de déductions futures : (impôts différés actif) sont concernées principalement les provisions fiscalement non déductibles temporairement et les déficits reportables.

Les impôts différés sont évalués aux taux d'impôt dont l'application est connue à la date d'arrêt des comptes.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si les entités possèdent un droit légal de compensation (intégration fiscale) et relèvent de la même administration fiscale.

Les impôts différés sont activés lorsqu'il est probable que l'entreprise pourra les récupérer grâce à l'existence d'un bénéfice futur imposable.

4.2.3.5. Actif courant**Stocks et travaux en cours**

Les stocks sont estimés, en règle générale, au PMP (prix moyen pondéré). La valorisation des travaux en cours est effectuée à un coût de revient technique.

Une provision pour dépréciation des "en-cours de production" et des "produits intermédiaires et finis" est constituée lorsque la valeur d'inventaire devient inférieure à la valeur comptable.

Clients et comptes rattachés

Les créances clients sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement). Ces créances sont le plus souvent à court terme.

En application de la norme IFRS 9, l'analyse historique des pertes constatées ne révèle pas de risques de pertes significatives nécessitant la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire.

Autres créances courantes

Les autres créances sont évaluées initialement à la juste valeur puis au coût amorti, diminué des pertes de valeur (estimées en tenant compte des possibilités effectives de recouvrement).

Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

Cette rubrique comprend les actifs de trésorerie ne répondant pas aux stricts critères de trésorerie et équivalents de trésorerie. Leur liquidité est en principe supérieure à 6 mois et inférieure à 1 an. Leur liquidité peut être inférieure à 6 mois si ces actifs présentent des risques de changement significatif de valeur. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat pour la catégorie des OPCVM ; les certificats de dépôts négociables étant valorisés à la clôture pour leur montant en capital y compris intérêts courus.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Cette rubrique comprend les comptes-courants bancaires et les équivalents de trésorerie correspondant à des placements à court terme, liquide, et soumis à un risque négligeable de changement de valeur. Les équivalents de trésorerie sont notamment constitués d'OPCVM monétaires et de certificats de dépôt. Ils sont valorisés à leur juste valeur par résultat. Les découverts bancaires sont exclus des disponibilités et sont présentés en dettes financières courantes.

4.2.3.6. Capitaux propres consolidés

Titres d'autocontrôle

Les titres auto-détenus par le Groupe sont comptabilisés en déduction des capitaux propres pour leur coût d'acquisition, conformément au référentiel IFRS.

En cas de cession éventuelle des titres, le prix de cession est comptabilisé directement en augmentation des capitaux propres du Groupe, sans impact sur le résultat.

Réserve de conversion

La réserve de conversion intègre les écarts entre le cours historique et le cours de clôture sur l'actif net des filiales étrangères ainsi que l'écart sur le compte de résultat entre le cours moyen et le cours de clôture.

4.2.3.7. Passif non courant

Dettes financières non courantes (part à plus d'un an)

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

La fraction à moins d'un an des dettes financières est présentée en passif courant.

Provisions non courantes

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions passifs éventuels et actifs éventuels", des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation du Groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé dont le règlement devrait se traduire pour l'entreprise par une sortie de ressources sans contrepartie au moins équivalente.

L'estimation du montant d'une provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doive supporter pour éteindre son obligation.

En général ces provisions ne sont pas liées au cycle normal d'exploitation des entreprises (cf. §4.2.4.3).

Elles incluent pour l'essentiel :

les provisions constituées dans le cadre des garanties biennales et décennales relatives aux marchés de travaux de construction, pour la quote-part de risques, non couverte par les assurances, restant à la charge des entreprises ;

les provisions relatives aux redressements fiscaux notifiés, amendes.

Provisions non courantes : avantages au personnel

Les avantages du personnel identifiés au sein du Groupe font l'objet de deux types de provisions :

Les provisions créées au titre des indemnités de fin de carrière, à percevoir par les salariés le jour de leur départ en retraite ;

Le calcul de la provision est établi selon la "méthode rétrospective en droits projetés à la date prévisionnelle de départ en retraite, avec salaire de fin de carrière". L'évaluation sur la base conventionnelle à chaque métier tient compte :

- du statut, de l'âge et de l'ancienneté acquise par les différentes catégories de personnel ;
- du taux de rotation calculé selon la moyenne des sorties par métier, tranches d'âge et catégories ;
- des salaires et appointements moyens ;
- d'un taux de revalorisation du salaire de fin de carrière indexé sur le taux d'inflation ;
- d'un taux d'actualisation de l'engagement de fin de carrière, projeté à la date de départ en retraite. Le taux d'actualisation est le taux IBOXX Euros Corporate AA 10 + à la date d'établissement des comptes, net d'inflation ;
- d'un calcul d'espérance de vie déterminé par référence aux tables de survie.

Les provisions pour médailles du travail, dont les modalités de calcul sont similaires à celle de la provision IFC.

Avantages du personnel - Ecart actuariels sur régimes à prestations définies (IAS 19)

Les écarts actuariels sont comptabilisés directement en réserves consolidées.

4.2.3.8. Passif courant

Avances et acomptes reçus sur commandes

Ils comprennent les avances et acomptes reçus des clients au démarrage des marchés travaux.

Provisions courantes

Les provisions courantes correspondent aux provisions directement liées au cycle d'exploitation propre à chaque métier, quelle que soit leur échéance estimée. Elles comprennent également la part à moins d'un an des provisions non directement liées au cycle d'exploitation.

Les provisions pour pertes à terminaison concernent essentiellement les provisions constituées dans le cas où une prévision à fin d'affaires, établie en fonction de l'estimation la

plus probable des résultats prévisionnels, fait ressortir un résultat déficitaire.

Les provisions pour litiges liées à l'activité concernent pour l'essentiel les litiges avec des clients, sous-traitants ou fournisseurs.

4.2.3.9. Résultat par action

Le résultat net par action est calculé par rapport au nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice. Les actions d'auto contrôle sont déduites du nombre d'actions. Pour le calcul du résultat dilué par action, le nombre moyen d'actions serait, le cas échéant, ajusté pour tenir compte de l'effet dilutif des instruments de capitaux propres émis par l'entreprise tels que les options de souscription et d'achat d'actions ainsi que les actions gratuites.

4.2.3.10. Autres informations

Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan font l'objet d'un reporting mis en œuvre à chaque clôture semestrielle et annuelle. La synthèse de ces engagements est présentée au § 4.2.4.9.

Tableau des flux de trésorerie

Il est présenté selon IAS 7 et la recommandation CNC 2004-R-02. La trésorerie du Groupe, dont la variation est analysée dans le tableau des flux, est définie comme étant le solde net des rubriques du bilan ci-après :

- Trésorerie et équivalents de trésorerie ;
- Concours bancaires courants (découverts bancaires).

4.2.3.11. Informations relatives à la gestion des risques financiers

Exposition au risque de change

Le Groupe n'est pas exposé au risque de change sur les opérations commerciales courantes. Le Groupe est néanmoins soumis à la fluctuation de la monnaie locale roumaine vis-à-vis de l'€uro qui pénalise le financement €uro de sa filiale roumaine.

Par ailleurs, les actifs en Amérique du Nord, en Roumanie, en Afrique et les actifs de trésorerie libellés en devise représentent environ 17 % du total de l'actif consolidé.

Exposition au risque de taux

Le Groupe est peu endetté et cet endettement est essentiellement contracté à taux fixe. Compte tenu de sa surface financière, le Groupe ne se considère pas soumis au risque significatif de hausse des taux sur son endettement. Il est à noter toutefois que la baisse des taux impacte très sensiblement la rémunération moyenne de notre trésorerie.

Le compte de résultat du Groupe ne serait pas affecté par une fluctuation des taux d'intérêts européens.

Exposition au risque de crédit et de contrepartie

Le groupe est exposé au risque de crédit en cas de défaillance de ses clients. Il est exposé au risque de contrepartie dans le cadre de ses placements au sens large. Les placements de trésorerie sont effectués par le Groupe principalement auprès de cinq groupes bancaires. La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit et de contrepartie. Les analyses chiffrées relatives à ce risque sont exposées dans le § 4.2.4.2.

Exposition au risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Compte tenu du volume de trésorerie en fin d'exercice, le Groupe considère qu'il est en mesure de faire face à ses échéances à venir. Les échéances des dettes figurent dans le § 4.2.4.3.

4.2.4 Explications sur les postes du bilan et du compte de résultat 2018

4.2.4.1. IMPACTS DE LA NORME IFRS 15 SUR LE BILAN D'OUVERTURE 01/01/2018

Bilan ACTIF	01/01/2018 Publié	Impact IFRS 15	01/01/2018 retraité
Actif non courant	51 231		51 231
Actif courant			
Stock	6 599	1 170	7 769
Autres postes actif courant	129 127		129 127
Total Actif courant	135 726	1 170	136 896
Actifs destinés à la vente	80		80
Total de l'actif	187 037	1 170	188 207

Bilan PASSIF	01/01/2018 Publié	Impact IFRS 15	01/01/2018 retraité
Capitaux propres	93 981	-126	93 855
Passif non courant			
Impôts différés	2 772	-64	2 708
Autres postes passif non courant	9 803		9 803
Total Passif non courant	12 575	-64	12 511
Passif courant			
Fournisseurs	38 610	-841	37 769
Autres passifs	5 537	2 201	7 738
Autres postes passif courant	36 334		36 334
Total Passif courant	80 481	1 360	81 841
Total des capitaux propres et passif	187 037	1 170	188 207

4.2.4.2. BILAN ACTIF

Actifs non courants

a) Variation des immobilisations brutes

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels ⁽¹⁾	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb-LocFi
- Valeurs brutes à l'ouverture	973	74 836	1 000	76 809	8 392
- Acquisitions et augmentations	228	7 031	205	7 464	1 405
- Cessions, diminutions et transferts	-29	-2 779	-59	-2 867	-17
- Incidence de la variation du périmètre	-12	-1 140	-4	-1 156	-316
- Incidence de la variation de change	-3	302 ⁽²⁾	-1	298	-
VALEURS BRUTES À LA CLÔTURE	1 157	78 250	1 141	80 548	9 464

(1) Dont immeubles de placement et actifs destinés à la vente cf. paragraphes ci-dessous

(2) Sur actifs aux Etats-Unis

Variation des amortissements et des provisions

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb-LocFi
- Amortissements et provisions à l'ouverture	651	43 264 ⁽¹⁾	2	43 917	4 445
- Dotations (nettes de reprises) de l'exercice	105	5 336	-	5 441	867
- Cessions, diminution et transferts	-28	-2 337	-	-2 365	-295
- Incidence de la variation du périmètre	-11	-949	-	-960	-
- Incidence de la variation de change	-1	238 ⁽²⁾	-	237	-
MONTANT DES AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	716	45 552	2	46 270	5 017

(1) Dont immeubles de placement et actifs destinés à la vente cf. paragraphes ci-dessous

(2) Sur actifs aux Etats-Unis

Synthèse des valeurs nettes comptables

	Eléments Incorporels	Eléments Corporels	Eléments Financiers	TOTAL	dt Cb-LocFi
Valeurs brutes à la clôture	1 156	78 251	1 140	80 547	9 464
Montant des Amortissements et Provisions	715	45 553	2	46 270	5 017
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	441	32 698	1 138	34 277	4 447

b) Immeubles de placements

	31/12/2017	Variation	Variation Change ⁽¹⁾	31/12/2018
Valeurs brutes	10 958	162	512	11 632
Montant des Amortissements	5 581	320	259	6 160
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	5 377	-158	253	5 472

(1) aux États-Unis

Le Groupe présente ses immeubles de placements au bilan pour leur valeur nette comptable historique. Les immeubles de placements sont localisés en France et aux Etats-Unis. La juste valeur estimée sur ces mêmes biens s'élevait au 31 Décembre 2018 à **13 031 K€** (bases expertises Juin 2015 en France et Janvier/Mars 2019 pour les États-Unis) contre **9 175 K€** au 31 Décembre 2017.

Les immeubles de placement ont généré pour **1 327 K€** de revenus consolidés en 2018 contre **1 215 K€** au 31 Décembre 2017.

c) Actifs destinés à la vente

	31/12/2018	31/12/2017
Valeurs brutes	708	211
Montant des Amortissements	572	131
VALEUR NETTE COMPTABLE À LA CLÔTURE	136	80

La juste valeur sur ce bien immobilier destiné à la vente est de **3 100 K€** au 31 Décembre 2018.

d) Goodwill : Evolution et Répartition de la valeur nette

	Brut 31/12/2017	Variation	Brut 31/12/2018	Cumul Dépréc. 31/12/2018	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Ecart d'acquisition	1 636	-2	1 634	1 142	492	494
TOTAL	1 636	-2	1 634	1 142	492	494

Les goodwill avec une valeur nette comptable non nulle sont principalement afférents aux entités **NEGRI** et **TETIS** sur lesquelles aucun indice de perte de valeur n'a été identifié.

e) Titres mis en équivalence

	2018			2017		
	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat	%	MEQ Titres	Quote-part Résultat
- Secteur BTP						
Aéroports du Grand Ouest	5,00 %	4 942	858	5,00 %	4 094	882
DPCC	7,41 %	142	134	7,41 %	29	21
PSM Technologies	55,00 %	-	-117	55,00 %	81	-322
TECHNIREP	90,20 %	234	140	51,00 %	-	-448
- Secteur Immobilier						
SCI La Gaudinière	50,00 %	1	107	50,00 %	1	108
SCCV Novawest	40,00 %	-	-11	40,00 %	1	-15
SARL Basse Ile	50,00 %	-	-34	-	-	-
SCI Ilot 3D	50,00 %	1	-	-	-	-
SCCV 95 République	50,00 %	170	157	50,00 %	-	-23
ETPOMNIA	30,00 %	596	-3	30,00 %	-	-1
TOTAL		6 086	1 231		4 205	202

En 2017, les quote-parts de résultat intègrent des dépréciations de Goodwill pour 112 KE sur **PSM TECHNOLOGIES** et 121 KE sur **TECHNIREP**.

2018						
	CA	RN	Total Actifs	Trésorerie	Total Dettes	Dettes financières
- Secteur BTP						
Aéroports du Grand Ouest	87 131	17 160	242 086	5 850	85 904	12 754
DPCC	8 866	1 811	3 286	451	1 365	-
PSM Technologies	1 693	-213	964	-	1 141	174
TECHNIREP	6 291	150	4 704	458	4 124	143
- Secteur Immobilier						
SCI La Gaudinière	888	214	10 685	161	10 684	7 250
SCCV Novawest	-	-28	1 360	83	1 440	-
SARL Basse Ile	-	-69	4 075	-	4 142	2 775
SCI Ilot 3D	-	-	366	4	365	-
SCCV 95 République	-	-54	16 702	-	16 731	3 351
ETPOMNIA	-	-15	2 222	19	240	-
2017						
	CA	RN	Total Actifs	Trésorerie	Total Dettes	Dettes financières
- Secteur BTP						
Aéroports du Grand Ouest	78 957	17 644	225 531	8 286	82 855	12 038
DPCC	665	282	9 811	470	9 417	-
PSM Technologies	2 430	-382	1 427	-	1 279	66
TECHNIREP	5 197	-642	2 626	10	2 567	110
- Secteur Immobilier						
SCI La Gaudinière	872	215	11 075	371	11 075	7 800
SCCV Novawest	-	-39	1 360	88	1 411	-
SCCV 95 République	-	-45	5 391	-	5 435	3 445
ETPOMNIA	-	-3	1	1	3	-

f) Autres actifs financiers non courants

	Brut	Provision	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
- Titres de participation entités non consolidées	3	1	2	2
- Créances sur participations mises en équivalence	536		536	490
- Autres titres immobilisés	242		242	244
- Prêts	0		0	-
- Dépôts, cautionnements et créances immobilisées	359		359	262
TOTAL	1 140	1	1 139	998

g) Autres actifs de gestion de trésorerie non courants

Ils correspondent à des supports de placements de trésorerie décrits ci-dessous dont la liquidité est supérieure à 1 an.

	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	-
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôt	11 484	13 258
- Livret	76	65
- Contrats de capitalisation	-	-
- Obligations et Fonds obligataires	-	-
TOTAL	11 560	13 323

Actif courant

h) Stocks et en cours

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
- Matières et autres approvisionnements	1 109	744	365
- En cours de production	1 709	5 718	-4 009
- Produits intermédiaires et finis	298	855	-557
TOTAL	3 116	7 317	-4 201
Dépréciation	-670	-718	48
VALEURS NETTES	2 446	6 599	-4 153

La variation nette 2018 est de - 4 153 K€ et se décompose ainsi :

- Variation stock : (3 119) K€
- Variation de la provision pour dépréciation : 48 K€
- Incidence de variation de change : (19) K€
- Incidence de variation de périmètre : (2 233) K€
- Incidence ouverture 01/01/2018 IFRS 15 : 1 170 K€

i) Créances clients

	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
- Créances clients	57 244	57 251
- Provisions sur créances clients	-1 123	-1 408
TOTAL	56 121	55 843

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 Décembre 2018 comme au 31 Décembre 2017 s'élève au montant total.

Echéancier	31/12/2018	31/12/2017
- Créances clients non échues	38 069	39 717
- Créances clients échues à moins d'1 mois	11 310	5 922
- Créances clients échues à plus d'1 mois	7 864	11 612
TOTAL	57 243	57 251

j) Avances, actif d'impôt, autres créances et comptes de régularisation

	Dépréciation			Dépréciation		
	Brut	31/12/2018	Net	Brut	31/12/2017	Net
- Avances et acomptes	462	-	462	241	-	241
- Autres créances opérationnelles	18 926	1 030	17 896	16 549	1 192	15 357
- Actifs d'impôts courants (créances IS)	4 367	-	4 367	4 949	-	4 949
- Paiement d'avance	1 357	-	1 357	478	-	478
TOTAL	25 112	1 030	24 082	22 217	1 192	21 025

L'exposition maximale au risque de crédit au 31 Décembre 2018 comme au 31 Décembre 2017 s'élève au montant total.

k) Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les excédents de trésorerie sont gérés avec un objectif de rentabilité voisin de celui du marché monétaire. Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM monétaires Euro, des titres de créances négociables (certificats de dépôts notamment) et contrats de capitalisation à échéance inférieure à 1 an. Ils sont évalués à

leur juste valeur pour la catégorie des OPCVM, les titres de créances négociables et certificats de dépôt étant valorisés à la clôture pour le montant en capital y compris intérêts courus. Pour la catégorie des OPCVM, il est procédé aux opérations de vente/achat à chaque fin d'exercice.

La trésorerie présentée dans le tableau du flux de trésorerie comprend les éléments suivants :

	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
- Disponibilités et livret épargne	26 663	14 754
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	468	1 113
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	10 229	10 141
- Contrat de capitalisation	-	-
Sous Total trésorerie et équivalents de trésorerie	37 360	26 008
- Découverts bancaires	-2 963	-1 186
Sous total trésorerie passive	-2 963	-1 186
TRÉSORERIE NETTE	34 397	24 822

Actifs financiers de gestion de trésorerie courants

	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
- Valeurs mobilières de placements (OPCVM)	-	-
- Titres de créances négociables et Certificats de dépôts	2 000	7 810
- Contrat de capitalisation (échéance < 1 an)	16 164	18 441
- Obligations et Fonds Obligataires	-	-
TOTAL	18 164	26 251

Synthèse trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie

	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Actifs financiers de gestion de trésorerie non courants	11 560	13 323
Actifs financiers de gestion de trésorerie courants	18 164	26 251
Trésorerie nette	34 396	24 822
TOTAL	64 120	64 396

l) Informations relatives aux contrats de constructions (Activité BTP)

	Net 31/12/2018	Net 31/12/2017
Clients - Factures à établir HT	9 152	6 049
Travaux facturés d'avance HT	-8 414	-5 537
Avances reçues TTC	-6 984	-2 939

4.2.4.3. PASSIF DU BILAN

Capitaux Propres

m) Politique de gestion du capital

Le capital social au 31 Décembre 2018 est composé de 1 200 000 actions ordinaires d'un nominal de **20 €**. Il n'existe pas de titres comportant des prérogatives particulières.

Évolution du nombre d'actions composant le capital

	31/12/2018	31/12/2017
Nombre d'actions composant le capital en début d'exercice	1 200 000	1 200 000
Nombre d'actions créées au cours de l'exercice :		
- par division du nominal du titre	-	-
- par augmentation de capital	-	-
- par levée d'options de souscription d'actions	-	-
Nombre d'actions annulées au cours de l'exercice :		
- par réduction de capital social	-	-
NOMBRE D' ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL EN FIN D'EXERCICE	1 200 000	1 200 000

Évolution du capital social

	31/12/2018	31/12/2017
Capital social en début d'exercice	24 000	24 000
Augmentation de capital	-	-
Réduction de capital	-	-
CAPITAL SOCIAL EN FIN D'EXERCICE	24 000	24 000

Actions propres

	31/12/2018	31/12/2017
Nombre d'actions en début d'exercice	-	-
Achat d'actions	18 601	-
Cession d'actions	-	-
Attribution d'actions gratuites	-	-
Nombre d'actions en fin d'exercice	18 601	-
EN % DU CAPITAL	1,55 %	-

État des provisions courantes et non courantes

n) Provisions non courantes

	31/12/2017	Dotations	Reprises	Autres Mvts	31/12/2018
- Avantages au personnel - indemnités de fin de carrière	1 756	259	73	-250	1 692

Hypothèses et données retenues	31/12/2017	31/12/2018
- Taux rendement (taux Iboxx) en %	1,80%	1,57%
- Actifs de couverture déduits de la provision en K€	1 214	1 208
- Sensibilité de la provision à la baisse de 0.50% du taux actualisation en K€	164	167

o) Provisions courantes

	31/12/2017	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Autres Mvts	31/12/2018
- Chantiers et travaux	6 332	4 575	1 946	142	928 ⁽¹⁾	9 747
- Activité immobilière	312	0	129	64	0	119
- Risques et litiges	870	353	112	462	154	803
- Charges diverses	84	0	0	0	79	163
TOTAL	7 598	4 928	2 187	668	1 161	10 832

(1) liés à la déconsolidation de l'entité SOVEBAT

p) État des dettes financières courantes et non courantes

	Dettes financières Courantes 31/12/2018 (a)	Dettes financières Non courantes		Total Dettes financières Non courantes 31/12/2018 (b)	Total 31/12/2018 (a) + (b)	Total 31/12/2017
		+ 1/- 5 ans	+ 5 ans			
- Emprunts bancaires	1 719	5 088	862	5 950	7 669 ⁽¹⁾	7 815 ⁽¹⁾
- Emprunts sur location financement (IAS 17)	914	1 708	82	1 790	2 704	2 177
- Emprunts et dettes financières diverses	0	103	910	1 013	1 013	412
- Concours bancaires créditeurs	2 963	0	-	0	2 963	1 186
Total emprunts portant intérêts	5 596	6 899	1 854	8 753	14 349	11 590
Rappel au 31/12/2017	3 544	6 457	1 589	8 046	11 590	

(1) dont endettement à taux variable nul au 31 décembre 2018 et en 2017.

L'ensemble des dettes financières correspond à des passifs évalués au coût amorti.

Variation de l'endettement net

	31/12/2018	31/12/2017	Variation
- Actifs de gestion de trésorerie	-29 724	-39 574	9 850
- Trésorerie et équivalent trésorerie	-37 359	-26 008	-11 352
- Concours bancaires courants	2 963	1 186	1 777
Trésorerie nette et actifs de gestion de trésorerie	-64 120	-64 396	275
- Dettes financières long terme	8 753	8 047	706
- Dettes financières court terme	2 633	2 358	275
ENDETTEMENT NET (ACTIF)	-52 734	-53 991	1 256

4.2.4.4. IMPÔTS DIFFÉRÉS

Actif d'impôt non courant	31/12/2018	31/12/2017	Variation
- Impôts différés actif	1 018	398	620
Passif d'impôt non courant			
- Impôts différés passif	895	2 772	-1 877
TOTAL	123	-2 374	2 497

	31/12/2018	31/12/2017
- Variation imposition différée	1 916	2 946
- Incidence de variation de change	-	-
- Incidence de variation de périmètre	613 ⁽¹⁾	-
- Incidence de variation sur capitaux propres	-32	-81
VENTILATION DE LA VARIATION	2 497	2 865

(1) dont 590 K€ liés à l'entité SOVEBAT passés en Autres produits et charges opérationnels

Ventilation des impôts différés :

	31/12/2018	31/12/2017
- Décalages fiscaux	28	30
- Déficit reportable	3 289	2 230
- Indemnités de fin de carrière	441	540
- Location financement	-488	-568
- Retraitements provisions réglementées	-651	-836
- Retraitements provisions	-2 509	-3 544
- Retraitements IAS 11 (avancement)	-123	-320
- Autres retraitements	137	94
TOTAL	124	-2 374

Conformément à IAS12, compte tenu de l'existence de bases d'imposition différées passives suffisantes, le déficit fiscal généré sur l'exercice au sein du périmètre d'intégration fiscale a été activé pour un montant de **3 288 K€** en base.

Les actifs d'impôts différés non comptabilisés du fait de leur récupération non probable sont évalués à **2 590 K€** au 31 Décembre 2018 contre **1 155 K€** au 31 Décembre 2017.

4.2.4.5. COMPTE DE RÉSULTAT

Analyse des produits des activités ordinaires

	31/12/2018	%	31/12/2017	%
Analyse par activité				
- BTP	149 355	93	151 762	94
- Activités immobilières	11 645	7	9 865	6
Total Chiffre d'Affaires	161 000	100	161 627	100
Variation (N – 1)	-0,39%		5,66%	
Analyse par zone géographique				
- France Métropole	110 977	69	114 410	71
- France DOM	21 145	13	26 611	16
- Reste du monde	28 878	18	20 606	13
Total Chiffre d'Affaires	161 000	100	161 627	100
Autres produits de l'activité	68		181	
Total Produits des activités ordinaires	161 068		161 808	
Variation N – 1	-0,46%		-5,72%	

Résultat opérationnel

	31/12/2018	31/12/2017
- Résultat opérationnel courant	-5 691	-4 753
Autres produits et charges opérationnels	608 ⁽¹⁾	-
Résultat opérationnel	-5 083	-4 753
- Marge opérationnelle en % du CA	-3,19%	-2,94%

(1) les 608 K€ correspondent au résultat de déconsolidation de l'entité SOVEBAT

Autres Éléments du Résultat opérationnel

	31/12/2018	31/12/2017
Autres produits et charges d'exploitation		
- Résultats sur cessions d'immobilisations	372	71
- Autres produits et charges	-94	5
TOTAL	278	76
Autres produits et charges opérationnels	-	-

Coût de l'endettement financier net

	31/12/2018	31/12/2017
- Charges d'intérêts sur dettes financières	-235	-261
- Charges d'intérêts sur location financement	-19	-11
- Revenus issus des placements de trésorerie ⁽¹⁾	746	608
TOTAL	492	336

(1) Hors reprise nette de dotations aux provisions pour 0 K€ en 2018, 0 K€ en 2017.

Autres produits et charges financiers

	31/12/2018	31/12/2017
- Dotations financières nettes ⁽¹⁾	-	-
- Résultat sur écarts de changes nets	416	-1 432
- Intérêts nets hors endettement	248	200
TOTAL	664	-1 232

(1) Y compris reprise nette de dotations aux provisions pour 0 K€ en 2018, 0 K€ en 2017.

Pour mémoire, la perte de change de l'exercice 2017 résulte de l'effet de la baisse du dollar USD sur les actifs notamment de trésorerie détenus dans cette devise.

Impôt sur les bénéfices

	31/12/2018	31/12/2017
- Impôt exigible	1 192	709
- Impositions différées	-1 915	-2946
TOTAL	-723	-2 237

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, BRITTON, SOMARE, TETIS, ECG, ETPO GUYANE, ETPO GUADELOUPE, ETPO MARTINIQUE, ETPO IMMOBILIER OUEST, OCEANIC PROMOTION, IMMOBILIERE SANITAT.

Taux d'impôt effectif

L'écart entre le niveau d'impôt résultant de l'application du taux d'imposition de droit commun en vigueur en France et le montant d'impôt effectivement constaté dans l'exercice s'analyse de la façon suivante :

	31/12/2018	31/12/2017
- Résultat consolidé après impôt de l'ensemble (1)	-3 204	-3 412
- Impôts sur les bénéfices	-723	-2 237
- Résultat avant impôt	-3 927	-5 649
- Impôt théorique au taux d'IS de la société mère 33,33 %	-1 309	-1 883
- Effet différences permanentes	-269	-70
- Effet différences de taux avec les filiales étrangères et DOM	-268	-259
- Effet net des pertes fiscales	1 478	431
- Effet des autres impôts et crédit d'impôts (2)	-355	-456
- Autres effets	-	-
- Impôt réel	-723	-2 237
- Taux d'impôt effectif	18,41%	39,60%

(1) hors quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence

(2) dont 49 K€ en 2018 et 96 K€ en 2017 au titre du Crédit Impôt Recherche

4.2.4.6. RÉSULTAT PAR ACTION

	31/12/2018	31/12/2017
- Résultat net (part du Groupe en K€)	-2 404	-3 288
- Nombre d'actions	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions sous déduction auto-contrôle	1 181 399	1 200 000
- Résultat net par action (en €)	-2,00	-2,74
- Résultat net par action hors auto contrôle (en €)	-2,04	-2,74

Il n'existe pas d'éléments à caractère dilutif. Le résultat dilué est équivalent au résultat net par action.

4.2.4.7. INFORMATIONS SECTORIELLES

Métiers	31/12/2018			31/12/2017		
	BTP	Activité Immobilière	Total	BTP	Activité Immobilière	Total
- Chiffre d'affaires	149 356	11 644	161 000	151 762	9 865	161 627
- Résultat opérationnel	-5 777	694	-5 083	-6 106	1353	-4 753
- Ct endettement financier net	529	-37	492	443	-107	336
- Impôts	842	-118	724	2359	-122	2237
- Résultat net (Part du Groupe)	-2 894	490	-2 404	-4 075	787	-3 288
- Immobilisations Nettes	33 746	7 112	40 858	30 245	7 343	37 588
- Investissements	7 301	162	7 463	5 026	227	5 253
- Actifs nets	166 751	24 857	191 608	163 424	23 613	187 037
- Trésorerie nette ⁽²⁾	57 717	6 403	64 120	62 305	2 091	64 396
- Capitaux propres	98 617	-8 179	90 438	102 667	-8 686	93 981
- Dettes (hors provisions)	55 038	32 712	87 750	49 633	31 298	80 931

Zone Géographique ⁽¹⁾	31/12/2018				31/12/2017			
	FRA	DOM	Monde	Total	FRA	DOM	Monde	Total
- Chiffre d'affaires	110 976	21 146	28 878	161 000	114 410	26 611	20 606	161 627
- Ct endettement financier net	570	-8	-70	492	384	-16	-32	336
- Immobilisations nettes	29 305	2 916	8 637	40 858	22 960	3 765	10 863	37 588
- Investissements	6 089	841	533	7 463	2 891	385	1977	5 253
- Actifs nets	149 256	16 199	26 153	191 608	148 036	16 851	22 150	187 037
- Trésorerie nette ⁽²⁾	54 821	2 396	6 903	64 120	58 635	1 021	4 740	64 396
- Capitaux propres	103 377	-2 210	-10 729	90 438	105 842	-804	-11057	93 981
- Dettes (hors provisions)	34 491	16 584	36 675	87 750	31 834	16 005	33 092	80 931

(1) FRA : France Métropole DOM : Départements d'Outre-mer

(2) Y compris actifs financiers de gestion de trésorerie

4.2.4.8. INFORMATIONS SOCIALES

Effectifs

	31/12/2018	31/12/2017
- Cadres	177	169
- Employés, Agents de maîtrise	157	164
- Compagnons	271	293
TOTAL	605	626

Intérimaires

Le volume d'heures liées à la population en intérim représente en équivalent temps-plein **213 personnes** en 2018 contre 181 en 2017.

CICE Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi

Le CICE a été comptabilisé en moins des charges de personnel pour **848 K€** en 2018 contre **1 042 K€** en 2017. Ce crédit a été utilisé conformément aux objectifs prévus la loi, et fait l'objet d'un report en créance fiscale pour **2 746 K€** au 31 Décembre 2018, stable par rapport au 31 Décembre 2017.

4.2.4.9. TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les transactions avec les parties liées concernent notamment la rémunération et les avantages assimilés accordés aux membres des organes d'administration et de la direction.

Rémunérations des Administrateurs et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA.

Au titre de 2018, le montant des rémunérations brutes et jetons de présence versés aux membres du Conseil d'Administration de CIFE, s'élève à **254 K€** dont **156 K€** versés

par la société mère et **98 K€** par les autres sociétés consolidées. Ces rémunérations se composent exclusivement pour **224 K€** de salaires bruts et **30 K€** de jetons de présence.

Autres parties liées

Le Groupe CIFE a comptabilisé sur l'exercice 2018 une charge de **28 K€** au titre de prestations de direction générale rendues par la SAS EMBREGOUR.

4.2.4.10. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Les cautions sur marchés données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 Décembre 2018 à **60 147 K€** (95% de l'encours étant par les filiales Françaises) contre **55 135 K€** au 31 Décembre 2017.

Les engagements donnés à la clôture sont de **2 300 K€** et correspondent pour **1 300 K€** à des cautions sur dettes bancaires dans le cadre de l'activité immobilière et à **1 000 K€** à un nantissement sur caution marché.

Les dettes bancaires au Canada d'un montant de **3 675 K€** à la clôture 2018 sont notamment garanties par des hypothèques de 1^{er} rang sur les matériels financés ainsi que par une mise en garantie d'épargne minimum du montant financé.

4.2.4.11. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Conformément à la recommandation de l'AMF, ce tableau n'intègre que les sociétés consolidées selon la méthode de l'intégration globale.

Exercice couvert : 2018

	ERNST & YOUNG Atlantique				RSM OUEST			
	Montant en KE		%		Montant en KE		%	
	2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
- Émetteur : SA CIFE	28	27	29 %	29 %	28	27	32 %	36 %
- Filiales intégrées globalement	71	50	71 %	55 %	53	41	59 %	54 %
Services autres que la certification des comptes								
- Émetteur :					8	8	9 %	10 %
- Filiales intégrées globalement	-	15	-	16 %	-	-	-	-
Sous-Total	99	92	100 %	100 %	89	76	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	-	- %	- %	-	-	- %	- %
TOTAL	99	92	100 %	100 %	89	76	100 %	100 %

Les Commissaires aux Comptes **ERNST & YOUNG Atlantique** et **RSM OUEST** ont été nommés par l'Assemblée Générale du 14 Juin 2013.

4.2.4.12. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Actifs destinés à la vente

En Avril 2019, le groupe a cédé pour **3 100 K€** l'actif immobilier enregistré en actif à la vente pour un montant de **136 K€** en VNC au 31 Décembre 2018 (cf. note c du § 4.2.4.2).

Prise de participation complémentaire

En Mars 2019, le Groupe a pris une participation complémentaire de 10,1 % dans la filiale canadienne **ETPO GEODEX** portant sa participation de 75 % à **85,10 %** du capital.

Affectation du résultat 2018

Le Conseil d'Administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 Décembre 2018, le 16 Avril 2019. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée Générale des Actionnaires du 25 Juin 2019.

Le Conseil proposera à cette Assemblée Générale Ordinaire la distribution d'un dividende de **0,60 euros par action**.

4.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société CIFE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises - CIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

● Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

● Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes

Observations

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les notes 4.2.3.1 « Normes et interprétations appliquées » et 4.2.4.1 « Impacts de la norme IFRS 15 sur le bilan d'ouverture 01/01/2018 » de l'annexe aux comptes consolidés, concernant l'application au 1er janvier 2018 de la norme « IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats avec les clients ».

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823- 7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

● Contrats de construction à long terme et évaluation des pertes à terminaison

Point clé de l'audit

Comme indiqué dans le paragraphe « Comptabilisation des contrats de construction » de la note 4.2.3.2 de l'annexe aux comptes consolidés, la comptabilisation des contrats de construction en chiffre d'affaires s'effectue selon la méthode dite « à l'avancement ». Le taux d'avancement est déterminé pour chaque projet en rapportant le montant des coûts comptabilisés à la date de clôture aux coûts budgétés de l'affaire. Les contrats devant dégager une perte finale font l'objet d'une provision pour perte à terminaison.

Le montant de chiffre d'affaires et éventuellement de provision pour perte à terminaison à comptabiliser sur l'exercice, et la marge en découlant, dépendent donc de la capacité de l'entité à mesurer les coûts encourus sur un contrat et à estimer de manière fiable les coûts restant à engager jusqu'à la fin du contrat.

Nous avons considéré les contrats de construction à long terme et l'évaluation des pertes à terminaison comme un point clé de l'audit en raison de leur sensibilité aux hypothèses retenues par la direction.

Notre réponse

Nous avons pris connaissance du processus de suivi financier des affaires.

Nous avons sélectionné des projets, et, pour chacun d'entre eux :

► nous avons rencontré les responsables de projet, rapproché les données comptables de leur suivi de chantier, corroboré le degré d'avancement retenu pour la comptabilisation du chiffre d'affaires en examinant notamment la documentation technique, et apprécié les estimations de coûts futurs ;

► nous avons testé la concordance entre le chiffre d'affaires retenu à terminaison et les contrats et avenants signés.

Dans le cas de prévisions à fin d'affaire déficitaires, nous avons examiné la provision pour perte à terminaison comptabilisée.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra financière prévue par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L. 823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires● **Désignation des Commissaires aux comptes**

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises - CIFE par votre assemblée générale du 8 juin 2007 pour le cabinet RSM OUEST et du 14 juin 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique.

Au 31 décembre 2018, le cabinet RSM OUEST était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique dans la sixième année

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés● **Objectif et démarche d'audit**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

● Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Orvault et Nantes, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

RSM OUEST
Nicolas Perenchio

ERNST & YOUNG Atlantique
François Macé

5

Chapitre 5

5.1	COMPTES SOCIAUX 2018 DE SA CIFE	88	5.3	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS	101
5.1.1	Bilan au 31 Décembre 2018	88	5.4	RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	104
5.1.2	Compte de résultat	90			
5.2	ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX	91			
5.2.1	Faits significatifs de l'exercice	91			
5.2.2	Principes et méthodes comptables	91			
5.2.3	Notes annexes au bilan et compte de résultat	92			

5.1 COMPTES SOCIAUX 2018 DE SA CIFE

5.1.1 Bilan au 31 Décembre 2018

Actif

En Milliers d'euros	NOTES	2018			2017
		Brut	Amortissements	Net	Net
Autres immobilisations incorporelles		192	12	180	1
Immobilisations incorporelles	5.2.3	192	12	180	1
Terrains					
Constructions		1 680	1 177	503	621
Installations techniques, matériel et outillage					
Autres immobilisations corporelles		461	165	296	167
Immobilisations en cours et avances					
Immobilisations corporelles	5.2.3	2 141	1 342	799	788
Participations		37 471	13 437	24 034	10 089
Créances rattachées à des participations	a	15 749	12 058	3 691	4 954
Autres titres immobilisés - Titres en Auto contrôle	b	1 206	99	1 107	
Autres titres immobilisés - Obligations - FCP	c	239		239	239
Autres Immobilisations financières		63		63	51
Immobilisations financières	5.2.3	54 728	25 594	29 134	15 333
ACTIF IMMOBILISÉ		57 061	26 948	30 113	16 122
Créances clients et comptes rattachés	5.2.3.3	120	14	106	90
Autres créances	5.2.3.3	14 984	836	14 148	13 898
Valeurs mobilières de placement et créances assimilées	5.2.3.4	16 164		16 164	18 442
Disponibilités , Comptes à terme et livrets	5.2.3.4	24 086		24 086	34 433
Charges constatées d'avance		117		117	78
ACTIF CIRCULANT		55 471	850	54 621	66 941
Ecart conversion Actif	5.2.3.5	969		969	734
TOTAL GÉNÉRAL		113 501	27 798	85 703	83 797

Passif

En Milliers d'euros	NOTES	2018	2 017
Capital (intégralement versé)		24 000	24 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport		858	858
Ecarts de réévaluation		2	2
Réserve légale		2 400	2 400
Réserves réglementées			
Autres réserves		50 000	50 000
Report à nouveau		698	4 308
Résultat de l'exercice		-7 379	-3 610
Amortissements dérogatoires	5.2.3.7	88	93
CAPITAUX PROPRES	5.2.3.6	70 667	78 051
Provisions pour risques		1 180	836
Provisions pour charges			
Provisions	5.2.3.8	1 180	836
Emprunt et dettes financières divers		51	51
Emprunts et dettes financières	5.2.3.9	51	51
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		433	282
Dettes fiscales et sociales		374	263
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes		12 998	4 314
Produits constatés d'avance			
Dettes	5.2.3.10	13 856	4 910
Ecarts de conversion Passif			
TOTAL GÉNÉRAL		85 703	83 797

5.1.2 Compte de résultat

En Milliers d'euros	NOTES	2018	2017
Chiffres d'affaires	5.2.3.11	1 537	1 350
Reprises sur provisions et amortissements, transferts de charges ⁽¹⁾		544	875
Autres produits		2	2
Produits d'exploitation		2 083	2 227
Autres achats et charges externes		2 360	2 085
Impôts, taxes et versements assimilés		90	126
Salaires et traitements		1 161	406
Charges sociales		460	120
Dotations aux amortissements et aux provisions		277	343
Autres charges		22	21
Total Charges d'exploitation		4 370	3 101
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-2 287	-874
Produits financiers de participations		1 740	1 680
Produits financiers de créances de l'actif immobilisé		559	527
Autres intérêts et produits assimilés		12	
Produits nets sur cession et placements de produits de trésorerie		676	560
Différences positives de change		414	
Reprises sur provisions et transferts de charges		2 013	1 911
Total Produits financiers		5 414	4 678
Charges financières sur participations SCI		7	101
Autres Intérêts et charges assimilées		4	17
Différences négatives de change		98	1 161
Charges nettes sur cession et placements produits de trésorerie			
Dotations aux amortissements et aux provisions		11 268	6 380
Total Charges financières		11 377	7 659
RÉSULTAT FINANCIER	5.2.3.12	-5 963	-2 981
RÉSULTAT COURANT (AVANT IMPÔTS)		-8 250	-3 855
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		21	119
Produits exceptionnels sur opérations en capital		415	
Reprises sur provisions et amortissements		2 980	7
Total Produits exceptionnels		3 416	126
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		659	41
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		2 394	
Dotations aux amortissements et aux provisions		1	1
Total Charges exceptionnelles		3 054	42
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	5.2.3.13	362	84
Impôts sur les bénéfices	5.2.3.14	-509	-161
RÉSULTAT NET		-7 379	-3 610

(1) dont transferts de charges : 444 KE en 2018 et 505 KE en 2017

5.2 ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX

(Les indications chiffrées sont exprimées en milliers d'€uros)

Annexe au bilan annuel dont le total est de **85 703 K€** et au compte de résultat dégageant une perte nette de **7 379 K€**.

La période a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2018.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16 Avril 2019 par le Conseil d'Administration.

La société **CIFE** établit des comptes consolidés aux normes IFRS.

5.2.1 Faits significatifs de l'exercice

Au cours de la période, la société **CIFE** :

- a procédé pour **23 435 K€** à des recapitalisations de ses filiales (dont **16,1 M€** pour la filiale **ETPO** et **6,2 M€** pour **CIFE CANADA**) ;
- a comptabilisé des dépréciations nettes sur titres de filiales pour **7 174 K€** ;
- a acquis dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres 18 601 actions (1,55% du capital) pour **1 206 K€** ;
- a constaté la sortie des titres et la perte sur compte-courant de la filiale **SOVEBAT**, liquidée en Décembre 2018.

5.2.2 Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis suivant les principes résultant des dispositions du règlement ANC n°2016-07, homologué par arrêté du 26 décembre 2016.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

5.2.2.1. Immobilisations corporelles

A l'exception des biens ayant fait l'objet d'une réévaluation légale, les immobilisations corporelles sont enregistrées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement.

Constructions et bâtiments industriels : Entre 10 et 40 ans selon méthodologie composants suivante :

Gros œuvre : 40 ans

Equipements techniques : 20 ans

Aménagements intérieurs : 10 ans

Matériel de transport Entre 5 et 8 ans ;

Matériel de bureau, informatique Entre 3 et 10 ans.

La valeur amortissable d'un actif est considérée égale à sa valeur brute.

Sur le plan fiscal, les rythmes et modes d'amortissements antérieurement retenus ont été maintenus. L'écart entre la dotation comptable et la dotation fiscale constitue un amortissement dérogatoire comptabilisé en résultat exceptionnel et entraîne une variation du compte "Provisions réglementées" correspondant (cf. § 6).

5.2.2.2. Immobilisations financières

Les titres de participation sont inscrits au bilan à leur valeur brute, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur réévaluée au 31 Décembre 1976.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire des titres de participation est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte de leurs perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

5.2.2.3. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation.

5.2.2.4. Créances et dettes en monnaies étrangères

Les créances et dettes en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en Euros sur la base du dernier cours de change. Les différences latentes de conversion sont inscrites dans les comptes transitoires « différences de conversion actif-passif ». Les pertes latentes de conversion font l'objet d'une provision pour risques.

5.2.2.5. Valeurs mobilières de placement et créances assimilées

Les supports d'investissements sont principalement des OPCVM ainsi que des titres de créances négociables (certificats de dépôt notamment).

Des dépréciations sont constituées lorsque leur valeur vénale est inférieure, à la date de clôture, à leur coût d'entrée en portefeuille.

5.2.2.6. Disponibilités et comptes à terme

Ce poste comprend les disponibilités bancaires ainsi que les comptes à terme débloqués.

5.2.2.7. Provisions pour risques et charges

Elles sont constituées dès lors qu'il existe un risque probable de sortie de ressources sans contreparties attendues. Elles sont revues à chaque date d'établissement des comptes et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

5.2.3 Notes annexes au bilan et compte de résultat

5.2.3.1. Etat des Immobilisations

Immobilisations	01/01/2018	Augmentation	Diminution	Autres Mvts	31/12/2018
Incorporelles	12	180	-	-	192
Corporelles	2 169	182	210	-	2 141
Financières					
* Titres de Participation	16 352	23 435	2 316	-	37 471
* Créances sur Participation	16 940	1 321	2 512	-	15 749
* Titres en auto contrôle	-	1 206	-	-	1 206
* Autres participations (FCPlacement)	239	-	-	-	239
* Autres immobilisations financières	51	12	-	-	63
TOTAL	35 763	26 336	5 038	-	57 061

Mouvements significatifs sur les titres de participation :

Recapitalisation des filiales pour **23 435 K€** dont 16 100 K€ pour la filiale **ETPO** et 6 229 K€ pour la filiale **CIFE CANADA**.

a) Etat des créances sur participations

Filiales	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans
Aéroports du Grand Ouest	224	-	-	224	-	224	-
ETPO IMMOBILIER OUEST	3 077	1 060	1 470	2 667	-	2 667	-
ETPO IMMOBILIER IDF	905	-	-	905	-	905	-
FWE	834	-	834	-	-	-	-
Immobilière Sanitat	1 734	-	208	1 526	-	1 526	-
Jules Verne Immobiliare	6 256	-	-	6 256	-	6 256	-
Nutribio	600	-	-	600	-	600	-
Intérêts courus sur créances	3 310	261	-	3 571	-	3 571	-
TOTAL	16 940	1 321	2 512	15 749	-	15 749	-

b) Actions Propres

	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Nombre d'actions détenues	-	18 601	-	18 601
En % du capital	-	1,55%	-	1,55%
Prix de revient unitaire en Euros	-	64,855	-	64,86
Cours de clôture en Euros	72,12	-	12,62	59,50
Valeur brute au bilan	-	1 206	-	1 206
Provision pour dépréciation	-	-99	-	-99
Valeur nette au bilan	-	1 107	-	1 107

c) Autres titres immobilisés – Obligations – FCP

	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Autres participations (FCP)	239	-	-	239
Intérêts courus	-	-	-	-
Valeur brute au bilan	239	-	-	239
Provision pour dépréciation	-	-	-	-
Valeur nette au bilan	239	-	-	239

5.2.3.2. Etat des Amortissements et Provisions sur Immobilisations

Immobilisations	01/01/2018	Augmentation	Diminution	31/12/2018
Incorporelles	11	1	-	12
Corporelles	1 382	92	132	1 342
Financières	18 248	9 827 ⁽²⁾	2 481 ⁽³⁾	25 594
TOTAL	19 641	9 920 ⁽¹⁾	2 613	26 948

(1) Dont amortissements linéaires : 92 K€

(2) Dont provision sur titres et créances sur participations : 9 541 K€ dont 7 272 K€ pour la filiale ETPO

(3) Dont reprise provision sur titres et créances sur participations : 2 367 K€ dont 1 722 K€ pour la filiale ETPO

5.2.3.3. Etat des Créances de l'Actif circulant

Désignation	31/12/2017	31/12/2018	- 1 An	Produits à Recevoir
Créances clients	102	120	120	16
Autres Créances	2 889	3 454	3 454	-
Groupe et Associés	13 173	11 530	11 530	-
Charges constatées d'avance	78	117	117	-
TOTAL	16 242	15 221	15 221	16

5.2.3.4. Etat de la Trésorerie

	31/12/2018 Brut	31/12/2018 Prov	31/12/2018 Net	31/12/2017 Net
Valeurs mobilières de placement et autres actifs de trésorerie	16 164	-	16 164	18 442
Comptes à terme (CAT) et livrets	19 859	-	19 859	31 627
Disponibilités bancaires	4 227	-	4 227	2 806
TOTAL	40 250	-	40 250	52 875

Il n'y a pas de dépréciation du portefeuille de placements constatée au 31 Décembre 2018.

5.2.3.5. Ecart de Conversion

Les écarts de change comptabilisés à l'actif et provisionnés en 2018 pour **969 K€** couvrent le risque de change rattaché aux comptes-courants JVI et CIFE CANADA INC.

5.2.3.6. Informations sur la variation des capitaux propres

Variation des Capitaux Propres	Capital Social (1)	Primes	Réserves	Amortissements dérogatoires	Résultat de l'Exercice	Total
Situation au 31 Décembre 2017	24 000	860	56 708	93	-3 610	78 051
Mouvements 2018 :						
. Affectation résultat 2017	-	-	-3 610	-	3 610	-
. Distribution dividende 2017	-	-	-	-	-	-
. Résultat de l'exercice 2018	-	-	-	-	-7 379	-7 379
. Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	-	-	-	-5	-	-5
SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2018	24 000	860	53 098	88	-7 379	70 667

(1) En fin d'exercice, le capital social est composé de 1 200 000 actions au nominal de 20 Euros chacune, entièrement libérées.

Toutes les actions sont de même rang et détiennent les mêmes droits, à l'exception le cas échéant des actions propres. (cf paragraphe 5.2.3.1 b). Ces actions sont privées du droit de vote et du droit au dividende.

5.2.3.7. Etat des provisions réglementées

Désignation	01/01/2018	Dotations	Reprises	31/12/2018
Amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	93	1	6	88
TOTAL	93	1	6	88

5.2.3.8. Etat des provisions pour risques et charges

Désignation	01/01/2018	Dotations	Reprises utilisées	Reprises Non utilisées	31/12/2018
Provisions pour risques :					
. Risques d'exploitation	836	1 151	785	50	1 152
. Risques sur programmes immobiliers	-	-	-	-	-
Sous-Total	836	1 151	785	50	1 152
Provisions pour charges :					
. Pertes des SCI	-	28	-	-	28
. Charges immobilières	-	-	-	-	-
Sous-Total	-	28	-	-	28
TOTAL	836	1 179	785	50	1 180

5.2.3.9. Etat d'endettement

La société ne présente pas à la clôture d'endettement bancaire. Elle bénéficie de deux lignes de crédit de **3 M€** qui arriveront à échéance en 2019, non utilisées à la date de clôture et qui feront l'objet d'une demande de renouvellement.

5.2.3.10. Etat des dettes

Désignation	Echéancier					Charges à Payer
	31/12/2017	31/12/2018	- 1 An	+ 1/- 5 Ans	+ 5 Ans	
Emprunts auprès établissement de crédit	-	-	-	-	-	-
Dettes financières et diverses	51	51	-	51	-	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	282	433	433	-	-	72
Dettes fiscales et sociales	262	374	374	-	-	131
Groupe et Associés	4 284	12 907 ⁽¹⁾	8 907	4 000	-	-
Autres dettes	31	91	91	-	-	70
TOTAL	4 910	13 856	9 805	4 051	-	273

(1) dont 8 M€ vis-à-vis de la filiale ETPO pour le solde du capital à libérer dans le cadre de l'augmentation de capital de 2018

La ligne des dettes financières diverses correspond à des dépôts reçus en garantie dans le cadre des activités de location.

La société n'a pas de contrats de crédit-bail mobilier et immobilier en cours.

5.2.3.11. Résultat d'exploitation

Chiffres d'affaires par activité

Activités	31/12/2018	31/12/2017
Locations immobilières et mobilières	538	470
Prestations de services et divers	999	880
TOTAL	1 537	1 350

Transferts de charges

	31/12/2018	31/12/2017
Sur consommables	10	10
Sur honoraires	114	106
Sur charges diverses	21	8
Sur assurances	299	381
TOTAL	444	505

5.2.3.12. Résultat financier

	31/12/2018	31/12/2017
Dividendes des filiales et produits des SCI	1 740	1 680
Produits des prêts sur participation	559	527
Autres intérêts et produits assimilés	12	-
Produits nets sur cessions et placements de pts de trésorerie	676	560
Différence positive de change	414	-
Reprises de provisions	2 013	1 911
Total des Produits	5 414	4 678
Pertes SCI	7	101
Charges d'intérêts des emprunts sur établissements de crédit	4	17
Charges d'intérêts comptes courants	-	-
Différences négatives de change	98	1 161
Charges nettes sur cessions et placements de pts de trésorerie	-	-
Dotations aux amortissements et provisions	11 268	6 380
Total des Charges	11 377	7 659
RÉSULTAT FINANCIER	-5 963	-2 981

5.2.3.13. Résultat exceptionnel

	31/12/2018	31/12/2017
Produits sur opérations de gestion	10	119
Remboursement Subventions équilibre accordées aux filiales	11	-
Cession d'immobilisations corporelles, incorporelles	415	-
Cession d'immobilisations financières	-	-
Reprises sur provisions	2 973 ⁽³⁾	-
Reprises aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	7	7
Total des Produits	3 416	126
Charges sur opération de gestion	659 ⁽²⁾	-
Subventions équilibre accordées aux filiales	-	41
VNC d'immobilisations corporelles et incorporelles	79	-
VNC d'immobilisations financières	2 315 ⁽¹⁾	-
Dotations aux amortissements dérogatoires (CRC 2002-10)	1	1
Total des Charges	3 054	42
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	362	84
Dont Résultat sur cession d'immobilisations	336	-

(1) Correspond à la sortie des titres de SOVEBAT et à l'annulation des titres de ETPO avant augmentation de capital

(2) Correspond à la perte sur compte-courant de SOVEBAT

(3) Correspond à la reprise de provisions sur titres ETPO et sur titres et compte-courant SOVEBAT

5.2.3.14. Ventilation de l'Impôt sur les bénéfices

	Compte de Résultat	Réintégrations	Déductions	Base	Impôt
				Total	à 33,33 %
Résultat courant	-8 250	11 491	3 446	-205	-
Résultat exceptionnel	362	-	11	351	-
TOTAL	-7 888	11 491	3 457	146	49
					<i>IS de la société mère via intégration fiscale</i> 49
					<i>IS des filiales via Intégration fiscale</i> -509
					<i>Contribution supplémentaire 3,3 %</i> -
					<i>Montant total impôt sur les bénéfices</i> -509

Une intégration fiscale intervient entre CIFE et les filiales ETPO, BRITTON, SOMARE, TETIS, ECG, ETPO Guyane, ETPO Guadeloupe, ETPO Martinique, ETPO IMMOBILIER OUEST, Océanic Promotion, Immobilière Sanitat.

Le déficit fiscal d'ensemble reportable sur le périmètre s'élève à **13 978 K€** au 31 Décembre 2018 contre **6 993 K€** au 31 Décembre 2017.

5.2.3.15. Situation latente

Décalages Temporaires	Base	Impôt Théorique
		33,33 %
Charges et provisions non déductibles	-	-
Déficit fiscal reportable chez la société mère	-13 978	-4 659
Plus-values OPCVM	-	-
TOTAL IMPÔT SITUATION FISCALE LATENTE	-13 978	-4 659

5.2.3.16. Informations sociales

Effectif réparti par catégorie socioprofessionnelles

	31/12/2018	31/12/2017
ETAM	2 ⁽¹⁾	2 ⁽¹⁾
CADRES	9	7
TOTAL	11	9

(1) dont 1 à temps partiel et 1 mis disposition de l'entreprise

Médailles du Travail, engagements de retraite

Dette actualisée	31/12/2018	31/12/2017
Médailles du travail	1	1
Engagements de retraite	57	35
TOTAL	58	36

Hypothèses retenues	31/12/2018	31/12/2017
Taux actualisation	1,57 %	1,30 %

Ces éléments non significatifs ne font pas l'objet d'une provision au bilan.

Rémunérations versées par CIFE SA aux membres du Conseil d'Administration et dirigeants mandataires sociaux de CIFE SA

	31/12/2018	31/12/2017
Rémunérations brutes versées	133	515
Jetons de présence	22	21
TOTAL	155	536

5.2.3.17. Plan d'options d'achat ou de souscriptions d'actions

	31/12/2018	31/12/2017
Nombre d'options restantes	-	-
TOTAL	-	-

5.2.3.18. Engagements financiers

Dettes garanties par des sûretés réelles

Aucune des dettes inscrites au passif du bilan à la clôture de CIFE n'est garantie par des sûretés réelles.

Engagements hors bilan:

Les cautions pour garantie financière données par les établissements bancaires s'élevaient au 31 Décembre 2018 à **2 041 K€**, montant identique au 31 Décembre 2017.

Les engagements donnés à la clôture sont de **1 700 K€** et correspondent pour **700 K€** à des cautions sur dettes bancaires dans le cadre de l'activité immobilière du Groupe et à **1 000 K€** à un nantissement sur caution marché.

Engagements financiers

La société CIFE dispose d'une clause de retour à meilleure fortune sur les subventions d'équilibre versées à sa filiale **ETPO Martinique** pour un montant au 31 Décembre 2018 de **792 K€**, contre **803 K€** au 31 Décembre 2017.

5.2.3.19. Evénements postérieurs à la clôture

Actifs destinés à la vente

En Avril 2019, la holding a cédé pour **3 100 K€** un actif immobilier dont la valeur nette comptable est de **136 K€** au 31 Décembre 2018.

5.2.3.20. Filiales et Participations

Les informations figurant dans ce tableau concernent exclusivement les comptes sociaux annuels des sociétés.

	Capital ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que Capital ^{(1), (2)}	Quote-part du capital détenu (en % de contrôle)	Valeur Comptable des Titres détenus ^{(3), (4)}		Prêts et avances bruts consentis par CIFE et non encore remboursés ⁽³⁾	Montant des cautions et avals données par CIFE ⁽³⁾	CA HT ⁽³⁾	Résultat de l'exercice ⁽³⁾	Dividendes encaissés par CIFE ⁽³⁾
				Brute	Nette					
A - Renseignements détaillés										
1 - Filiales (+50% du capital)										
France										
SAS BRITTON (29-Plabennec)	80	-58	95,01%	651	7			15 262	-628	
SAS COMABAT (Martinique)	160	-819	87,00%	1 354		535		5 916	-336	
SA ETPO (44-Nantes)	7 000	1 828	99,99%	16 100	8 828			74 847	-7 041	
SAS ETPO GUADELOUPE (Guadeloupe)	248	-164	100,00%	2 060	85	698		1 904	-644	
SARL ETPO MARTINIQUE (Martinique)	8	1	100,00%	8	8				2	
SARL ETPO GUYANE (Guyane)	408	-44	100,00%	393	364			9	-4	
SARL ECG (44-Nantes)	19	3	100,00%	26	22			74	1	
SARL IMMOBILIERE SANITAT (44-Nantes)	100	477	99,00%	668	572	4 185			-26	
SAS OCEANIC PROMOTION (44-Nantes)	400	1 601	99,99%	553	553	440		266	958	
SAS PICO OI (Ile de la Réunion)	40	1 733	85,00%	53	53			12 130	859	850
SAS SOMARE (72-Cherre)	300	1 125	95,01%	760	760			3 499	121	95
SAS Jean NEGRI (13-Fos sur Mer)	390	10 717	85,00%	1 346	1 346			20 453	2 100	678
SAS TETIS (85 - Bellevigny)	16	1 467	100,00%	1 221	1 221	6		2 648	123	
SAS TECHNIREP (92 - Nanterre)	250	27	90,20%	646	250	244		6 292	150	
TOTAL				25 840	14 070	6 108		143 300	-4 365	1 623
Etranger										
CIFE CANADA INC (Quebec - Canada)	10 700(1)	-2 518 (1)	100,00%	6 904	5 243	5 200			-120	
FWE Co, Inc. (Californie - Etats-Unis)	5 000(1)	1 580 (1)	100,00%	4 344	4 344				202	
SRL J. VERNE IMMOBILIARE (Bucarest - Roumanie)	18 (1)	-47 673(1)	87,00%	4	0	7 571			-195	
TOTAL				11 252	9 587	12 771			-113	
2- Participations (10 à 50% du capital)										
France										
Etranger										
TOTAL										
B - Renseignements globaux										
3 - Filiales non reprises au paragraphe 1										
France				141	141	547		255	40	115
Etranger				2		600				
4 - Participations non reprises au paragraphe 2										
France				235	231	524		89 539	17 231	2
Etranger										
TOTAL				377	372	1 671		89 794	17 271	117
TOTAL GENERAL				37 469	24 027	20 550		233 094	12 793	1 740

NB : pour les filiales et participations étrangères, chiffres d'affaires et résultats de l'exercice sont convertis au taux de clôture.

(1) Données dans la monnaie locale d'opération - en KUSD pour les Etats-Unis; en KRON pour la Roumanie; en KCAD pour le Canada

(2) Y compris le résultat de l'exercice

(3) En KE

(4) Pour SARL ECG, dont Ecart de réévaluation de 2 KE.

5.2.3.21. Résultats des cinq derniers exercices

NATURE DES INDICATIONS	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social en KE (Nominal 20 € par action)	24 000	24 000	24 000	24 000	24 000
- Nombre d'actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
- Nombre d'actions à dividende prioritaire existantes	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer	-	-	-	-	-
. par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
. par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS & RESULTATS DE L'EXERCICE (en KE)					
- Chiffre d'affaires hors taxes	1 397	1 391	1 453	1 340	1 537
- Résultat avant impôts, participation des salariés, amortissements et provisions ⁽¹⁾	4 740	4 727	5 283	665	-1 437
- Impôts sur les bénéfices	50	50	-165	-161	-509
- Participation des salariés due au titre de l'exercice					
- Résultat après impôts, participation des salariés, amortissements et provisions ⁽¹⁾	1 767	2 152	4 609	-3 610	-7 379
- Résultat distribué au titre de l'exercice ⁽²⁾	1 680	1 704	1 740	-	720
III - RESULTAT PAR ACTION (en Euros)					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant amortissements et provisions ⁽¹⁾	3,91	3,90	4,54	0,69	-0,77
- Résultat après impôts, participations des salariés et amortissements et provisions ⁽¹⁾	1,47	1,79	3,84	-3,01	-6,15
- Dividende net attribué à chaque action	1,40	1,42	1,45	-	0,60
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen (en nombre d'employés)	3	3	3	6	10
- Montant de la masse salariale en KE	569	723	584	406	1 161
- Montant des sommes versées au titre des charges sociales et des avantages en KE	181	256	162	120	460

(1) Déduction faite des reprises sur provisions devenues sans objet (selon les recommandations de l'AMF)

(2) Au titre de 2018 : Sous réserve de l'approbation de la 4^{ème} résolution de l'AG du 25 Juin 2019

5.3 RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société CIFE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises - CIFE relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Estimation de la valeur recouvrable des titres de participation, des créances sur participations et des comptes courant d'associés débiteurs

Point clé de l'audit

Au 31 décembre 2018, les titres de participation s'élèvent à M€ 37,4 en valeur brute et M€ 24 en valeur nette.

Les créances sur participations s'élèvent à M€ 15,7 et les comptes courants d'associés débiteurs à M€ 11,1. Ils sont respectivement dépréciés à hauteur de M€ 12,1 et M€ 0,8.

Comme indiqué dans la note 5.2.2.2 de l'annexe aux comptes annuels, une dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire de ces titres est inférieure à la valeur comptable. La valeur d'inventaire est appréciée en fonction de la quote-part des capitaux propres éventuellement corrigés pour tenir compte des perspectives de plus-values ou de moins-values d'actifs, de développement et de rentabilité.

Par ailleurs, les créances qui présentent des difficultés de recouvrement font l'objet d'une dépréciation tel que mentionné dans la note 5.2.2.3 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons considéré que l'évaluation des titres de participation, des créances sur participations et des comptes courants d'associés débiteurs est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes de la société et dans la mesure où l'estimation des dépréciations éventuelles nécessite l'utilisation d'hypothèses et d'estimations de la part de la direction.

Notre réponse

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, nos travaux ont notamment consisté à rapprocher les capitaux propres retenus de ceux issus des comptes des entités concernées, ayant fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques, et à analyser la documentation justifiant les ajustements opérés, le cas échéant, sur ces capitaux propres.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'inventaire des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- ▶ apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation ;
- ▶ examiner si une provision pour risques a été comptabilisée dans les cas où la société est engagée à supporter les pertes d'une filiale présentant des capitaux propres négatifs.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-3 et L. 225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, l'exactitude et la sincérité de ces informations appellent de notre part l'observation suivante : contrairement aux dispositions de l'article L. 225-37-3 du code de commerce, l'information n'est pas présentée pour chacun des mandataires sociaux, mais de manière globale.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L. 225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Compagnie Industrielle & Financière d'Entreprises - CIFE par votre assemblée générale du 8 juin 2007 pour le cabinet RSM OUEST et du 14 juin 2013 pour le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique.

Au 31 décembre 2018, le cabinet RSM OUEST était dans la douzième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG Atlantique dans la sixième année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Orvault et Nantes, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes

RSM OUEST
Nicolas Perenchio

ERNST & YOUNG Atlantique
François Macé

5.4 RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÈGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 Décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société CIFE,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements règlementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

I. Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants conclus au cours de l'exercice écoulé qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration.

► Avec la SAS Embregour

Personnes concernées

- M. Daniel TARDY, administrateur de votre société et Président de la SAS EMBREGOUR,
- M. Olivier TARDY, administrateur et président-directeur général de votre société et directeur général de la SAS EMBREGOUR.

Nature et objet

En date du 23 janvier 2018, votre conseil d'administration a décidé la facturation par la SAS EMBREGOUR à votre société d'une participation aux frais de direction générale dont la révision annuelle est basée sur l'indice Syntec.

Modalités

Pour l'exercice 2018, votre société a pris en charge une somme de 28 000 € hors taxes au titre de cette contribution.

Motifs justifiant de l'intérêt de la convention pour la société

Votre conseil a motivé cette convention de la façon suivante : cette convention de direction générale vient en remplacement de celle qui était en place au niveau de la SAS ALFRED DE MUSSET.

II. Conventions et engagements déjà approuvés par l'Assemblée Générale

En application de l'article R. 225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée Générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

2.1 Avec M. Daniel TARDY, Administrateur de votre société

Rémunération de l'avance en compte courant consentie par M. Daniel TARDY sur la base du taux fiscalement déductible, soit 1,47% au 31 décembre 2018.

Personne concernée	Avances	Intérêts perçus au titre de l'exercice	Taux de rémunération
Daniel TARDY	22 042 €	491 €	Taux fiscalement déductible, soit 1,47%

2.2 Avec certaines sociétés du groupe**Personnes concernées**

- M. Olivier TARDY, administrateur et président-directeur général de votre société et de la société ETPO, et représentant permanent de votre société, présidente des sociétés par actions simplifiées listées dans le tableau ci-dessous,
- M. Bernard THERET, administrateur de votre société et de la société ETPO,
- M. Daniel TARDY, administrateur de votre société et de la société ETPO.

Modalités

Les filiales versent à votre société une contribution groupe calculée sur la base de 0,6 % du chiffre d'affaires annuel hors taxes.

Sociétés concernées	Montant HT perçu par votre société CIFE au cours de l'exercice
SAS BRITTON	83 394 €
SAS COMABAT	33 990 €
SA ETPO	441 667 €
SAS ETPO GUADELOUPE	9 180 €
SAS SOMARE	22 686 €
SAS PICO OI	72 320 €
SAS NEGRI	112 321 €
SAS TETIS	15 481 €
SAS TECHNIREP	40 855 €
TOTAL	831 904 €

Fait à Orvault et à Nantes, le 30 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

RSM OUEST
Nicolas PERENCHIO

ERNST & YOUNG Atlantique
François MACE

6

Chapitre 6

6.1	ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL	107
-----	---	-----

6.1 ATTESTATION DES RESPONSABLES DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

« Nous attestons qu'à notre connaissance les comptes présentés dans le rapport financier annuel sont établis conformément aux normes comptables applicables et qu'ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport

de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans le périmètre de consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées ».

Olivier TARDY
Président - Directeur général

Sébastien GARNIER
Secrétaire Général

7

Chapitre 7

7.1	ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2019	109	7.1.2	De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire	109
7.1.1	De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	109	7.1.3	De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire	113
			7.1.4	Dispositions communes	114

7.1 ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 JUIN 2019

TEXTE DES PROJETS DE RESOLUTIONS PROPOSEES PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ANNUELLE ET EXTRAORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

7.1.1 De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

PREMIERE RESOLUTION

(Modification de l'article 20 des statuts intitulé « Commissaires aux comptes »)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration, décide de modifier l'article 20 des statuts intitulé « Commissaires aux comptes » qui sera rédigé ainsi :

« Article 20 – Commissaires aux Comptes

Un ou plusieurs Commissaires aux Comptes titulaires et le cas échéant, dans les cas et les conditions prévus par la loi, un ou plusieurs Commissaires aux Comptes suppléants appelés à remplacer le ou les titulaires en cas de refus, d'empêchement de démission ou de décès, sont nommés et exercent leur mission de contrôle conformément à la Loi. Leur rémunération est fixée selon les dispositions réglementaires en vigueur ».

7.1.2 De la compétence de l'Assemblée Générale Ordinaire

DEUXIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2018)

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve les comptes sociaux de cet exercice tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte de **7 378 829 euros**, ainsi que les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

L'Assemblée Générale approuve l'absence de dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4° du Code général des impôts.

L'Assemblée Générale donne en conséquence aux Administrateurs quitus de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

TROISIEME RESOLUTION

(Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2018)

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport sur la gestion du Groupe inclus dans le rapport de gestion et du rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, approuve les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils ont été présentés, se soldant par une perte nette consolidée part du Groupe de **2 404 179 euros**. Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du Groupe.

QUATRIEME RESOLUTION

(Affectation du résultat social de l'exercice 2018)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir constaté que la perte au titre de l'exercice s'élève à **7 378 829,58 Euros**, approuve l'affectation des résultats proposée par le Conseil d'Administration. En conséquence, elle décide que :

La perte nette de l'exercice s'élevant à :	-7 378 829,58 €
- Augmentée du report à nouveau précédent de :	698 271,57 €
- Augmentée du prélèvement sur réserves facultatives :	7 500 000,00 €
- FORMANT UN TOTAL DE :	819 441,99 €

Sera réparti comme suit :

- Affectation à la réserve légale	0,00 €
- Affectation à la réserve facultative	0,00 €
- Distribution aux 1 200 000 actions d'un dividende global de 0,60 € par action	720 000,00 €
- Prélèvement, pour être reportée à nouveau, de la somme de :	99 441,99 €
TOTAL	819 441,99 €

En conséquence, le dividende net total est fixé à **0,60 Euros par action**. La date de paiement sera décidée par le Conseil d'Administration du 25 Juin 2019 qui se tiendra à l'issue de l'Assemblée Générale.

Conformément aux dispositions de l'article 200 A du Code général des impôts, les dividendes perçus par les personnes physiques résidant fiscalement en France, sont soumis à un prélèvement forfaitaire unique de 12,8 % (article 200 A 1. du Code général des impôts) auquel s'ajoutent les prélèvements sociaux de 17,2 %, soit une taxation globale à 30 %.

Par dérogation et sur option expresse et globale, ces dividendes sont soumis à l'impôt sur le revenu au barème progressif (article 200 A 2. du Code général des impôts), après un abattement de 40 %, dans les conditions prévues à l'article 158-3. 2° du Code général des impôts. Le dividende est par ailleurs soumis aux prélèvements sociaux au taux de 17,2 %.

Une dispense du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % (article 117 quater, I.-1. du Code général des impôts) est prévue pour les contribuables dont le « revenu fiscal de référence » n'excède pas un certain seuil, fixé à l'alinéa 3 du même article et sous réserve qu'ils en aient formulé la demande expresse lors du dépôt de la déclaration des revenus concernés, dans les conditions prévues à l'article 200 A 2. du Code général des impôts, pour les dividendes reçus en 2019.

L'imposition définitive du dividende est liquidée à partir des éléments portés dans la déclaration de revenus souscrite l'année suivante celle de la perception du dividende.

Au cas où, lors de la mise en paiement, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions sera affecté au compte report à nouveau.

L'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercice	Dividende par action	Dividende total	Nombre total d'actions	Nombre d'actions rémunérées
2015	1,42 €	1 704 000 €	1 200 000	1 200 000
2016	1,45 €	1 740 000 €	1 200 000	1 200 000
2017	0,00 €	0 €	1 200 000	1 200 000

CINQUIEME RESOLUTION

(Approbation des conventions visées par l'article L. 225-38 et suivants du Code de Commerce)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les opérations visées par l'article L. 225-38 du Code de commerce, approuve ledit rapport et les opérations qui y sont mentionnées.

SIXIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de permettre à la Société d'intervenir sur ses propres actions)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité des Assemblées Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, autorise le Conseil d'Administration, conformément aux dispositions des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce, du Titre IV du Livre II du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et des Règlements européens n°596/2014 et n°2016/1052, à acheter ou faire acheter par la Société ses propres actions dans le respect des textes susvisés et des pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, en vue notamment des affectations suivantes :

- Leur attribution ou leur vente au profit des salariés et/ou des mandataires sociaux de la société et des sociétés de son groupe dans le cadre de plans d'options d'achat d'actions, ou dans le cadre d'un plan d'actionnariat salarié ou d'un plan d'épargne d'entreprise au titre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise, ou en application des dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions, ou ;
- L'animation du marché ou de la liquidité de l'action, par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des marchés financiers, ou ;
- Leur conservation en vue de leur remise ultérieure à titre d'échange, de paiement ou autre dans le cadre de toutes opérations de croissance externe, ou ;
- Leur remise lors de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de tout autre manière, à l'attribution d'actions de la société, ou ;
- Leur annulation afin de réduire le capital, sous réserve de l'adoption de la dix-neuvième résolution, ou ;
- La mise en œuvre de toute pratique de marché ou objectif qui viendrait à être admis par la loi, la réglementation en vigueur ou l'Autorité des marchés financiers au titre des programmes de rachat d'actions et plus généralement de réaliser toute opération conforme à la réglementation en vigueur au titre de ces programmes (étant précisé que les actionnaires de la société en seraient informés par voie de communiqué).

Le nombre maximal d'actions à acquérir dans le cadre de la présente résolution est fixé à **10 % des actions** composant le capital de la société, au moment du rachat, soit à titre indicatif, au 31 décembre 2018, 120 000 actions, sachant que le pourcentage s'appliquera à un capital ajusté en fonction des opérations qui pourront l'affecter postérieurement à la présente Assemblée.

Toutefois, et conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce, le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne pourra excéder 5 % de son capital.

Les opérations d'achat, de cession, d'échange ou de transfert pourront être réalisées, dans le respect des règles édictées par les autorités de marchés, à tout moment et par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, notamment par intervention sur ou hors marché, offre publique d'achat ou d'échange ou achats de blocs y compris par l'utilisation

d'instruments financiers dérivés (à l'exclusion de l'utilisation d'options d'achat). La part maximale du capital acquise, cédée, échangée ou transférée par voie de bloc de titres pourra concerner la totalité du programme de rachat.

Le prix maximum d'achat des actions est fixé à **65 euros (soixante-cinq euros) par action** (hors frais).

L'Assemblée Générale délègue au Conseil d'Administration le pouvoir d'ajuster le prix d'achat susvisé afin de tenir compte de l'incidence d'éventuelles opérations financières sur la valeur de l'action dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur. Notamment en cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves et d'attribution d'actions gratuites, les prix indiqués ci-dessus seront ajustés par un coefficient multiplicateur égal au rapport entre le nombre de titres composant le capital social avant l'opération et ce nombre après l'opération.

Le montant maximum hors frais destiné à la réalisation du programme de rachat d'actions visé ci-dessus est de **7 800 000 euros**.

Cette autorisation est donnée pour une **période de dix-huit (18) mois** à compter du jour de la présente Assemblée. Elle met fin à toute autorisation antérieure ayant le même objet.

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation, à l'effet de décider et d'effectuer la mise en œuvre de la présente autorisation, et notamment pour passer tous ordres de bourse, signer tous actes d'achat, de cession ou de transfert, conclure tous accords, en vue notamment de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, effectuer toutes déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers et tout autre organisme, remplir toutes formalités et d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente résolution.

Le Conseil d'Administration devra informer l'Assemblée Générale des opérations réalisées conformément à la réglementation applicable.

SEPTIEME RESOLUTION

(Mandat d'Administrateur de Monsieur Bernard THERET)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat d'administrateur de **Monsieur Bernard THERET** arrive à échéance à la présente Assemblée Générale, prend acte de cette fin de mandat, décide de ne pas le renouveler et remercie Monsieur THERET pour l'activité déployée depuis le 16 Juin 1989, date de sa nomination au Conseil d'Administration de la société.

HUITIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de la SAS ALFRED DE MUSSET)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et constatant que le mandat d'Administrateur de la **SAS ALFRED DE MUSSET** arrive à échéance à la présente Assemblée Générale, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

La société a confirmé **Madame Cécile JANICOT** en qualité de représentant permanent de la SAS ALFRED DE MUSSET.

NEUVIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat d'Administrateur de Madame Emilie RICHAUD-SOUCARET)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et constatant que le mandat d'Administrateur de **Madame Emilie RICHAUD-SOUCARET** arrive à échéance à la présente Assemblée Générale, décide de renouveler ledit mandat pour une durée de 3 ans qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en l'an 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

DIXIEME RESOLUTION

(Nomination de Monsieur YVES GABRIEL en qualité d'Administrateur)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, nomme **Monsieur YVES GABRIEL**, en qualité d'Administrateur, pour une durée de 3 ans, laquelle prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer en 2022 sur les comptes de l'exercice 2021.

ONZIEME RESOLUTION

(Fixation des jetons de présence)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide de maintenir à **20 000 Euros**, la rémunération annuelle allouée au Conseil d'Administration au titre de jetons de présence et de maintenir, dans le cadre des comités spécialisés, une enveloppe complémentaire annuelle de **12 000 Euros** pour l'exercice 2019.

DOUZIEME RESOLUTION

(Approbation des principes, critères de détermination et d'attribution des éléments de rémunération attribuables aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, approuve les principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux dirigeants mandataires sociaux en raison de leurs mandats, tels que détaillés dans le rapport du Conseil d'Administration.

TREIZIEME RESOLUTION

(Approbation des éléments composant la rémunération totale versée ou attribuée au titre de l'exercice 2018 aux dirigeants mandataires sociaux)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration, et conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 II du Code de commerce, approuve la rémunération totale et les avantages de toute nature dus ou attribués aux dirigeants mandataires sociaux au titre de l'exercice 2018 en raison de leurs mandats, tels que détaillés dans le rapport du Conseil d'Administration.

QUATORZIEME RESOLUTION

(Renouvellement du mandat de RSM OUEST (anciennement RSM SECOVEC) en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société **RSM OUEST** (anciennement RSM SECOVEC) est arrivé à échéance à la présente Assemblée, décide le renouvellement de son mandat pour une période de six exercices qui se terminera en principe à l'Assemblée Générale qui aura à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024.

QUINZIEME RESOLUTION

(Mandat de Monsieur Jean-Michel PICAUD en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de **Monsieur Jean-Michel PICAUD**, Commissaire aux comptes suppléant de RSM OUEST est arrivé à échéance à la présente Assemblée décide de ne pas le renouveler, en vertu des nouvelles dispositions de l'article 20 des statuts, sous réserve du vote favorable de la 1ère résolution.

SEIZIEME RESOLUTION

(Nomination de ERNST & YOUNG et Autres en qualité de Commissaire aux Comptes Titulaire)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la société **ERNST & YOUNG ATLANTIQUE**, Commissaire aux comptes titulaire, est arrivé à échéance à la présente Assemblée, nomme pour la remplacer et pour six exercices la société **ERNST & YOUNG et Autres**, représentée par **Monsieur Guillaume RONCO**, pour un mandat qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée qui aura à statuer en 2025 sur les comptes de l'exercice 2024. ERNST & YOUNG et Autres a fait savoir à l'avance qu'elle accepterait le mandat qui viendrait à lui être confié et a déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et le règlement pour l'exercice dudit mandat.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION

(Mandat de la société AUDITEX en qualité de Commissaire aux Comptes Suppléant)

L'Assemblée Générale, constatant que le mandat de la société **AUDITEX**, Commissaire aux comptes suppléant de ERNST & YOUNG ATLANTIQUE, est arrivé à échéance à la présente Assemblée, décide de ne pas le renouveler, en vertu des nouvelles dispositions de l'article 20 des statuts, sous réserve du vote favorable de la 1ère résolution.

7.1.3 De la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire

DIX-HUITIEME RESOLUTION

(Autorisation à donner au Conseil d'Administration à l'effet d'attribuer gratuitement des actions aux salariés ou mandataires sociaux éligibles de la Société ou des sociétés liées ou à certains d'entre eux, renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, pour une durée de trente-huit mois)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration ainsi que du rapport spécial des Commissaires aux Comptes et conformément aux dispositions des articles L.225-197-1 et suivants du Code de commerce :

- Autorise le Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation dans la mesure autorisée par la loi, à compter du jour de la présente Assemblée Générale, et pour une durée de trente-huit (38) mois, à procéder, en une ou plusieurs fois, au profit des bénéficiaires ou catégories de bénéficiaires qu'elle déterminera parmi les membres du personnel salarié et des dirigeants de la Société et des sociétés et groupements qui lui sont liés au sens de l'article L.225-197-2 du Code de commerce, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre ;
- Décide que le nombre total des actions gratuites pouvant être attribuées à l'ensemble des bénéficiaires ne pourra être supérieur à 10 % du nombre des actions composant le capital social tel que constaté à l'issue de la présente Assemblée Générale, nombre auquel s'ajoutera, le cas échéant, le nombre supplémentaire des actions à attribuer au titre des ajustements effectués pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société ;
- Décide que l'acquisition définitive de l'ensemble des actions gratuites attribuées en vertu de la présente autorisation pourra être soumise, le cas échéant, à des conditions de présence et/ou de performance déterminées par le Conseil d'Administration ;
- Décide que le Conseil d'Administration fixera, dans les conditions légales la durée de la période d'acquisition, période à l'issue de laquelle l'attribution des actions deviendra définitive. La période d'acquisition ne pourra pas être inférieure à un an à compter de la date d'attribution des actions, exception faite en cas de décès ou d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L.341-4 du Code de la sécurité sociale, l'acquisition définitive des actions pouvant alors être demandée conformément aux dispositions légales applicables ;
- Décide que le Conseil d'Administration aura la faculté, dans les conditions légales, de prévoir, le cas échéant, une période de conservation des actions de la Société par les bénéficiaires, période qui court à compter de la date de leur acquisition définitive. La période de conservation ne pourra pas être inférieure à un an. Toutefois, dans l'hypothèse où la période d'acquisition serait supérieure ou égale à deux ans, la période de conservation pourra être supprimée par le Conseil d'Administration ;
- Constate que la présente autorisation emporte de plein droit au profit des bénéficiaires des actions gratuites qui seraient attribuées, renonciation des actionnaires (i) à leur droit préférentiel de souscription aux actions nouvelles qui seraient émises au fur et à mesure de l'attribution définitive des actions, (ii) à tout droit aux actions attribuées gratuitement sur le fondement de la présente délégation, et (iii) à tout droit sur le montant des réserves et primes sur lesquelles sera, le cas échéant, imputée la somme nécessaire à la libération des actions nouvelles ;
- Décide que le Conseil d'Administration aura les pouvoirs les plus étendus pour, dans les conditions fixées par la loi et les limites susvisées :
 - o déterminer l'identité des bénéficiaires, les critères d'attribution et le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
 - o fixer les modalités d'attribution des actions et en particulier la durée et les conditions de la période d'acquisition et, le cas échéant, la période de conservation des actions ainsi attribuées,
 - o fixer, dans les conditions et limites légales, les dates auxquelles il sera procédé aux attributions gratuites d'actions,
 - o décider la date de jouissance, même rétroactives des actions nouvellement émises,
 - o procéder, le cas échéant, aux ajustements du nombre d'actions attribuées pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations portant sur le capital ou sur les capitaux propres de la Société intervenant pendant la période d'acquisition,
 - o en cas d'attribution d'actions à émettre, procéder aux augmentations de capital nécessaires par voie d'incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes et modifier corrélativement les statuts de la Société,
 - o et d'une manière générale, faire tout ce qui sera utile ou nécessaire pour mettre en œuvre la présente autorisation ;
- Décide que le Conseil d'Administration informera chaque année l'Assemblée Générale ordinaire des attributions réalisées dans le cadre de la présente résolution conformément à l'article L.225-197-4 du Code de commerce ;
- Décide que l'autorisation ainsi donnée peut être utilisée par le Conseil d'Administration pendant une **durée de trente-huit (38) mois** à compter de la présente Assemblée Générale.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION

(Autorisation donnée au Conseil d'Administration en vue de réduire le capital social par l'annulation des actions détenues en propre par la Société)

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de commerce, autorise le Conseil d'Administration à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital de la Société par périodes de vingt-quatre mois, tout ou partie des actions acquises dans le cadre d'autorisations données à la société d'acquérir ses propres actions, et à réduire le capital à due concurrence.

La présente autorisation est donnée pour une **période de dix-huit (18) mois** à compter du jour de la présente Assemblée.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour mettre en œuvre la présente autorisation, modifier les statuts, accomplir les formalités requises, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, avec faculté de subdélégation pour mettre en œuvre matériellement la réduction de capital qui sera décidée conformément à la présente résolution.

7.1.4 Dispositions communes

VINGTIEME RESOLUTION

(Pouvoirs pour les formalités)

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président du Conseil d'Administration, à son ou ses mandataires, et au porteur d'une copie ou d'extrait des présentes, aux fins d'accomplir tous dépôts, formalités et publications nécessaires.

Conception et Réalisation



CIFE



Compagnie Industrielle et Financière d'Entreprises
Société Anonyme à Conseil d'Administration au Capital de 24 000 000 €uros
RCS NANTERRE B 855 800 413 000 61
Code APE 6 420 Z
Siège Social : Challenge 92, 101 Avenue François Arago – 92 000 NANTERRE
www.infe.fr